

R C N
JUSTICE & DÉMOCRATIE

LE BULLETIN

LA JUSTICE SÉPARE L'INNOCENT DE L'ASSASSIN, LA VICTIME DE SA SOUFFRANCE, ET L'ASSASSIN DE SON CRIME

DOSSIER SPÉCIAL RWANDA



"Cette commémoration n'est pas d'écrire l'histoire mais de maintenir notre conscience dans l'état d'inquiétude, la conscience inquiète étant la seule qui puisse nous aider à vivre l'innommable d'hier, d'aujourd'hui et de demain"

SOMMAIRE

EDITORIAL	3
PROGRAMMES	4
RWANDA : Dossier Spécial Rwanda	6
« Le bruit du silence »	6
« 10 ans après le génocide, c'est difficile de s'exprimer »	7
Entretien avec le Professeur Déo MBONYINKEBE SEBAHIRE	8
« 10 ans après le génocide... Un pas a été fait dans le domaine de l'unité et de la réconciliation et pour la reconstruction du Pays »	9
Entretien avec Jean-Marie Vianey MBARUSHIMANA	10
« 10 ans après le génocide ... Beaucoup de choses ont été faites pour reconstruire notre pays et restaurer nos cœurs »	11
Il y a dix ans, le Génocide... Commémoration	12
BURUNDI	38
JUSTICE CRIMINELLE AU BURUNDI. Avant et après la transition : quels changements ?	38
« Je voulais écrire une tragédie et j'ai écrit une comédie musicale »	40
CONGO	42
Hommage aux magistrats de Bunia et à leurs collaborateurs	42
Être Belge expatrié au Congo ?	44
BELGIQUE	46
Les gardiens du foyer	46
Causes Communes suspend ses activités	47
JUSTICE INTERNATIONALE	48
La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples est née	48
COURRIER DES LECTEURS	50
ADRESSES UTILES	51

Y avait-il meilleur moment ?

Il y eut un temps, avant que naissent les tragédies et les comédies, où, dit-on, les représentations portaient en elles, la double dimension de la vie qui triomphe et de la mort qui domine.

En chacune d'elles, des forces se nouaient et la représentation se terminait par ce qu'on appelait une rédemption. Quelque chose était racheté.

Les hommes croyaient-ils que tout pouvait être racheté ?

Nos pères nous ont rappelé, après le génocide des Juifs, qu'il nous faudrait désormais vivre dans l'angoisse et que rien ne serait plus jamais comme avant. Plus de rédemption, seulement une lutte pour rester éveillé et prévenir. Ils nous dirent aussi que plus aucun art, plus aucune oeuvre de beauté ne serait possible.

Et en 1994, eut lieu le génocide au Rwanda.

Venu de loin, le génocide est un intouchable, comme l'interdit ultime qu'il a tenté de briser. Le « tu ne tueras pas », la loi de l'humanité qui veut vivre ensemble, était devenu « tu tueras jusqu'au dernier les Tutsi et tous tes frères Hutu s'ils les protègent »

Cet intouchable, tout le monde s'en approche et s'en défie à la fois.

Oscillant, hébétés parfois, fragiles et inquiets, nous hésitons : vivre avec le génocide tous les jours est peut-être l'attitude à avoir la plus préventive, la plus lucide sur ce que nous sommes, nous, hommes.

Mais vivre malgré le génocide est aussi un appel, un besoin, vivre sans y penser pour respirer. Que faire ?

Nous avons choisi de commémorer l'événement. Nous vous invitons à participer à ce moment.

Se souvenir, c'est faire une pause et se tenir à l'écart des polémiques. Se souvenir est un acte politique, non polémique. Vous avez souhaité que les portes restent ouvertes et que tout le monde y soit accueilli.

Se souvenir, c'est oser l'avenir sur les traces de ceux qui ont perdu la vie inexplicablement. Et sur la trace de ceux qui ont refusé l'horreur et l'ont combattue.

Le Bulletin est centré sur les dix ans du génocide. Nous publions, dans le même esprit une synthèse des 25 émissions de France Culture consacrées à la tentative de revenir sur ce crime à travers entretiens, réflexions, méditations. Nous publions aussi des témoignages de gens qui vivent au Rwanda et expriment leurs sentiments aujourd'hui.

Le Bulletin ne s'arrête pas, pas plus que le temps, au génocide. Il dit d'autres vies, raconte les autres programmes. On retrouvera le théâtre au Burundi où se rencontrent des gens sur le terrain de ce qui les sépareit jusque là : le souvenir des crimes soufferts depuis si longtemps. Victimes et bourreaux se parlent. Est-ce possible ?

A Bunia, en Ituri, RCN soutient le nouveau tribunal. La justice comme outil de pacification ? Il est vraiment tôt pour juger, mais que des juges travaillent dans un territoire où les feux ne s'éteignent pas mérite d'être su et d'être cru.

Y avait-il meilleur moment pour rendre hommage aux hommes qui parlent et aux institutions qui tiennent leur rôle ?

Pierre VINCKE,
 Directeur de RCN Justice & Démocratie

NOS PROGRAMMES

RCN Justice & Démocratie développe « des actions dans le processus d'instauration ou de restauration de l'Etat »

République du Rwanda

RCN Justice & Démocratie appuie les institutions judiciaires chargées du règlement du contentieux du génocide depuis 1998. L'objectif général du programme est de lutter contre l'impunité et de favoriser l'émergence d'un sentiment de confiance dans la justice, en vue de la paix sociale au Rwanda. A plus court terme, RCN Justice & Démocratie vise à favoriser une gestion réparatrice et fondatrice du contentieux du génocide.

Appui institutionnel

Nos activités consistent en un soutien technique et logistique aux Parquets et aux Tribunaux de Première Instance : séminaires de formation, transport des agents, transfert de prisonniers, aide au transport des témoins et des personnes souhaitant assister aux diverses étapes de l'instruction (présentations des détenus) et aux audiences de jugement (procès groupés et en itinérance), fourniture du matériel de bureau de base. Ces appuis sont concertés avec les autorités judiciaires et ministérielles.

Ces activités visent à augmenter la quantité, à améliorer la qualité et à accélérer la prononciation des jugements des Tribunaux chargés de juger les prévenus du crime de génocide.

Par ailleurs, notre soutien favorise la réduction de la population carcérale via une application plus rigoureuse des procédures de détention et le recours à la procédure d'aveu permettant une réduction de la durée des peines.

Enfin, RCN Justice & Démocratie favorise la circulation de l'information relative aux procès afin d'assurer une portée sociale à la justice rendue et à rendre cette plus lisible et plus accessible auprès de la population.

L'enjeu de notre présence est à la fois de contribuer à l'opérationnalité de la justice classique et faciliter le passage de cette justice classique vers la justice d'inspiration traditionnelle, la Gacaca. La Gacaca, comme justice participative, est en effet articulée autour de l'aveu et plus généralement de la recherche de la vérité.

Les perspectives

Plusieurs événements émailleront l'année 2004 : la mise en œuvre de la réforme judiciaire, la réforme de la loi Gacaca et l'extension des gacaca à tout le territoire, l'expiration le 15 mars 2004 de la procédure d'aveu et l'annonce d'une nouvelle vague de libérations en début d'année.

Ces perspectives requièrent une certaine flexibilité de RCN Justice & Démocratie afin d'adapter nos actions au nouveau contexte judiciaire, tout en restant fidèle à notre objectif de faciliter une gestion réparatrice et fondatrice du contentieux du génocide. Outre l'appui à la justice classique, notre champ d'action s'étendra aux juridictions gacaca.

L'enjeu de 2004 pour RCN Justice & Démocratie sera avant tout de favoriser le caractère public et lisible de la justice et par conséquent sa qualité. Cette perspective transversale de « pédagogie de la justice » a plusieurs finalités : faciliter le réapprentissage du « revivre ensemble » et la guérison des blessures liées au génocide ; offrir un champ potentiel de conscience citoyenne ; affirmer auprès de la population et des autorités l'institution de la justice dans son indépendance.

République du Burundi

RCN Justice & Démocratie intervient au Burundi depuis novembre 1999. Sur le plan politique, le Burundi a dû faire face à des conflits qui ont ébranlé le tissu social et engendré une crise institutionnelle grave affaiblissant considérablement les capacités de l'Etat.

Toutefois, une évolution positive est apparue avec la signature - le 28 août 2000 - de l'« Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi ».

Dans ce cadre, le gouvernement de transition - institué le 1^{er} novembre 2001 - est chargé de la mise en œuvre du calendrier d'application de l'accord. La période de transition s'achèvera en novembre 2004 par des élections législatives et présidentielles.

Le programme de RCN Justice & Démocratie s'inscrit dans le cadre des réformes fixées par l'Accord d'Arusha et vise à contribuer à l'affirmation d'une justice accessible, reconnue par tous et offrant à tous les citoyens burundais une égale protection devant la loi.

Appui institutionnel

RCN Justice & Démocratie contribue à améliorer la qualité de la justice, par le renforcement du fonctionnement du système judiciaire et la compétence de ses acteurs et par la clarification des pratiques en matière foncière en vue de leur harmonisation.

Notre appui s'adresse en priorité aux juridictions de base, afin de rapprocher la justice du justiciable par le maintien d'une justice de proximité.

Les bénéficiaires sont principalement les magistrats et les huissiers des Tribunaux de Résidence, les officiers de police judiciaire, les administrateurs communaux et les *Bashingantahe* (acteurs de la justice gracieuse).

Les actions proposées s'articulent autour de la formation juridique, l'appui en documentation, en logistique et l'étude en droit foncier.

Appui à la société civile

RCN Justice & Démocratie s'investit pour que la société civile reprenne progressivement confiance en la justice et devienne actrice dans la promotion de valeurs de justice et de démocratie.

Les outils de sensibilisation sont des émissions radiophoniques, des séries télévisées, le manuel « Munihizangiro » et deux pièces de théâtre - dont « Si Ayo Guhora », valorisant les actes justes et la justice. Le plan d'action est complété par un soutien aux associations locales oeuvrant dans la défense des droits humains par la formation ainsi que un séminaire pour la promotion de la justice auprès des autorités de base (administrateurs et Bashingantahé).

Perspectives

Le Burundi est engagé dans un processus de résolution mais demeure dans une phase de conflit, malgré la signature de l'Accord d'Arusha. Récemment, les FNL (Forces Nationales de Libération), une force rebelle, ont montré leur volonté de participer au processus de paix.

Dans le contexte d'instabilité récurrent du Burundi, la construction de la paix nécessite des mesures conservatoires. L'enjeu est de préserver l'existant et de favoriser la résilience, afin d'éviter l'aggravation de la crise.

Domaine de la justice auprès des autorités engagées dans un de Droit et auprès de la société civile ». Art. 3 des statuts

NOS PROGRAMMES

République Démocratique du Congo

RCN Justice & Démocratie intervient au Congo depuis avril 2000. A aucun moment de son histoire, le Congo n'a connu un minimum d'Etat de droit, de séparation des pouvoirs, ni même de vie politique digne de ce nom.

Les Accords de Pretoria ont donné naissance à un gouvernement de transition, lequel prépare des élections prévues pour 2005.

Dans ce contexte, RCN Justice & Démocratie intervient dans plusieurs régions : à Kinshasa, au Bas-Congo, dans le Bandundu et prochainement dans le Katanga.

Un projet spécifique a également démarré en janvier 2004 à Bunia.

Appui institutionnel

L'objectif principal est de préserver et de renforcer les capacités professionnelles des acteurs. RCN Justice & Démocratie appuie le fonctionnement de l'Ecole de formation du personnel judiciaire, forme les acteurs du système judiciaire, les dote d'outils appropriés en injectant les moyens matériels les plus basiques et enfin, tente d'améliorer les relations entre la justice et la population.

L'information et la documentation sont ici centrales ; l'organisation de journées « portes ouvertes » des juridictions, l'appui documentaire en ouvrages de base aux juridictions et le soutien à la publication d'ouvrages et aux revues juridiques sont autant d'éléments qui participent à l'instauration d'une base juridique au Congo.

Appui à la société civile

RCN Justice & Démocratie dote les différents acteurs de rudiments juridiques pour les rendre aptes à susciter un questionnement sur leur mode de vie en commun et sur le règlement des conflits. L'utilisation d'outils opérationnels leur permet d'anticiper et de résoudre les tensions de leur vie quotidienne, surtout en matière de droit de la famille, de droit des locations et de propriété de parcelles et des droits et des obligations des officiers de police judiciaire.

Ces programmes s'articulent autour de la conception, de la réalisation et de la diffusion d'outils écrits et audiovisuels pour la sensibilisation au droit (théâtre, animations,...), visant à la formation d'animateurs de droit, émanant soit des ONG, soit des secteurs socio-professionnels encore dynamiques (éducateurs sociaux, journalistes etc.).

Restauration de la Justice en Ituri

Depuis cinq ans, l'Ituri a connu 50.000 victimes de la guerre et 500.000 déplacés. Une paix fragile a été rétablie, dans un premier temps par une force internationale - surtout française - ARTEMIS et puis aujourd'hui par la MONUC.

Cependant, faute d'un Tribunal, d'un Parquet, d'une police judiciaire et d'une prison, les criminels arrêtés sont relâchés. Cette impunité renforce encore la criminalité.

RCN appuie la réinstallation de ces structures et leur redémarrage, matériellement, par des formations et par un accompagnement.

Royaume de Belgique

Le projet « Dialogue au sein de la diaspora rwandaise » est né au printemps 2001 alors qu'avait lieu le procès des « Quatre de Butare » à la Cour d'Assises de Bruxelles.

Nous avons constaté, à la sortie des audiences, que la parole judiciaire n'avait pas préparé la diaspora rwandaise vivant en exil en Belgique, à la question « Comment revivre ensemble? »

Ce projet de dialogue entre les deux communautés ethniques rwandaises est complémentaire à l'action judiciaire qui individualise la responsabilité et sanctionne.

Ce projet offre un espace et une méthodologie qui permettent de passer du témoignage individuel à l'action publique. Cette action a pour but d'interpeller le reste de la diaspora sur ses règles implicites de fonctionnement. Ce dialogue rend l'exil constructif. Il vise à promouvoir un avenir paisible aux générations suivantes, qu'elles restent en Belgique ou retournent au Rwanda. Cette démarche est entamée depuis novembre 2002 avec un groupe de Rwandais qui ont manifesté leur volonté de se renforcer collectivement et de faire barrage aux idées extrémistes.

Le projet est actuellement en cours de repositionnement.

R C N
 JUSTICE & DÉMOCRATIE

Le Bulletin

Avenue Brugmann, 76
 1190 Bruxelles

Avenue Brugmann, 76
 1190 Bruxelles

Assistants de rédaction

Lieven BROUWERS
 Fanny BERVOETS

Tél. 32 (0)2/347.02.70
 Fax 32 (0)2/347.77.99

Conseillère en rédaction

Pascaline
 ADAMANTIDIS

Mail rcn-bxl-dir@tiscalinet.be

rcn-bxl-adminfin@tiscalinet.be

Photographies

Pierre HERBECQ
 Yves MOINY

Bulletin trimestriel 7

1er trimestre 2004

Isabelle PLUMAT

Arnaud
 d'OULTREMONT

Editeur responsable

Pierre VINCKE

Frédérique LECOMTE

Peinture de couverture

Nicolas de STAËL

DOSSIER SPECIAL RWANDA

« 10 ans après le génocide, c'est difficile de s'exprimer »

10 ans après le génocide, c'est difficile de s'exprimer.

Beaucoup de choses ont évolué du côté des victimes et du côté des coupables.

Quand je dis coupables, je pense aux personnes emprisonnées et à leurs familles.

Les victimes sont les rescapés du génocide, sans distinction ethnique.

L'entente commence à venir, surtout grâce à gacaca. Elle va accélérer le rythme des procès des prévenus en attente de jugement.

Les prévenus sont mieux informés que les rescapés.

Pour moi, comme pour beaucoup de rescapés, je n'ai pas bien compris gacaca. Pour y participer, j'ai besoin de beaucoup d'informations.

Les rescapées ont peur de parler, elles ont peur du traumatisme qui les menace si elles reviennent sur les atrocités commises.

Une formation, une préparation psychologique permettraient de se préparer et donc de participer.

Les neutres sont en minorité dans le pays ; les personnes sont plus généralement soit du côté des coupables, soit du côté des victimes.

La justice vient trop tôt, tous les yeux de l'époque ne sont pas encore rentrés au Pays.

La justice, c'est difficile.... Je ne sais pas quand sera venu le bon moment de la rendre. Et aussi tout le monde attend qu'elle soit faite dans un délai raisonnable.

La justice est surtout utile lorsqu'il y a un pardon. La victime est apaisée, le procès est rendu facile.

Le mot génocide s'écrit en kinyarwanda « Itsembabwoko n'itsembatsemba » (extermination de l'ethnie, de la race). On emploie maintenant « couramment » le mot français «génocide».

Le « génocidaire » de mon mari est mort de maladie. Lorsque je croise sa famille, j'ai peur ...

Peur de l'affronter, je préfère ne pas discuter car je ne veux pas risquer le traumatisme.

Je préfère ne pas en parler et reprendre ma vie Aussi, ce serait blesser cette famille, mieux vaut parler d'autre chose.... Ils me saluent Moi, je n'ai pas encore trouvé le courage de leur répondre **S'ils me demandent pardon, je serai d'accord.**

Les femmes rescapées ont besoin d'être accompagnées aux juridictions gacaca. Souvent, elles sont huées ; leur solitude les pousse à se taire. Encore, il y a des affaires de corruption. On « arrache » des

Mes enfants ne savent pas qui est hutu ou qui est tutsi, ils ne connaissent pas leur propre ethnie.

Moi, je suis fière d'être rwandaise. Nous sommes tous les mêmes.

Pour revivre ensemble, nous devons débattre des problèmes du pays : économie, pauvreté, éducation. Chacun peut dire ce qu'il veut mais la crainte... Nous nous sentons obligés de parler par détours.

Je souhaite que la paix règne. Il faut extérioriser les problèmes du passé et penser à l'avenir.

Personnellement, je suis en paix grâce à mon travail, ma famille, mes collègues veuves, mes amies. D'autres n'ont pas autant de chance, elles ont perdu toute leur famille. Si elles commencent à parler, elles pleurent.

Moi aussi quand j'ai un problème, je me sens seule ; je suis l'homme et la femme à la maison.

Mon avenir se confond avec celui du Rwanda, et le Rwanda de demain, c'est celui des

« Rwanda Rwejo » (Rwanda de demain). C'est le terme que nous employons pour parler de nos enfants.

Le pays compte d'autres victimes ; ceux qui ont été tués par vengeance et ceux qui ont fui le pays à cause de la guerre. Ce sont des victimes de la guerre.

La différence entre les victimes du génocide et les victimes de la guerre est que les premières étaient directement visées.

Aussi, 10 ans après, certains n'ont pas d'abris, vivent dans des sheetings. Les destructions massives et les délogements au profit de ceux qui sont rentrés au Pays ont provoqué cette situation.

Pour obtenir la paix, nous devons avoir une bonne entente. Nous y arriverons si nous parlons et discutons ensemble afin de trouver des solutions aux problèmes de notre Pays.

Une mère de famille rwandaise.



PHOTO: Isabelle Plumet

décharges à partir de 100 000 FRW (150 euros).

Les coupables doivent demander pardon avant de rentrer à la maison. C'est le moyen pour une bonne entente. Je préfère vivre avec un « génocidaire » qui a demandé pardon que de lui voir infliger une lourde peine. Sinon, on vivra « comme des montagnes ». C'est le pardon qui permettra de construire le Rwanda de demain dans l'entente.

Mes enfants...

Je ne dis rien à mes enfants. Ils découvrent par eux-mêmes.

Un de mes enfants veut devenir militaire. Il veut pouvoir se défendre .

J'en suis chagrinée et j'ai peur. On propose aux jeunes enfants de s'engager dans l'armée en contrepartie d'études gratuites.

Mon aînée est en colère contre les autorités. Les autorités d'hier, ceux de la politique divisionniste ; les autorités d'aujourd'hui qui s'enrichissent alors que la population souffre.

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Entretien avec le Professeur Déo MBONYINKEBE SEBAHIRE

Le Professeur Déo MBONYINKEBE Sebahire est anthropologue et enseigne à l'Université Nationale du Rwanda (UNR).

Durant le génocide, le Professeur Déo MBONYINKEBE Sebahire résidait en RDC (ex-Zaïre) où il enseignait à l'Université d'Etat de Kinshasa et aux Facultés Catholiques de la même ville. Il nous confie qu'il a vécu difficilement cette période qu'il qualifie « d'innommable ».

« Je me sentais concerné d'autant que des pulsions et dérives ethnocidaires se manifestaient autour de la même période dans l'ex-Zaïre (au Katanga et au Kivu notamment). Je me sentais personnellement concerné d'autant plus que j'appartiens à l'aire historico-culturelle rwandophone. Par ailleurs, j'ai des liens de sang et d'alliance avec les Tutsis et les Hutus ».

« La solution pour éviter les impulsions ethnocidaires et génocidaires, serait de soigner le mal à la racine, en éradiquant l'idéologie à la base à travers l'éducation en luttant contre l'impunité, la mauvaise gouvernance, toute forme d'injustice et d'exclusion et en réduisant au plus bas la pauvreté et l'illettrisme, favorables aux manipulations politiciennes. »

Depuis 1994, quelle est l'évolution de la société rwandaise ?

« Il y a des indicateurs d'évolution positive et d'amélioration sensibles. Parmi ces indicateurs, l'on peut signaler les points suivants :

- La cohabitation dans le sport telle que la participation de l'équipe nationale de football à la Coupe d'Afrique des Nations 2004. Il en est de même des loisirs.
- La présence de tous les citoyens, toutes ethnies confondues, dans les lieux publics sans conflits majeurs.
- L'absence de violences ethnopolitique.
- Un net redressement de l'économie avec une monnaie relativement stable.
- Une véritable révolution éducative (multiplication d'initiatives privées dans

l'enseignement supérieur, introduction de nouvelles technologies de l'information à tous les niveaux de l'enseignement...).

- Un démarrage rassurant de stabilisation institutionnelle à l'issue des élections démocratiques avec un regain de confiance aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

- La reconstruction encore assez lente mais encourageante du capital social rwandais. Exemples :

- Mariages interethniques mais qui suscitent quelques conflits entre familles.
- Relations humaines plutôt sereines en milieu de travail, bâties généralement sur la compétence et la complémentarité plutôt que sur les affinités ethniques ou régionales.
- Naissance de communautés de foi et de prière qui renforcent les liens de confiance et d'entraide mutuelle, et en milieu des jeunes, orientation vers le tissage d'amitiés, une plus grande tolérance et des attitudes de respect réciproque. »

« Cependant à côté de cette évolution subsistent des zones d'ombres et d'incertitudes :

- De grands écarts entre une minorité de riches et la grande masse des pauvres.
- La présence de plusieurs couches vulnérables : veuves, orphelins, malades du sida, démobilisés sans moyens de subsistance suffisants, enfants de la rue, familles de prisonniers....
- Le côté encore imprévisible de l'environnement régional qui connaît des turbulences ethnopolitiques et une difficile transition. »

Quels sont les enjeux de la Gacaca et permettra-t-elle de nouvelles évolutions ?

« Il y aura une évolution positive si Gacaca est conduite correctement grâce à des ressources humaines et matérielles suffisantes et l'implication accrue de tous les citoyens y compris les couches les plus instruites, les coupables, les victimes et les témoins, ce qui n'est pas encore bien réalisé aujourd'hui, mais

l'espoir demeure. Si Gacaca réussit, ce sera une grande chance pour les Rwandais et cette expérience fera partie du patrimoine juridique mondial ».

Comment la semaine du deuil, est-elle perçue par la population ?

« Il y a des attitudes contradictoires aussi bien auprès de rescapés qu'auprès du reste de la population, selon différentes positions idéologiques et émotionnelles. Ainsi, ceux qui pensent qu'il y a eu un double génocide sont réticents. Certains rescapés craignent les effets traumatiques, d'autres fuient les sentiments de culpabilité, lorsqu'il ne s'agit pas de mécanismes d'oubli fonctionnel. Il y a toutefois ceux qui y participent avec enthousiasme et conviction, sauf que leur nombre semble réduit par rapport à l'enjeu. Ceci mérite des recherches ainsi qu'une large consultation nationale ».

« Mais s'il n'y a pas préservation de la mémoire à travers la commémoration, il y a risque que le pire recommence ».

« Il faut aussi célébrer la mémoire des justes, le juste étant la personne qui a sauvé les autres au risque de sa propre vie. C'est un élément fédérateur pour le nouveau Rwanda, à l'exemple des jeunes du collège de NYANGE en Province de Kibuye et qui font partie actuellement de la catégorie officielle de héros Nationaux (Intwari) ».

Que pensez-vous de la dimension internationale de cette 10^{ème} commémoration ?

« Cela dépendra de la qualité et de l'intensité de la participation des Rwandais tout d'abord, en tant que premiers concernés et de la communauté internationale ensuite, dont la responsabilité est assez connue. Ce sera pour elle l'occasion de faire de nouveau de manière solennelle amende honorable, une belle occasion de se rattraper, à travers, espérons-le, des paroles mais surtout des gestes sensibles. »

Propos recueillis par l'équipe programme
RCN Justice & Démocratie / Kigali

DOSSIER SPECIAL RWANDA

10 ans après le génocide...

Un pas a été fait dans le domaine de l'unité et de la réconciliation et pour la reconstruction du Pays

10 ans après le génocide...

Un pas a été fait dans le domaine de l'unité et de la réconciliation et pour la reconstruction du Pays.

Toutefois, beaucoup de choses restent à faire dans le domaine de la justice.

Traiter les personnes sans dossier, accélérer la justice du génocide, vider les cachots.

La justice permet de punir les coupables, relâcher les innocents, rétablir les victimes du génocide dans leurs droits.

Sa lenteur pose des problèmes. Certains enfants ont abandonné l'école pour assister leur maman du fait de l'absence du mari.

Ce qui s'est passé dépasse la conscience, ça a déstabilisé la société rwandaise.

Depuis 1990, elle avait été fragilisée par la peur et les soupçons de complicité ou d'assassinat.

On parle quelques fois de ce qui s'est passé, en 1994 ; en famille, avec les voisins proches, et dans des conférences. On se remémore les images et les chansons ; cela fait peur...

Tout le monde... tout le monde doit respecter la vie humaine (...).

Aujourd'hui, je ne vis plus dans la peur,

la sécurité est rétablie.

Les camps de solidarité, la sensibilisation et l'éducation de la population assurés par les autorités permettent de combattre le germe du génocide, la mauvaise éducation.

La société rwandaise doit essayer d'éradiquer la culture de l'impunité et bâtir un état de droit où personne ne sera favorisé.

La crise économique ne nous permet pas

d'avancer.

Celle-ci est provoquée par le non partage des richesses du Pays, la chute des cours du café, des autres productions nationales et par l'habitude prise d'attendre la

nourriture que distribuaient les ONG.

La population commence seulement à comprendre qu'il faut travailler au lieu de croiser les bras (...).

Dans 10 ans, nous espérons que le plan 2020 d'éradication de la pauvreté et de l'impunité ne sera pas resté seulement un écrit...

Un citoyen rwandais.



PHOTO : Isabelle Plumet

Familles de détenus leur apportant de la nourriture à la prison de Nyanza.

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Entretien avec Jean-Marie Vianey MBARUSHIMANA

Jean Marie Vianey Mbarushimana est l'ancien Procureur Général auprès de la Cour d'appel de Nyabisindu.

Il a, à ce titre, fortement contribué à la construction de la justice relative au contentieux du génocide, notamment par la mise en place des présentations des détenus à la population, présentations considérées comme des pré-gacaca.

Il s'est également investi dans la sensibilisation aux aveux afin de favoriser l'établissement de la vérité.

Il est actuellement Secrétaire Exécutif du Travail d'intérêt général (TIG), celui-ci est prévu par la loi organique N°40/2000 du 26/1/2001, portant la création des juridictions gacaca.

Néanmoins, le TIG ne pourra débiter qu'avec les premiers jugements des juridictions gacaca.

Les aveux, ont-ils un rôle dans le processus de la réconciliation ?

« Les aveux constituent la pierre angulaire des Juridictions participatives Gacaca. Ils permettent la reconstitution des événements durant le génocide et dégagent les responsabilités et les complicités.

Ces aveux permettront de rendre une justice équitable en réhabilitant les innocents et en condamnant les coupables, mettant ainsi fin à la culture de l'impunité institutionnalisée depuis longtemps au Rwanda. Les aveux supposent aussi l'acceptation du crime commis et un désir sincère de repentance. Cette dernière appelle le pardon et leur combinaison jettera les ponts d'une réconciliation entre les deux composantes de la communauté nationale ».



PHOTO : Isabelle Plumet

Le TIG aura-t-il un impact sur la réconciliation ?

« Le TIG est une peine infligée aux personnes en aveu de crimes de génocide qui se fait au libre choix du condamné. En soi, il signifie que la justice a été rendue. Le TIG se fait aussi au bénéfice de la communauté à travers des travaux d'intérêt collectif.

Le TIGiste apporte donc sa part dans la réparation des dommages causés et participe à la reconstruction du pays. Cet apport constructif réhabilite les anciens détenus, les rapproche de leurs victimes et crée des liens de confiance, passerelles d'unité et de réconciliation ».

Quels sont les projets pour cette 10ème commémoration du Génocide de 1994 ?

« 1.060 maisons réparties dans 106 districts seront construites au bénéfice des veuves et des orphelins rescapés du Génocide dans un projet commun par les ex-détenus libérés

provisoirement le 1er janvier 2003 (cfr Décision présidentielle du 01.01.2003), les familles dont les parents sont toujours en prison et les rescapés ».

Que pensez-vous de la dimension internationale de la commémoration du Génocide rwandais ?

« Le Génocide est un crime contre l'humanité. L'humanité entière est concernée quel que soit l'endroit où ce type de crime se perpète. En ce sens, la commémoration du Génocide rwandais interpelle la communauté internationale entière parce que ce génocide est aussi le leur.

Cette commémoration devrait être l'occasion de renouveler l'engagement (jusque là non encore tenu) de cette même communauté dans la prévention et la lutte incessante de ce type de crimes ».

Propos recueillis par l'équipe programme RCN Justice & Démocratie/Kigali

DOSSIER SPECIAL RWANDA

10 ans après le génocide

Beaucoup de choses ont été faites pour reconstruire notre pays et restaurer nos cœurs

10 ans après le génocide

Beaucoup de choses ont été faites pour reconstruire notre pays et restaurer nos cœurs.

En 1995-96, après la guerre, l'Etat a fait rentrer les réfugiés (de 1959, 73 et 94) et a cherché des abris pour les rescapés du génocide. L'Etat a essayé d'être près de la population et de faciliter la réconciliation. On sensibilisait sur le fait que les réfugiés rentrés au pays sont des enfants du pays.

La faim tirait, personne ne voulait rester aux villages. C'est après le retour des exilés de 94 que la population a commencé à y rechercher sa vie.

L'Etat fournissait des semences et des tôles aux rescapés, recherchait les os entassés partout dans le pays.

Les familles des coupables, souvent, ne voulaient pas montrer les corps aux rescapés. Toutefois, les « inyangamugayos » (1) ont montré les corps jetés dans les champs, toilettes et rivières ; ont dénoncés les vols de vaches, chèvres et tôles...

Les enterrements ont permis d'honorer les victimes dont les corps ont été retrouvés.

Les « hutus » n'ont pas tous participé au génocide ; cela a permis de revivre ensemble facilement.

Lorsque la vérité n'a pas été dite, des procès ont été entamés.

Certaines personnes parlent mal. Cela crée des traumatismes, même des syncopes.

Moi je n'ai pas peur du traumatisme, je suis en paix. Je suis membre fondateur d'une section d'association dans une cellule pour ARG, une association de rescapés. Cela permet d'entendre les idées des autres, de ne pas être seul.

L'Etat aide les rescapés à se préparer pour la participation aux procès. L'Etat demande aussi d'adopter un bon comportement : parler correctement, ne pas voler, dire la vérité...

L'Etat sensibilise sur la fraternité qui unissait les habitants en dépit de la mauvaise politique qui était menée. Des « hutus » sont morts, les modérés n'étaient pas du côté des autorités.

Je remercie l'Etat qui est proche de la population par sa politique de décentralisation et de par les juridictions

« gacaca ». La politique de bonne gouvernance a permis de montrer à la Communauté Internationale que le Rwanda surmonte son douloureux passé.

Je remercie aussi la Communauté Internationale qui a entendu les Rwandais ; le TPIR commence à travailler avec le gouvernement rwandais. Les mauvaises paroles adressées aux rescapés en ont été bannies. Les associations de rescapés (AVEGA, AGURUKA, IBUKA, ARG) collaborent de nouveau avec le TPIR.

Je remercie les ONG Internationales qui aident l'Etat à reconstruire le pays.

Par l'aide médicale apportée pendant la guerre, par le soutien à la décharge des innocents et par la volonté de ramener une bonne image du pays.

La route est encore longue...

Des rescapés restent aujourd'hui sans abris ; les fonds du FARG (Fond d'assistance aux rescapés du génocide) n'arrivent pas à tous les rescapés qui en sont réduits à vivre dans la pauvreté. Trop d'enfants ne sont pas scolarisés, la plus grande partie de la population n'a pas accès aux soins de santé.

Encore beaucoup de réfugiés, rentrés de l'exil de 94, ont trouvé leurs biens occupés par d'autres réfugiés (59 et 73).

La Communauté Internationale doit savoir que le taux élevé de personnes porteuses du VIH est survenu à cause de la guerre. Aussi que la Communauté Internationale ne nous a pas aidés à temps pour arrêter les massacres. Les médicaments luttant contre ce virus devraient être donnés gratuitement et être renforcés par de nombreuses séances de sensibilisation.

Lorsque je vois des « génocidaires » en liberté, je ne dis rien ; j'attends gacaca.

Il est rare que les coupables demandent pardon. Pourtant, ceux qui le font montrent une bonne image du pays. Les familles des victimes et des coupables commencent à s'entendre.

La population est la richesse du pays, les gens qui ont commis « beaucoup de choses » doivent être emprisonnés. La culture de l'impunité doit cesser, sinon le pays se dirigera dans une voie sans issue. Les coupables de 3 et 4ème catégories

doivent être libérés.

L'Etat calme la population, certains rescapés sont mécontents de voir les auteurs d'indescriptibles atrocités en liberté. Certains magistrats ne travaillent pas bien, sont attirés par l'argent...

J'accepte les jugements qui sont déjà rendus, je n'ai pas de problème pour vivre avec ceux qui ont tué ma famille, je ne veux pas de problèmes. Aussi les prières aident beaucoup, moi et tant d'autres...

Etre « inyangamugayo »... Tous les Rwandais devraient l'être puisque la justice appelle l'ensemble de la population à participer. Cela consiste à dire la vérité, être utile pour son pays, ne pas se laisser guider par les sentiments ou les intérêts, être direct.

J'ai été élu comme « inyangamugayo gacaca » de secteur.

Le problème est que les « inyangamugayo » élus ne devraient pas toujours l'être... Mais au fur et à mesure, ils seront exclus et remplacés.

Ceux qui diront la vérité seront pardonnés, les autres seront sanctionnés selon les lois.

Je n'ai pas peur de me tromper dans mes décisions. J'ai vu beaucoup de choses et les décisions seront prises en groupe.

Comme beaucoup d'« inyangamugayo », je ne connais pas très bien la loi. Les présidents et vice-présidents nous aideront à ce niveau. De plus, nous aurons des formations qui renforceront nos compétences.

Nous séparerons les coupables des innocents, nous joindrons nos mains à la construction du pays, nous rechercherons ensemble les solutions pour un retour à l'unité. Aussi, l'économie du pays ne sera plus handicapée par les trop coûteux détenus.

Mes souhaits pour moi et le pays...

J'aimerais voir la justice rendue librement, les enfants à l'école, les « mayebobos » (enfants laissés à eux-mêmes) pris en charge, une loi d'indemnisation des victimes du génocide votée rapidement.

Je ne voudrais plus jamais voir... un génocide.

Un juge "intègre" inyangamugayo.

(1) Juges "intègres" des juridictions gacaca élus par la population.

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Il y a dix ans, le Génocide... Commémoration

Une décennie. Le temps a passé et se suspend. RCN Justice & Démocratie en collaboration avec ASF, nous l'avons vu dans l'éditorial, a décidé de cristalliser ce moment par la diffusion d'une émission sonore recomposée à partir d'émissions de France Culture « Rwanda, un génocide oublié ? ». Par Pierre Vincke, « Ici, pendant une heure, nous pouvons nous tenir ensemble suspendus à nos questions. Nous pouvons donner un moment de notre inquiétude à ceux qui ont vécu, à ceux qui vivent et à ceux qui vivront. Nous pouvons suspendre nos jugements, nos analyses, nos liens, nos sciences et nos jugements ». Et d'ajouter que « se souvenir, c'est oser l'avenir sur les traces de ceux qui ont perdu la vie inexplicablement. Et sur la trace de ceux qui ont refusé l'horreur et l'ont combattue ». Un temps de souvenir donc, sera prévu le mardi 13 avril à 20h au Studio 5 de Flagey.

1. De l'après-génocide à l'avant-procès
2. Un génocide à la fois si proche et si lointain
3. Des génocidaires ordinaires
4. Le génocide en chantant : comprendre l'incompréhensible
5. Les germes de la haine
6. Les paradoxes de l'identité rwandaise
7. « Tuer, c'était comme boire un verre d'eau »
8. La communauté internationale immobile
9. La trahison ou l'impuissance
10. La machine à tuer
11. L'infinie douleur des rescapés
12. Les medias de la haine
13. Des idéologues sans conscience
14. Ces signes qu'on n'a pas voulu voir
15. En quête d'une preuve impossible
16. La faillite du message de l'Eglise
17. L'Eglise et l'omerta
18. Résister et sauver
19. Pour en finir avec la culture du mensonge
20. Ce qui fait le lit du révisionnisme
21. Ce génocide qui nous habite
22. « Donner un cercueil aux morts »
23. Des bourreaux sans repentir
24. Une culpabilité collective non assumée
25. Le pardon impossible ?

Le choix d'un dossier spécial Rwanda s'impose donc dans ce Bulletin et ouvre le champ de l'analyse. Si l'acte de la commémoration ne s'inscrit pas dans une perspective de débat, le dossier spécial, lui, offre un espace de réflexion et d'échange. C'est la raison pour laquelle suivent dans ces pages de courtes synthèses des 25 émissions de France Culture.

Ces 25 émissions ont été réalisées à partir du procès exceptionnel qui s'est déroulé devant la Cour d'assises de Bruxelles entre le 17 avril et le 8 juin 2001. RCN Justice & Démocratie en a minutieusement enregistré et retranscrit tout le déroulement.

La journaliste Laure de Vulpian, en montant 25 émissions d'une qualité aisément perceptible, a tenté de dire l'innommable, d'appréhender l'impensable, en nous permettant d'entendre ce qui dépasse l'entendement du génocide de 1994 au Rwanda.

A travers 25 thèmes, ces émissions nous guident dans les méandres de l'(in)humanité. Pierre Vincke – dans la postface du livre « Rwanda, un génocide oublié ? » qui synthétise ces émissions – écrit ceci : « Ce lent travail de réflexion mené avec opiniâtreté et rigueur par l'auteur et ses invités, le lecteur en termine ici la lecture scrupuleuse et recueillie. Ou bien il ne la termine pas ! Car y a-t-il un terme à cette lecture ? Toujours lire, toujours regarder, toujours écouter. Il y aurait un toujours ça, un toujours lire, un toujours inquiet, un toujours conscient qui renoncerait à l'endormissement lent ou à l'aveuglement, un toujours éveillé. « Toujours là », pour que « plus jamais ça » (...) Se tenir là donc, simplement, abandonnés, humains. Dans ce que nous n'avons pas fini de lire, chacun des invités de Laure de Vulpian cherche, analyse, pense. Et la force de leur pensée se mesure au risque qu'ils ont pris à s'abandonner. Quand nous ne résisterons plus chaque jour à la tentation d'échapper à la mémoire, quand nous saurons nous maintenir sur la crête de ces instants les plus cruels, conscients, tremblants et recueillis, alors l'histoire nous libèrera peut-être de la menace de nouveaux abîmes. Ce sera quand toi, moi, et nos institutions resteront sur la crête de la conscience inquiète ».

Face au « devoir de mémoire », face au "souvenir", la perspective de « mémorisation », le "retenir", m'a semblé être un bon angle d'approche pour que chacun construise sa propre représentation de « l'innommable ». J'ai donc tenté ici de vous exposer brièvement certains extraits des émissions en les organisant de manière vive. RCN Justice & Démocratie remercie Laure de Vulpian pour ce travail titanesque et pour la qualité de cette masse d'informations, qui pousse toujours plus loin notre besoin de compréhension, rendant parfois floues les limites du « possible ».

Pascaline ADAMANTIDIS,
 Conseillère en rédaction.

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 1 : De l'après-génocide à l'avant-procès

Avril 2001. En vertu de la loi qui donne une compétence universelle à la justice belge pour tout crime de droit international, la Cour d'Assises de Bruxelles juge quatre Rwandais : Vincent Ntezimana, Alphonse Higaniro, Sœur Gertrude et Sœur Kizito, sont accusés de participation au génocide des Tutsi en 1994, à Butare.

Si aucun n'a pris la machette, si aucun n'a de sang sur les mains, tous les quatre sont néanmoins poursuivis pour avoir pris part, chacun à leur manière, au génocide. Participation intellectuelle, idéologique ou financière, incitation et organisation en amont pour les deux hommes... Pour les deux religieuses : refus d'accueillir et de protéger les Tutsi venus se réfugier au monastère, complicité morale voire matérielle avec les miliciens venus commettre le massacre. Les accusations sont lourdes et les crimes terribles.

D'un côté, un petit groupe, les Tutsi : 15% de la population. De l'autre, une large majorité, les Hutu : 85%. Entre les deux, une idéologie raciste officielle distillée depuis des décennies dans tout le pays. C'était il y a 9 ans, entre le 6 avril et le 4 juillet 1994. Un million de morts en cent jours ; le quatrième génocide du 20^e siècle. Aujourd'hui, il reste mystérieux, méconnu et incompris. Oublié ?

L'écrivain **Jean Hatzfeld** nuance : « Oui, parce que, par rapport aux autres événements de notre époque, aux autres guerres qui nous empêchent souvent de dormir, la Bosnie, la Tchétchénie, l'Irak, etc., il y a quand même une sous-évaluation du phénomène. » Le génocide rwandais ne s'est pas encore frayé un chemin dans la conscience de l'humanité, car la prise de conscience d'un fait à ce point inouï est généralement tardive : « il faut beaucoup plus de temps, à la conscience humaine, à l'âme humaine, à l'intelligence humaine, pour prendre conscience de ce qui

s'est passé, c'est-à-dire l'idée de l'extermination. (...) Ce n'est pas de l'oubli (...) : il faut du temps aux rescapés pour parler. »

Presque une décennie plus tard, le procès des « quatre de Butare » offre une clé pour tenter de comprendre l'incompréhensible. Ce procès a été initié par les plaintes déposées notamment par **Gasana Ndobwa**, dont la famille a été massacrée au Rwanda, et **Spéciose Mukayiranga**, rescapée du génocide. Celle-ci témoigne de ses craintes, de ses doutes face à un procès se déroulant si loin du Rwanda et organisé par des étrangers, des gens qui n'ont pas vécu les faits. « Au début, nous croyions que c'était impossible, parce que même ici, dans le pays, c'est très difficile de faire comprendre ce que nous avons vécu (...). On se demandait comment nous, on va vraiment convaincre la Cour d'Assises (...). C'était dur... très dur. Et nous avions peur, tout le monde. »

Pourtant, ce n'est peut-être pas un hasard si le procès se déroule en Belgique. Ainsi, la première journée d'audience offre à Laure de Vulpian l'occasion d'aborder les relations belgo-rwandaises, loin d'être innocentes dans l'aboutissement du génocide. « Leurs rapports sont forts et anciens. Il y a tout un arrière-plan à l'histoire de leurs relations (...), ce qui explique qu'un français et un belge ne réagiront pas de la même manière au génocide : l'un sera plus concerné que l'autre. Et, d'une certaine manière, l'un a oublié, l'autre pas. »

Alain Destexhe, sénateur libéral belge, intervient alors pour soulever les questions politico-historiques du poids du colonialisme et de l'Eglise catholique dans le génocide, de l'évangélisation de la population, de la consolidation du pouvoir belge au Rwanda ou encore de la transformation d'un système de catégories sociales existant (Hutu-Tutsi) que les

Belges ont figé en « une perception ethnique d'une différence radicale ». A tel point que « les Tutsi ont fini par se percevoir comme un peuple différent des Hutu, alors que rien ne les distingue : ils parlent la même langue, ont les mêmes coutumes, les mêmes traditions, les mêmes fêtes (...). Donc, aucun des critères traditionnels de distinction entre deux ethnies ne s'applique à la différence entre Hutu et Tutsi. Mais le drame est qu'eux-mêmes (...) se perçoivent comme appartenant à des ethnies différentes ». Quant au procès en lui-même, Destexhe ajoute plus loin qu'« il a quand même fallu un changement de gouvernement pour qu'(il) puisse avoir lieu »...

Mais avant d'en arriver là, il a fallu une instruction sur place, et donc un juge d'instruction. **Damien Vandermeersch** commente la difficulté de son enquête : « Sur place, la première chose, c'est d'abord d'admettre qu'il y a des morts. Là, je peux vous dire, je ne peux pas m'empêcher d'être chaque fois ému parce que c'est quelque chose qu'on ne peut pas comprendre. (...) Je me demande parfois comment on peut entendre ce qui dépasse l'entendement, ce qui dépasse la compréhension. Je me suis dit à certains moments « heureusement que je ne comprends pas vraiment » ; en d'autres termes, je ne m'y retrouve pas vraiment, parce que c'est vrai que cela interpelle jusqu'au creux de la nature humaine. »

Le génocide a bien évidemment laissé des traces, des séquelles au quotidien, des séquelles psychiques qui se manifestent notamment par une méfiance essentielle entre les gens. **Naasson Munyamutsa**, psychiatre au Rwanda : « On veut savoir à qui on a affaire parce qu'on a l'impression que n'importe qui peut avoir été un tueur. » Et de conclure cette première journée par les mots suivants : « Même nous autres, médecins, psychothérapeutes, il nous faut du temps avant que les gens commencent à nous parler un langage réel ou sincère. »



PHOTO: Yves Moigny

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 2 : Un génocide à la fois si proche et si lointain

Avant de laisser la parole aux avocats de la défense et de la partie civile, **Luc Maes**, président de la Cour d'Assises, revient sur les premiers jours d'audience : « *La tension n'est intervenue que dans le cours du procès, lorsque les journalistes étaient moins nombreux et qu'il y avait un public dans lequel on retrouvait la gauche et la droite, les Hutu et les Tutsi, bien séparés tout à fait, qui avaient retrouvé, je dirais, leurs démarcations dans la salle.* »

Patrick May, journaliste et écrivain belge, ajoute qu'« *au tout début du procès, on avait le sentiment d'être devant un procès extraordinaire, pour plusieurs raisons : parce que c'était la première fois qu'on jugeait au terme de la loi de compétence universelle, parce que l'importance du procès (170 témoins, dont près de la moitié ou davantage venaient du Rwanda), parce que c'était des Blancs qui jugeaient des Noirs, et puis aussi parce que la Belgique avait été impliquée dans les événements de 94 au Rwanda...* ». Parties civiles, accusés, témoins à charge ou à décharge se côtoient. May relève également le fait, essentiel, que « *dans l'ensemble du procès et tout au fil du procès, on a eu l'impression qu'on balançait entre le procès du génocide et le procès de quatre personnes.* »

Les avocats prennent la parole. **Maître Hirsch**, représentant l'ensemble des parties civiles, déclare, quant à l'impunité : « *Les accusés sont venus en Belgique car ils pensaient y trouver refuge et y jouir de l'impunité, être à l'abri de la justice : ils ont eu tort. Le monde se rétrécit autour des criminels contre l'humanité. (...)* ». Elle établit ensuite la base des témoignages à venir. « *Les victimes, les survivants sont parfois sans parole, dans le silence, incapables de dire, parfois sans mémoire, personne n'est préparé à survivre. Chaque survivant est seul. (...) C'est terrible de raconter, parce que raconter c'est revivre. C'est réinscrire la souffrance dans son corps, dans son être, dans sa mémoire, c'est vivre encore l'impuissance de n'avoir pas pu empêcher que son enfant soit arraché et tué sous vos yeux. (...) Parler, c'est réactiver des souvenirs, c'est dire qu'on est vivant, là devant vous, alors que tous sont partis et qu'on aurait voulu les suivre. La mort ne l'a pas voulu. Ils vivent encore dans la mort des leurs et c'est la mort des leurs qu'ils vivront sous nos yeux. Les survivants sont responsables de la transmission de la mémoire.* »

Pour acquitter leur dette envers les morts. Pour donner par la parole, un cercueil aux morts. »

Eric Gillet, également avocat de plusieurs parties civiles, complète la



PHOTO: Yves Moïny

déclaration préliminaire de Me. Hirsch en recontextualisant le génocide et présente les accusés comme autant de représentants des trois piliers responsables, en l'occurrence l'Etat, les milieux d'affaires et intellectuels et l'Eglise. Il conclut en insistant sur le rôle des jurés : « *Aujourd'hui, ce sont des crimes contre l'humanité que vous allez juger. Vous êtes saisi en vertu du principe de compétence universelle. Vous n'êtes pas seulement un tribunal belge, vous êtes un tribunal qui représente la communauté humaine.* »

Car un génocide à la fois proche et lointain, c'est aussi un procès entre parties civiles et défense, entre Belgique et Rwanda, entre jurés belges et plaignants rwandais, entre témoins directs et indirects. « *En tant qu'européens installés dans le confort et la sécurité, nous nous en sentons très loin. Mais en même temps, ce génocide est très proche : il nous touche, il nous atteint, il nous interroge et nous menace (...)* », commente Laure de Vulpian,

illustrant quelque part la situation des jurés face au drame, entre incompréhension et émotivité.

Après les déclarations de **Me. Belamri**, **Me. Cuykens** et **Me. Wahis**, avocats de la défense, insistant sur le côté inaccessible du génocide, **Pierre Vincke** donne sa version de la problématique proche-lointain. « *La distance, c'est 8000 kilomètres, mais en avion, c'est huit heures. (...) Quand vous allumez la télé, c'est dans votre salon que ça se passe. Il y a plusieurs niveaux et (...) au niveau géopolitique, au niveau historique, tout ce qui concerne les Grands Lacs est proche de la Belgique.* » Et de poursuivre, en réponse au commentaire de Laure de Vulpian : « *(...) Ca nous est définitivement si proche que ça nous aveugle, nous aussi. Cette espèce de conscience et de retour sur soi qu'a fait le génocide rwandais a été tellement personnalisé, tellement approprié par la communauté humaine que, à ce titre-là, il me semble tout à fait normal qu'elle s'en inquiète et se donne le droit de le juger (...).* »

Proche et lointain, ce génocide l'est aussi pour **José Kagabo**, historien franco-rwandais vivant à Paris et ayant également perdu des membres de sa famille. Après avoir posé la différence entre les sources directes et indirectes que constituent les témoins oculaires et ceux qui, comme lui, ont tout d'abord une connaissance écrite et orale du génocide, il explique en quoi, selon lui, celui-ci est si difficile à définir. « *Contrairement aux autres génocides connus dans l'histoire, c'est un génocide qui se commet à ciel ouvert, au su et au vu de tout le monde. C'est-à-dire qu'il diffère des autres du fait qu'on ne pourra jamais dire : nous ne savions pas. Non seulement nous savions, mais nous avons vu. (...) Ensuite, c'est un génocide qui n'est pas simplement imputable à un Etat criminel. C'est un crime massif, de proximité et de relations (...) C'est un génocide très complexe. (...) D'autant plus complexe qu'après sa commission, les différents protagonistes et leurs héritiers sont obligés de cohabiter, d'inventer une autre manière d'être ensemble.* »

Comme tout génocide, celui du Rwanda est donc singulier. Mais il a la particularité d'avoir été commis au grand jour, et surtout entre voisins, entre amis, et parfois au sein des familles...

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 3 : Des génocidaires ordinaires

Ce chapitre s'interroge sur les quatre accusés jugés à Bruxelles. Mais d'abord, une réflexion plus générale sur l'identité des génocidaires ordinaires s'impose.

Le mot « génocide » est tout d'abord défini dans sa perspective étymologique, historique et juridique par l'historienne **Annette Viewiorka**. Une introduction que l'écrivain **Jean Hatzfeld** vient étayer en relatant ses rencontres avec des prisonniers au Rwanda et la difficulté de recueillir leurs témoignages : « *Je me suis aperçu après de très nombreux échecs (...) que les gens ne parlaient pas ou n'arrêtaient pas de mentir, du style « je n'y étais pas » ou « j'étais obligé » ou « c'est pas moi qui » ou « c'est mon voisin qui », etc. Pour parler avec un tueur, il fallait d'une part qu'il soit emprisonné, c'est à dire protégé par les murs de la prison, et d'autre part qu'il ne soit pas en confrontation avec ce qu'il avait fait.* » Il fallait aussi qu'ils « *qu'ils parlent ensemble. C'est-à-dire que les entretiens que j'ai eus avec eux étaient bien sûr individuels et confidentiels, mais il fallait (...) s'adresser à des tueurs qui appartiennent à une bande et qui donc qui (...) se tiennent chaud, se tranquillisent et se rassurent un petit peu les uns les autres* ». Ces conditions spécifiques rassemblées, le travail commence. « *J'avais choisi une bande de tueurs, une bande de village : des cultivateurs qui avaient toujours vécu ensemble, d'âges différents d'ailleurs* ». La conclusion est effrayante. « *Alors, qui a tué ? Je vais vous répondre d'une manière terrible (...). Dans cette région, sur une population de cinquante-cinq mille Tutsi à la veille du génocide, cinquante mille ont été tués. Donc environ cinq sur six, à la machette, entre le douze avril et le douze mai. Je n'ai pas trouvé une personne sur laquelle il ne pèse pas un soupçon. C'est-à-dire que ceux qui ont tué, contrairement à ce qu'on peut penser, ce ne sont pas uniquement (...) les milices d'Interahamwe, ce ne sont pas seulement les unités de l'armée, ce ne sont pas seulement des commandos venus de Kigali. C'est toute la population masculine* ». Hatzfeld précise toutefois : « *Tous ces gens-là n'ont pas tué, tous ces gens-là ont participé. A l'époque, dans cette commune... et je pense que c'était le cas dans tout le Rwanda rural, (...) la règle était que tout le monde devait participer, d'une*

manière ou d'une autre. Tout le monde n'était pas obligé de tuer (...). Tous les matins, à la même heure, toute la population masculine hutu était convoquée sur le terrain de football, pour aller. Pour aller ? c'est-à-dire pour aller dans les marais et pour aller dans les forêts d'acacias, chercher... ».

Une violence exercée selon des modalités particulières, au travers de pratiques que décrit l'historien des guerres contemporaines **Stéphane Audouin-Rouzeau**. Pour lui, le génocide rwandais, accompli avec des outils rudimentaires, est celui de toutes les transgressions (la proximité entre le tueur et sa victime constituant une atteinte à la barrière anatomique, la participation des femmes, la découpe des corps etc.) : « *Moi ce qui me frappe au fond par rapport au génocide rwandais, c'est évidemment la dimension extrêmement rudimentaire des pratiques de mise à mort. On fait essentiellement avec les armes blanches, avec les machettes en particulier, qui ont été l'outil emblématique du génocide, au point qu'on ne disait plus tuer mais couper. Donc on voit bien que l'outil lui-même a au fond contaminé le vocabulaire, qui est un vocabulaire d'évitement, comme très souvent dans les génocides. On ne dit pas tuer mais travailler,*

« *Sur une population de cinquante-cinq mille Tutsi à la veille du génocide, cinquante mille ont été tués. Donc environ cinq sur six* »

*dans le génocide rwandais. (...). Et qui dit arme blanche, dit bien sûr proximité entre la victime et le bourreau et dit bien sûr : atteinte à la barrière anatomique. On fait couler le sang. Et on le voit. C'est immédiatement visible, pour le bourreau, pour les témoins, etc. Et là, ce qui me frappe énormément, d'un point de vue anthropologique, c'est la transgression qu'a représenté la participation de femmes. (...) J'ai du mal à croire que cela ait été possible, mais enfin, il y a quelques exemples qui sont donnés, de femmes ayant tué leurs propres enfants, parce que ces enfants étaient entre guillemets Tutsi. Et là, on est devant une sorte de sidération, puisque je ne connais pas d'autres exemples historiques ». Moins spécifique, cependant, est la découpe des corps après la mise à mort. « *Là, en**

revanche, on est dans une certaine banalité, (...) car les pratiques de découpe des corps sont des pratiques relativement banales. L'être humain découpe toujours plus ou moins, dans ces moments de violence extrême, les mêmes parties du corps de son adversaire. Il découpe essentiellement les mains. Et il découpe la tête ou il martèle le visage, à quoi s'ajoutent en fait les parties sexuelles. C'est-à-dire qu'en fait, si on interprète ces pratiques comme un langage, il cherche à atteindre d'une part, le plus humain de l'homme, c'est-à-dire son visage et ses mains et il cherche à atteindre

« *Les gens ne parlaient pas ou n'arrêtaient pas de mentir, du style « je n'y étais pas » ou « j'étais obligé » ou « c'est pas moi qui »* »

également, à travers les parties sexuelles, la filiation. Et dans le génocide rwandais, l'atteinte à la filiation est évidemment essentielle. Alors, en enlevant la tête, en enlevant les mains, on déshumanise, on animalise l'Autre ; par là même d'ailleurs, on auto-justifie ce qu'on lui fait, puisqu'il n'est plus un être humain. A quoi s'ajoute, à mon avis, un point essentiel dans le cas du Rwanda, qui est le fait qu'on se soit débarrassé des corps dans les latrines. Alors là, c'est extrêmement clair : il ne s'agit plus à ce moment-là, à mon avis, d'une animalisation, mais d'une chosification du corps de l'ennemi ». Paradoxalement à ce côté rudimentaire, la vitesse d'exécution et la culture écrite, la bureaucratie du génocide en font un crime d'Etat moderne. « (...) Le rôle des intellectuels ou des Rwandais éduqués et souvent même en Occident, dans le génocide, compte énormément. L'ethnisation du problème (...) est au fond d'origine profondément occidentale. Le type de racisme qui s'est mis en place au Rwanda est profondément occidentalisé dans son substrat intellectuel et dans son système de représentation. Bien entendu, il y a un appareil d'Etat qui fonctionne. Il y a la radio, il y a les Préfets, il y a l'Armée, il y a les listes. Donc, il y a une bureaucratie, il y a une culture écrite qui est à l'œuvre. (...) Donc, il y a une dimension de crime d'Etat moderne, même si l'on est dans un des pays les plus pauvres du monde. »

L'émission passe ensuite du général au particulier puisqu'elle se poursuit par l'interrogation des quatre accusés – Vincent Ntezimana, Alphonse Higaniro, Sœur Gertrude et Sœur Kizito – quant à leur personnalité et leur curriculum vitae.

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 4 : Le génocide en chantant

Le fossé entre l'horreur des faits et l'apparente normalité des accusés est immense. Comment un professeur d'université, un cacique du régime et deux religieuses ont-ils pu perdre tous leurs repères moraux pour basculer dans l'inhumanité ? Et au-delà, comment des Rwandais ont-ils pu prendre la machette ?

C'est pour tenter d'apporter un éclaircissement à ces questions que des experts psychiatres et psychologues sont appelés à la barre.

Ainsi, les psychiatres **Yves Crochelet** et **André Delattre** sont interrogés sur l'état mental et le degré de responsabilité des deux accusés masculins. Sur la personne de Vincent Ntezimana, André Delattre déclare qu'il nie toute participation au génocide et qu'il est en définitive sain d'esprit : « On peut dire des examens cliniques et psychologiques que M. Ntezimana est tout à fait indemne d'une pathologie psychiatrique quelconque ». La personnalité d'Alphonse Higaniro s'avère quant à elle un rien plus ambiguë. « Son père est mort quand il était petit », nous révèle Yves Crochelet, « et il été certainement soumis à un traumatisme psychologique. » Il est le seul des huit enfants de sa famille à avoir été scolarisé. « Il faut noter une chose, c'est que (...) M. Higaniro est un homme assez renfermé, assez rigide, un peu méfiant, sur la défensive, qui en dit un minimum. (...) Il y a chez lui une discrète composante paranoïde. » Crochelet nuance cependant que cette composante est plus un trait de personnalité courant qu'un indice de maladie mentale. « Ce n'est pas quelqu'un qui se livre. Il dit d'ailleurs de lui-même qu'il n'aime pas tout ce qui est psychologique. »

En résumé donc, l'on peut conclure qu'aucun des deux hommes ne souffre de pathologie mentale, bien qu'Alphonse Higaniro soit moins maître de lui-même que Vincent Ntezimana.

La psychologue **Michaëlla Dayan** se charge ensuite de présenter le profil psychologique des deux sœurs. Sœur Gertrude, tout d'abord, « est issue d'un milieu modeste, chrétien, donc religieux

pratiquant et où finalement certaines valeurs étaient apprises dès sa plus jeune enfance, c'est-à-dire l'obéissance, la soumission, l'humilité, l'altruisme, l'amour de son prochain et autres. Et qu'en fonction de ces apprentissages, s'est construite une personnalité que nous, nous définissons personnalité soumise, très effacée, très passive et dépendante. Ce qu'on appelle, nous, personnalité dépendante, c'est une personne qui va avoir des comportements soumis, qui va avoir des difficultés à prendre des décisions, à se montrer active, qui aura toujours besoin en tout cas de l'approbation d'autrui pour prendre des

décisions, qui va avoir des difficultés à vivre des événements difficiles, à surmonter des obstacles, etc. (...). C'est plutôt finalement une personne qui, par sa vocation, son choix religieux ou philosophique, est conditionnée, aussi par son contexte familial, c'est une personne qui se voue aux autres, à Dieu, à l'Eglise, aux Hommes. Finalement, on pourrait peut-être même parler d'altruisme exacerbé ».

Souffrant d' « une anxiété qui est existentielle et qui devient pathologique », Sœur Gertrude, malgré une évolution certaine de son stress post-traumatique, nécessite un suivi psychologique.

Au sujet de Sœur Kizito, Michaëlla Dayan déclare : « Le profil est assez commun (...). Elle est issue aussi d'un milieu assez similaire, donc religieux, modeste, etc., où les mêmes valeurs y sont apprises. Elle a appris à être obéissante, à être modeste, humble et j'en passe. Elle s'est vouée aussi à l'Eglise, à la religion, etc. » Une petite nuance, toutefois, est que l' « on trouve un nombre plus important de critères chez sœur Kizito que par rapport à sœur Gertrude au niveau de cet état de stress post-traumatique. On peut émettre l'hypothèse que l'angoisse serait encore plus forte chez sœur Kizito. » Angoisse, mais aussi dépendance et capacités. « Sœur Kizito a peut-être encore moins de ressources affectives, intellectuelles que sœur Gertrude

par aussi sa formation, elle était novice, sœur Gertrude était supérieure. (...) Le profil est assez commun mais on remarque que l'angoisse est plus massive chez sœur Kizito actuellement à cause des événements subis, des atrocités vues et qui sont encore très vives dans son esprit. »

Il est intéressant de noter que, dans les rapports psychologiques, les deux hommes sont présentés en tant qu'individualités, tandis que les deux religieuses sont souvent comparées l'une à l'autre.

Plus tard, les experts médicaux sont interrogés par la défense et l'avocat général. Sont analysées entre autres les attitudes et réactions (gestuelle etc.) des accusés lors des interrogatoires. La défense tente ensuite d'établir la sincérité des intéressés, ainsi que l'existence d'un conditionnement préalable, provoquant la « déshumanisation » de l'ennemi, qui aurait poussé ces hommes et ces femmes finalement normaux à devenir des planificateurs.

Laure de Vulpian évoque ainsi les raisons qui ont incité les accusés - et les autres - à participer au génocide. En premier lieu, il y a bien sûr l'idéologie raciste imprimée dans les cerveaux par la propagande depuis des décennies, « une idéologie selon laquelle les tutsi sont des étrangers, des envahisseurs, des ennemis à chasser du pays et à tuer pour ne pas être tué soi-même ».

Mais cela explique-t-il pourquoi des dizaines, voire des centaines de milliers de Hutu en sont venus à prêter leur concours au génocide ? Et comment les Rwandais des collines en sont arrivés au « génocide en chantant », selon l'expression de Jean Hatzfeld ? La réponse est dans la planification.

Loin d'une quelconque spontanéité, c'est dans l'organisation et l'objectif politique qu'elle réside.

« Comment un professeur d'université, un cacique du régime et deux religieuses ont-ils pu perdre tous leurs repères moraux pour basculer dans l'inhumanité ? »

« Une idéologie selon laquelle les tutsi sont des étrangers, des envahisseurs, des ennemis à chasser du pays et à tuer pour ne pas être tué soi-même »

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 5 : Les germes de la haine

Pour juger, il est indispensable de comprendre le contexte du génocide. Celui-ci ne s'explique pas uniquement par la haine entre Hutu et Tutsi, même si elle en fut le levier, involontairement *fabriqué* dans les années 20-30 par le colonisateur belge et activé ensuite, volontairement cette fois, après l'Indépendance, par un régime hutu soucieux de conforter son pouvoir. Deux témoins de contexte, l'historienne Claudine Vidal et l'ancien magistrat Armand Vandeplass, seront appelés à prouver qu'il y a bien eu des massacres préalables au génocide et que celui-ci ne s'est pas décidé du jour au lendemain. Car, en droit, un génocide se caractérise par l'intention d'un Etat d'exterminer un groupe de population, en raison de sa race ou de sa religion. Retour sur les origines de la haine ethnique.

Avant la colonisation, la société rwandaise est divisée en trois catégories qui cohabitent plus ou moins harmonieusement : les Hutu, les Tutsi et les Twa. Dès leur arrivée, les Belges vont commettre une série d'erreurs qui s'avéreront déterminantes. La première sera la grande confusion de ces catégories sociales avec des ethnies, une vision qui sera progressivement intériorisée par les Rwandais eux-mêmes. La seconde concerne le renversement d'alliance de la fin des années 50. Lorsque les Tutsi au pouvoir commencent à revendiquer à la fois l'indépendance pour leur pays et l'instauration d'un Etat laïc, les Belges vont leur retirer leur soutien pour l'accorder aux Hutu, selon le critère de « peuple majoritaire ». Conséquences : après la Révolution sociale de 1959 et l'Indépendance accordée 3 ans plus tard, le pouvoir sera désormais aux mains des Hutu, les positions se radicaliseront et l'extrémisme se développera.

Telles sont les sources de la haine ethnique, qui va ensuite être instrumentalisée par le pouvoir et relayée notamment par les intellectuels et l'Eglise. L'historienne Claudine Vidal expose à la Cour ces éléments historiques, sociologiques, culturels et politiques qui ont mené au génocide. « J'ai été frappée de constater à quel point une utilisation falsificatrice de l'histoire du Rwanda a été sans cesse mise en avant pour donner (...) des

assises séculaires à ces sentiments de haine ». L'historienne fournit des arguments contre le déterminisme historique et corrobore l'idée que le génocide est le résultat de phénomènes politiques, d'une planification. « Il n'y a pas de massacres spontanés de cette envergure. Il faut des dirigeants, il faut une organisation et il faut



© ADAGP - L'insondable de Jackson Pollock (1912-1956)

© insecula.com

aussi (...) des mots d'ordre. Il faut savoir que ces intellectuels avaient de l'influence et que quand ils lançaient des mots d'ordre de cette nature, effectivement, sur des gens beaucoup moins cultivés, sur des gens illettrés, cela a beaucoup d'importance, beaucoup plus d'importance que cela pourrait en avoir en Europe. On dit que si c'est un professeur qui le dit, quand même... ». Dans cette logique, l'incidence des divisions administratives sur le tissu social et les relations d'obéissance entre Rwandais (dominant/dominé, maître/serviteur) ont certainement leur importance. A ce sujet, Vidal déclare : « Le Rwanda est un pays extraordinairement inégalitaire où le système hiérarchique a une importance très profonde qui va jusque dans l'intimité et la constitution mentale des gens(...) Il y a toute une délégation de hiérarchie et d'inégalités très puissantes (...) si bien que vous avez toute une cascade d'obéissances. Se rebeller contre ce système d'autorité était anciennement considéré comme aller contre le bien-être du

Rwanda. » Ajoutées à la stratification de la population, y compris en milieu rural, ces problématiques contribuent à décrire un peu plus précisément le contexte de la vie sur les collines avant le génocide et la manière dont la haine ethnique a pu se propager.

Armand Vandeplass, second témoin de contexte, était magistrat au Rwanda dans les années 50-60. Interrogé lui aussi sur les dissensions ethniques de l'époque, il confirme l'existence de massacres antérieurs au génocide, perpétrés durant les révoltes populaires de la Révolution sociale de 1959 qui a vu une élite Hutu remplacer l'élite Tutsi précédemment au pouvoir. « Quand je suis arrivé, il y avait un conseil de guerre(...) Il y avait tout de même, à plusieurs moments, de graves incidents avec plusieurs centaines de morts dans la région de Kigali, de Byumba, de Butare. (...) J'ai été sur place à plusieurs reprises. » Ces événements avaient une évidente connotation ethnique. « De plus en plus on essayait de refouler les Tutsi vers l'étranger. (...) Il y a eu, à plusieurs endroits, beaucoup de morts. Il y a eu des moments où il y avait plus de 1.000 morts en un jour, par exemple dans la région de Kibuye. (...) Tout ce qu'il y avait par exemple de Tutsi dans cette région-là, a été assassiné à ce moment-là, (...) quels que soient le sexe et l'âge. »

Mais que firent les Belges face à ce problème ? Vandeplass témoigne : « On attrapait disons 10-15 personnes et on les... on les... on voulait les poursuivre. Moi, j'ai dit au procureur général : « Cela n'a aucun sens. Ceux qu'on attrape, ce sont des vieillards et ce sont des enfants, et les véritables coupables sont en fuite, on ne les attrape pas ». (...) C'était impossible de contenir cela. (...) Nous étions en tout et pour tout 5 magistrats pour tout le Rwanda. Et même si on les avait condamnés, le Rwanda devenait indépendant en 1962, on les aurait libérés, tout le monde a été libéré des prisons. C'est exact que les faits n'ont pas été poursuivis, c'est exact. Je peux difficilement dire quelles sont les conséquences de cela, mais c'est exact. Les crimes n'ont pas été punis. »

L'impunité de ces massacres antérieurs serait donc une autre cause des événements de 1994. Une impunité qui, comme l'exprime Laure de Vulpian, « a été interprétée par les Rwandais comme la reconnaissance d'un droit à massacrer les Tutsi ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 6 : Les paradoxes de l'identité rwandaise

Autres éléments indispensables dans la compréhension du contexte du génocide, l'identité et la mentalité rwandaises. L'on questionnera ici notamment le rôle du sens de la vérité dans la conception rwandaise. Le témoignage de l'historien et politologue **Filip Reyntens**, centré sur l'histoire récente du Rwanda, permettra de compléter les exposés précédents.

1962 : l'Indépendance du Rwanda est proclamée et Grégoire Kayibanda en devient le premier président. « Une majorité démographique Hutu s'est muée en majorité politique », nous dit Filip Reyntens. 1973 :

Juvénal Habyarimana prend le pouvoir par un coup d'état. Il restera président jusqu'à sa mort dans l'attentat du 6 avril 1994. A eux deux, ils mettent en place l'idéologie anti-tutsi. Ils s'appuient sur l'Eglise catholique, construisent une Administration extrêmement centralisée, capable de tout contrôler, depuis le sommet de l'Etat jusqu'au moindre hameau, sur la colline la plus reculée. Ce sera l'un des outils du génocide.

Après une période de prospérité dans les années 80, des difficultés économiques apparaissent. Le mécontentement populaire s'exprime dans des revendications politiques. Les Rwandais veulent plus de démocratie. En 91, Habyarimana autorise le multipartisme. On entre alors dans le processus d'Arusha, en vue d'un partage du pouvoir, qui débouche, en août 93 sur les accords du même nom qui ne seront jamais appliqués. Filip Reyntens développe : « Il y a eu un double phénomène quasiment conjoint dans le temps. D'une part cette poussée, cette fièvre de démocratisation qui a donné lieu à l'intérieur du Rwanda à l'émergence de contestations, de prises de position, voire de création de partis politiques d'opposition. Mais d'autre part, quasiment au même moment, l'attaque militaire par le Front patriotique rwandais à partir du territoire ougandais qui a fortement menacé la survie du régime. On est alors entré dans ce qu'on appelle (...) le processus des négociations d'Arusha. » L'accord qui s'ensuit, signé le 4 août 1993, « contient un certain nombre de protocoles et impliquait une redistribution fondamentale des cartes politiques au Rwanda (...). L'ancien parti unique, le MRND, devenait un acteur tout à

fait normal, comme tous les autres acteurs politiques. Ce qui était évidemment pour ceux qui avaient pu bénéficier des privilèges, une menace profonde pour (leur) subsistance. On a vu, après la signature de l'accord, des blocages de plus en plus forts et, je dirais, également une bipolarisation de la vie politique au Rwanda. Je veux dire par bipolarisation, les partis d'opposition qui se trouvaient, si vous voulez, entre le FPR d'une part et le MRND d'autre part, se sont l'un après l'autre scindés en ailes. L'une se rapprochant du FPR, voulant mettre en application l'accord d'Arusha, l'autre se rapprochant du MRND et craignant les effets de la mise en application de l'accord d'Arusha (...). »

Reyntens poursuit son exposé politique : « De blocages en blocages, à partir de janvier 94, impossibilité de mettre en place le gouvernement de transition, les diverses parties se sont installées dans une logique de guerre (...), et le prétexte, ou le moment, qui a permis de déclencher le génocide - mais qui aurait à mon sens été déclenché de toute façon - a été l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, le soir du 6 avril 94. Et on constate que dès le matin du 7 avril, les massacres, tant politiques qu'ethniques, débutent. Quand je dis massacres politiques, il s'agit là d'opposants Hutu qui ont été ciblés pour élimination et ensuite les Tutsi globalement. (...) Les Tutsi ont été globalement considérés comme des alliés du FPR et c'est par ce biais-là, je dirais, par ce biais politique que toute l'ethnie Tutsi a été ciblée pour extermination. »

Les premiers assassinats sont donc politiques : les premières cibles sont les personnes qui auraient dû succéder à Habyarimana. « Tous ceux qui devaient jouer un rôle, si l'on voulait rester dans la logique de l'accord d'Arusha, ont été éliminés l'un après l'autre. (...) La logique là, n'est pas une logique ethnique, c'est une logique de tentative (...) de bloquer toute perspective de la mise en application de l'accord d'Arusha. »

L'enjeu, alors, « est le contrôle de l'Etat, le pouvoir. L'enjeu est en fait tout à fait universel. (...) A cette différence près - mais qui n'est pas typiquement rwandaise - à cette

différence près que l'accès au pouvoir en Afrique, le contrôle de l'Etat en Afrique est un enjeu beaucoup plus important qu'en Europe, parce que l'Etat est quasiment le seul instrument d'accumulation et de reproduction de classes sociales. Celui qui accède au pouvoir accède à tout et celui qui perd le pouvoir perd tout (...). La règle c'est « the winner takes all », le vainqueur prend tout (...). Et cela ne vaut pas seulement pour l'individu, cela vaut également pour sa famille, pour sa ethnie, pour sa région, dans d'autres pays pour sa religion. Perdre le pouvoir signifie par exemple qu'il n'y aura plus de travaux d'infrastructure dans votre région d'origine, plus de dispensaire, plus d'école, plus d'adduction d'eau etc. »

Selon Filip Reyntens, la machine à tuer était donc mise en place. « Nous avons observé dès fin 91 mais de façon extrêmement visible à partir de mars 92, un phénomène de massacre téléguidé dont l'objectif était de saborder le processus de démocratisation et plus tard le processus de négociation d'Arusha. »

Le témoin est ensuite interrogé sur le rôle des clans et de l'Eglise. Si les premiers n'ont, pour lui, guère d'importance politique, la seconde constitue « après l'Etat, l'acteur le plus important, incontestablement, et dans certains domaines, un acteur sans doute plus important que l'Etat ». Cela est essentiellement dû à son influence dans l'enseignement, l'économie et la politique.

Ancrée dans la mentalité rwandaise, est évoquée une conception particulière de la communication et du sens de la vérité. « Les Rwandais communiquent d'une façon qui est assez complexe et qui n'est jamais, je dirais, immédiate. Je veux dire par-là, la communication entre Rwandais, très

souvent, est une communication stratégique ». Et Reyntens de conclure à la vigilance : « Il y a eu délation organisée au Rwanda. (...) Donc, en plus, même cette Cour et ce jury sont confrontés à (...) ce problème de communication, ne sachant pas, par exemple, comment des témoins ont été ou n'ont pas été conditionnés avant de venir ici. »

Laure de Vulpian a soulevé ici cette question de la vérité et du mensonge, d'une vérité à géométrie variable, qui serait celle de « l'identité rwandaise ».

« Tous ceux qui devaient jouer un rôle, si l'on voulait rester dans la logique de l'accord d'Arusha, ont été éliminés l'un après l'autre »

« Le contrôle de l'Etat en Afrique est un enjeu beaucoup plus important qu'en Europe.

Celui qui accède au pouvoir accède à tout et celui qui perd le pouvoir perd tout »

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 7 : « Tuer, c'était comme boire un verre d'eau »

Il est temps de laisser la parole aux rescapés. Yolande Mukagasana a perdu son mari, ses 3 enfants et presque tous ses frères et sœurs dans le génocide. Depuis, elle écrit des livres et donne des conférences. « Quand elle pénètre dans le prétoire, commente Laure de Vulpian, la réalité du génocide entre avec elle – pour la première fois dans la salle d'audience ». « J'ai appris que je suis Tutsi à l'âge de 5 ans par une lance qui me transperce la cuisse. (...) Nous avons grandi les uns comme des victimes consentantes, d'autres comme des bourreaux potentiels parce que ce fut toute notre éducation. », atteste Yolande, confirmant par là l'existence d'événements et d'un conditionnement antérieurs au génocide. Pour faire face au traumatisme, elle a notamment recueilli divers témoignages de survivants du génocide, mais aussi de participants, rencontrés dans les prisons rwandaises. « Je suis retournée au Rwanda pour les écouter, écouter d'abord les survivants du génocide parce que je me disais que personne ne pouvait souffrir comme moi. Ca, je m'en suis excusée auprès d'eux parce que j'ai jugé que ma douleur était plus forte que la leur, et je me suis rendue compte du contraire. J'ai pu aussi rencontrer ce que moi j'appelle « les bourreaux », parce qu'eux-mêmes disent qu'ils ont fait le génocide ». Parmi ceux-ci, les enfants qui ont tué. « Il y a Evariste qui a tué à l'âge de 10 ans. Moi, je trouve que c'est à nous, les adultes, d'avoir honte de ce que les enfants ont fait au Rwanda. Et cet enfant, je ne le prends pas pour un bourreau, c'est aussi une victime comme mes enfants. Parce que je me demande ce qu'il deviendra, quelle espèce d'homme il fera. » Ou encore les Tutsi qui ont fait le génocide par peur d'être tués, « comme J. B. (...), qui avait caché sa carte d'identité Tutsi mais qui a tué (...). Quand il me racontait, il m'a dit : « J'ai tué, mais je me sens plus coupable que le Hutu qui a fait le génocide (...) ». Pour vous dire que tuer en 94, c'était comme boire un verre d'eau, c'était très facile ». Yolande a même pu rencontrer l'homme qui a torturé et tué ses enfants : « Gaspard était mon voisin, c'était mon patient, on s'entendait. Pourtant la fosse commune où étaient mes enfants était derrière sa maison. Les bourreaux étaient nos amis, étaient nos voisins. » Difficile à concevoir lorsque l'on sait que les enfants de Yolande « ont subi des tortures psychologiques avant la mort. Ce Gaspard leur disait de danser ; ça je n'ai pas vu, mais j'ai une nièce qui était avec mes enfants qui est en vie aujourd'hui et qui me racontait ça. Elle m'a

dit : « Tu sais, Gaspard est venu. Il nous a dit de danser, il nous a dit d'enlever les chaussures, que désormais c'étaient les biens des Hutu, qu'il faut encore danser en disant que le jour où Habyarimana n'est plus au pouvoir, que tout le monde va crier de joie ». Alors, ils ont été conduits à la mort. Donc, on pouvait tuer directement comme on pouvait torturer, et ceux qui ont eu la chance ont été tués tout de suite. Tout le monde n'a pas eu cette chance-là. »

Les bourreaux ont-ils agi de leur propre initiative ou ont-ils été poussés ? Le témoin répond : « Les paysans que j'ai rencontrés, ils ont toujours reçu des ordres soit de conseillers, soit de bourgmestres, soit de l'intellectuel des environs, soit d'un enseignant. (...) Tout paysan qui te dit qu'il a tué recevait des ordres bien précis ». De plus, « avant le génocide, nous savions qu'on avait distribué des armes chez nos voisins, des armes à feu. (...) Sinon, ils avaient tous des machettes neuves, et d'ailleurs, avant le génocide, on ne pouvait plus trouver une machette dans un magasin. Il n'y en avait pas. »

Pour Yolande Mukagasana, se taire n'est pas une option. « Je témoigne du génocide et je donne beaucoup de conférences, surtout dans les écoles, parce que je voudrais apprendre aux enfants de désobéir aux adultes comme les Rwandais qui ont fait le génocide. Essayer de dire aux enfants de se protéger et de protéger les générations parce que je me dis que si on s'investit peut-être dans l'éducation, on pourra sauver l'humanité. Je n'ai jamais des heures de repos ou de travail, je vis toujours là-dedans. Et je pense que c'est ça qui me fait survivre. J'écoute beaucoup de rescapés du génocide parce que je sais qu'ils en ont besoin. J'essaie de leur montrer que je les aime, et c'est vrai parce que parfois je les rencontre uniquement pour pleurer. On a l'impression que le monde n'a rien compris. Reste à voir si le monde veut comprendre. »

Une réconciliation est-elle possible ? « Moi je n'aime pas qu'on parle de réconciliation. Justement, c'est de cela qu'on a vécu, c'est pour cela que rien n'a été fait parce

que tout le monde est soucieux de la réconciliation, et jamais de la justice. Il n'y a pas de problème entre les Hutu et les Tutsi au Rwanda. Il y a eu un problème qui a été créé depuis le jour où l'administration coloniale belge a créé la carte d'identité de division. (...) On a toujours été ensemble, même aujourd'hui, les Rwandais cohabitent. Mais aujourd'hui, des victimes cohabitent aussi avec



PHOTO: Isabelle Plumet

leurs bourreaux. Il n'y a que la justice qui puisse les aider. »

Interrogée ensuite par l'avocat général, le témoin s'entretient sur les sujets de sa culpabilité en tant que rescapée et des médias de propagande au Rwanda (essentiellement la radio RTLM). Elle assure que les postes de radio dont disposait la population – largement analphabète – avait été distribués par le pouvoir. « Ils disaient que c'était un cadeau que le président avait reçu pour la population, et tout le monde était content d'avoir ce cadeau. Mais ce n'est que plus tard que je me suis rendue compte que c'était peut-être aussi cette propagande. Parce qu'on ne pouvait que capter des émissions en FM seulement, donc on pouvait écouter seulement radio Rwanda et radio RTLM. Et quand la radio dit « Rwanda », c'est comme si l'autorité a dit. »

Yolande Mukagasana ne se contente pas de témoigner dans ses livres ou lors de conférences. Elle interprète aussi son propre rôle dans la pièce de théâtre « Rwanda 94, tentative de réparation symbolique envers les morts, à l'usage des vivants ». Une démarche étonnante dictée par la nécessité de témoigner. Or, comment dire l'indicible ? Et si la représentation théâtrale était un moyen de dire, de transmettre le traumatisme ?

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 8 : La communauté internationale immobile

Chercher à comprendre ce génocide, c'est prendre en compte les différents facteurs internes exposés précédemment : la haine ethnique fabriquée et savamment entretenue pendant des décennies, la vie sociale fondée depuis l'Indépendance sur la discrimination entre Hutu et Tutsi, la situation économique en cours de dégradation et enfin les aspirations démocratiques naissantes des Rwandais... Mais il y a aussi des facteurs externes : en l'occurrence, l'attitude qu'a eue, avant et pendant le génocide, l'ONU, ainsi que des pays comme la France, la Belgique et les Etats-Unis. A quelques différences près, ces pays se sont « illustrés » entre guillemets par leur inertie, et en ce sens, ils portent une responsabilité indirecte dans la commission du génocide. En effet, leur inaction a été interprétée par les planificateurs, sinon comme un encouragement, du moins comme un consentement tacite.

C'est ce que nous allons découvrir après la déposition de **René Degni-Segui**, juriste camerounais et envoyé spécial de l'ONU après le génocide. Celui-ci est appelé à prouver juridiquement qu'il s'agit bien d'un génocide, à savoir l'intention d'un Etat d'exterminer un groupe de population, en raison de sa race ou de sa religion. Ces conditions sont bel et bien réunies ici, ainsi que le développe Degni-Segui : « *l'ennemi principal est le Tutsi. Le Hutu, lui, n'est visé qu'en tant que traître à son groupe ethnique.* Le témoin confirme également l'existence du caractère organisé du génocide. « *D'abord, il y a un ferment idéologique, constitué par cette incitation à la haine ethnique orchestrée par la radio nationale et par la radio RTL, des Mille Collines. Il y a ensuite un encadrement. (...) On a stocké des armes. Ces armes circulaient. On les a ensuite distribuées. Et par la suite, les Interahamwe et la population civile elle-même selon les témoignages concordants, ont eu à avoir un entraînement, un encadrement militaire.* » Un caractère organisé qui se manifeste donc tout d'abord par une idéologie, par un encadrement, mais aussi par le caractère systématique des massacres. « *Ce qui est*

caractéristique, c'est qu'on poursuit la victime jusque dans son dernier retranchement pour éviter qu'elle ne s'échappe. »

Mais venons-en au rôle des puissances étrangères dans le génocide. Les Etats-Unis d'abord : sous le choc de leur récente opération en Somalie, ils ne souhaitent pas intervenir au Rwanda. Bien qu'informés des préparatifs du génocide, ils choisissent de nier.

« *En effet, leur inaction a été interprétée par les planificateurs, sinon comme un encouragement, du moins comme un consentement tacite* »

En 1993, l'ONU envoie la MINUAR au Rwanda, sous les ordres du général Dallaire. C'est une mission d'assistance, dont le seul objectif est de garantir une transition pacifique, lors de la mise en place des accords d'Arusha, en vue d'un partage du pouvoir entre les différents partis politiques et les deux ethnies. En tant qu'ancienne puissance coloniale, la Belgique fournit le gros des troupes de la MINUAR, sous les ordres du colonel Luc Marchal. Marchal comme Dallaire font remonter notamment vers l'ONU des informations alarmantes, mais qui n'ouvrent les yeux de personne. Sur le terrain, non seulement la présence de la MINUAR n'empêche pas le génocide, mais en plus, les casques bleus belges sont désignés comme cibles. **Magdelaine Willame**, ancienne sénatrice, membre de la Commission Rwanda nous en explique la raison : « *Tout a été dirigé contre les belges pour essayer de susciter des assassinats par rapport aux belges pour qu'alors l'Etat belge retire ses troupes et qu'alors la MINUAR n'ait plus de colonne vertébrale et donc, ne ressemble plus à rien. Et c'est exactement tout ce qui s'est passé.* »

Après l'assassinat des dix paras belges, les casques bleus quittent le Rwanda, départ est critiqué par le **Colonel Marchal** : « *C'est une décision d'une lâcheté sans nom parce que la Belgique s'était portée garante d'aider les Rwandais dans ce difficile processus de paix et si les Rwandais se sont*

engagés là-dedans, c'était parce que la Belgique s'était engagée directement à les aider et à protéger ceux qui s'avouaient partisans de ce processus de paix (...). Et puis au moment où ça capote, la première réaction que le gouvernement belge prend, c'est d'abandonner tout le monde à son triste sort. » Tout cela alors « *qu'à l'époque, on savait déjà ce qu'il se passait et que l'on savait que si on ne restait pas sur place, eh bien ça allait dégénérer dans un bain de sang.* »

Alain Destexhe, sénateur belge : « *Avant le génocide, les Etats-Unis, la France, la Belgique et les Nations Unies ont été informés avec un luxe de détails quand même assez inouï de la préparation du génocide (...). Ne pas entendre, ne pas voir, ne rien dire. Conséquences : « Les Rwandais qui préparaient le génocide ont compris que la Communauté Internationale ne ferait rien. »*

Refus de voir, complicité avec le régime, présence du Rwanda au Conseil de Sécurité. Mais, plus grave encore : « *lorsque les massacres ont commencé ; alors là, plus personne ne pouvait ignorer qu'il s'agissait d'un génocide (...) et là, il y a eu une abstention encore plus criminelle.* » En résumé, « *il y a là une responsabilité (...) partagée, extrêmement forte entre la Belgique, la France, les Etats-Unis et les Nations Unies.* »

Bien que ses troupes n'aient joué aucun rôle au moment du génocide, la France a aussi sa part de responsabilité, surtout entre 1990 et 1994, quand François Mitterrand envoie l'opération Noroit, en soutien à l'armée rwandaise, qui est engagée dans la guerre civile menée par les « rebelles » du FPR. Parallèlement, au Rwanda, les massacres de Tutsi continuent. En 1993, un nouveau mouvement, ouvertement extrémiste, apparaît : le Hutu Power. Et avec lui, la radio des Mille Collines. Toutes les conditions du génocide sont alors réunies. Et à aucun moment, la France ne prend ses distances.

Depuis, la France n'a, contrairement à la Belgique et aux Etats-Unis, présenté aucune excuse au Rwanda.

« *Avant le génocide, les Etats-Unis, la France, la Belgique et les Nations Unies ont été informés avec un luxe de détails quand même assez inouï de la préparation du génocide* »

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 9 : L'impuissance ou la trahison

Cette émission évoque l'impuissance des témoins étrangers présents au Rwanda pendant le génocide. L'impuissance face à l'horreur du génocide et le manque cruel d'attention de la part de la communauté internationale. Cette apathie a entraîné le sentiment de trahison chez les Rwandais qui se sont sentis abandonnés par les étrangers qui ont fui.

Nous avons choisi ici certains extraits éloquentes de témoins étrangers ainsi que ceux de rescapés, ponctués d'éclairages plus théoriques de certains spécialistes sur ces notions d'impuissance et de trahison.

Devant la Cour d'assises de Bruxelles s'exprime le Dr Rony Zacharia, coordinateur anglais de MSF à Butare. Il a quitté le Rwanda le 24 avril, après la mort de tous ses patients tutsi. « Mon équipe a été tout à fait massacrée. Nous avons fait tout ce que nous pouvions et j'avais l'impression qu'il n'y avait plus rien à faire, tout concept de neutralité avait été violé (...). Mon équipe et moi-même, nous étions détruits. Alors, j'ai dit : « Je quitte le même jour ».

Dès l'attentat du 6 avril 94 contre l'avion du Président Habyarimana, la rumeur court que les Belges en sont les auteurs. Les repréailles sont immédiates : 10 casques bleus belges sont assassinés par des militaires rwandais. Des Belges diabolisés... Pendant les 3 mois que dure le génocide, ils sont considérés comme des ennemis à abattre, au même titre que les Tutsi.

Michel Champion est le patron de l'hôtel Ibis à Butare. Sa nationalité - belge - ne lui laisse que la perspective de la fuite : « Euh... être belge, c'était s'exposer à des risques très importants parce qu'il y avait Radio RTL, qu'on appelait donc « radio Machette » ou « Radio des Mille Collines », qui elle, appelait la population à tuer les Belges ; ils disaient toujours « à chacun son Belge ». Donc, moi je me suis dit, si c'est réellement cela, partons ».

Elsa Vandebon est une expatriée, belge elle aussi. Et à ce titre, elle était en danger de mort en 94. Elle témoigne de son impuissance face aux personnes qu'elle a notamment cachées chez elle à Butare devant la Cour d'assises de Bruxelles et de sa fuite le 24 avril : « On avait peur, oui, oui. On avait même blindé notre maison parce qu'on pensait que quand les maisons ne s'ouvraient pas de devant, qu'on aurait pu penser qu'il n'y avait personne dans la maison. Oui, nous avions peur. Oui (...) Les nuits

étaient lugubres, vraiment. C'était horrible, vous savez, je vous assure (...). J'ai vraiment vu l'enfer, oui. Et cela se déroulait devant moi sur la colline, en face de Muhare, c'était tout près ».

René Caravielle est le logisticien de la mission de MSF envoyée à Kigali quelques jours après le déclenchement du génocide. En tant que français - rappelez-vous : la France soutient le régime hutu depuis 1990 - il n'a pas à craindre pour sa vie mais il ne peut faire quoi que ce soit pour empêcher les massacres... « Les cadavres étaient partout et voilà donc on est entré dans une ville en émeute qui fumait de partout et il y avait plein de morts partout . (...) C'est vraiment une des missions qui m'a marqué le plus, parce que c'est... dans tous les pays où on va, c'est grave mais au moins, on peut parler, avec l'un ou l'autre des belligérants, tandis que là, c'était absolument impossible du fait que en face de nous, chacun commandait son bout de rue... (...) Dans un pays où tout le monde est armé de machettes ou de pieux, où tout le monde coupe à tout va des bouts de viande et des bouts de tête et des bouts de bras, se met à couper les tendons d'Achille des enfants, se met à lancer des enfants contre les murs et puis où on voit des tas, des tas et des tas de gens empilés en carcasses humaines, c'est pas forcément très évident à vivre ».

Une autre catégorie de témoin, tout aussi impuissant, c'est le journaliste. **Colette Braeckmann** est la spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs au Soir : « Je suis journaliste donc je dois écrire, écrire, écrire et essayer de témoigner et avec le recul, j'ai des remords, enfin, il n'y a pas que moi, mais avec le recul, je me dis que mon journal a publié certainement mes reportages mais on aurait du faire beaucoup plus, on aurait du faire la manchette du Soir tous les jours, tous les jours pendant trois mois... j'ai crié, mais c'est pas crier que j'aurais du faire, c'est hurler ».

« Vous parlez d'impuissance, ça me fait penser évidemment à la puissance des autres, à la puissance de ceux qui étaient en opération, qui étaient au travail, comme on disait ...

Pierre Vincke, directeur de RCN Justice et démocratie ... qui étaient libérés de beaucoup de verrous, d'interdits psychiques, psychologiques, moraux, je ne sais pas comment les appeler et qui eux, étaient en toute puissance. Il faut une force, je pense que s'il y avait eu une force armée déterminée à s'interposer, on aurait pu l'éviter mais les personnes en tant que telles avaient affaire à une espèce de déferlante complètement autorisée à une espèce d'absolue jouissance du meurtre. Il est bien compréhensible que les gens n'aient pas pu résister à ce type de déferlement ».

Les Rwandais restent surtout marqués par l'attitude générale des Blancs, qui ont pensé avant tout à eux, à leur propre sécurité...

« C'est là où la MINUAR nous a abandonnés donc avant le départ, ... Spécieuse Mukahiranga... rescapée... Et ces gens, il y avait des militaires qui criaient sur nous et qui disaient « vous tous, vous êtes tous les mêmes, vous venez de tuer nos dix commandos. Donc de victimes, on devenait des bourreaux. (...) Nous croyions que nous allions

être sauvés et au contraire, nous avons été abandonnés vraiment d'une façon lâche et cruelle comme ça, donc je ne pourrai jamais oublier ».

Abbé Eustache Butera... : « En pleine exécution du génocide, je ne crois pas que ces gens pouvaient faire quelque chose mais ce que je supporte difficilement, c'est que tous les organismes qui étaient ici (...), vous ne verrez nulle part où il y a une condamnation ferme de ces actes-là. (...) Disons qu'on a laissé des Rwandais mourir parce qu'on ne pouvait pas se débrouiller devant des milices armées de fusils, de grenades, de machettes face à une population terrorisée et désarmée. (...) Et ça, je supporte difficilement. C'est trop pénible ».



© ADAGP - Personnage of August de David Smith (1906-1965)

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 10 : La machine à tuer

Retour à l'histoire, avec les ultimes préparatifs dans les 6 mois qui précèdent le génocide : les achats d'armes conventionnelles et surtout de machettes, ensuite la distribution de ces armes aux milices et à la population, puis la mise en place du mouvement extrémiste Hutu Power et du système d'autodéfense civile ou collective. Une véritable machine à tuer est désormais prête à entrer en action. C'est ce que tente d'expliquer cette émission.

Il faut se rappeler que les planificateurs n'ont qu'un but – caché, bien sûr : garder le pouvoir pour eux seuls, c'est-à-dire faire capoter les accords d'Arusha, signés en août 93 et qui devaient garantir un partage équitable du pouvoir, entre Hutu et Tutsi et entre les différents partis politiques.

Alison Desforges ... « Si on essaie de comprendre comment des gens pourraient imaginer un génocide et imaginer la possibilité de réussir, il faut essayer de comprendre qu'ils espéraient faire ça, ils ont espéré faire ça dans un contexte d'impunité. (...) L'importance de Hutu Power, c'était que c'était un ciment, c'était une idéologie qui pourrait permettre aux gens de dépasser les barrières partisans pour oublier : « Moi je suis MDR, moi je suis MRND, moi je suis PL, moi je suis PSD... ». « Non, non, non, non. Tous, nous sommes tous des Hutu ». C'est ça qui est important. Et si ce mouvement n'a pas réussi, s'il n'y avait pas eu un vrai succès de cette idéologie de Hutu Power, le génocide n'aurait jamais eu l'ampleur qu'il a eue (...). Les gens avaient accepté la radio comme la voix de l'autorité. (...) Alors cette radio, ça faisait une partie importante des préparatifs pour le génocide.

(...) c'était un tel niveau d'organisation déjà. (...) Mais avec le 6 avril, avec la chute de l'avion, avec la tuerie du Président Habyarimana, ils étaient devant une situation où il a fallu agir. Et l'organisation était déjà si prête qu'il ne fallait que peu pour la pousser (...). Et ce gouvernement qui mettait de telles pressions sur les gens ordinaires pour suivre une politique du génocide, ce gouvernement avait aussi la possibilité de se présenter comme légitime. Pourquoi ? Parce qu'il n'y avait personne dans le monde qui disait le contraire ».

Retour en arrière, de quelques semaines. On revient aux préparatifs. Certains observateurs ont vécu cette période, en Belgique. Le journaliste belge **François Janne d'Othée**, par exemple, présent au Rwanda, juste avant que le génocide n'éclate : « Oui, j'ai pu tâter vraiment de la température sur place et je peux vous dire que c'était vraiment une ambiance à couper au couteau. C'était un baril de poudre et je me souviens encore de ces visages atterrés des gens avec lesquels je voyageais dans les minibus dans Kigali. C'était quelques semaines avant le génocide ».

La journaliste du Soir de Bruxelles, **Colette Braeckmann**, était à Kigali elle aussi en mars... et à Bruxelles également. Elle se souvient que dans les deux capitales, la tension était perceptible, mais sans que cela ne provoque pour autant la prise de conscience de ce qui était en train de se préparer.

Laurien Ntezimana est un théologien qui vit à Butare : « Et moi je ne savais pas encore que c'était le génocide qui avait commencé mais je sentais dans l'air

beaucoup de violence et puis j'ai vu des blessés, beaucoup de blessés qui venaient au centre de santé où j'habitais. (...) J'ai vu qu'on brûlait des maisons et qu'on tuait des gens ». Laurien a été plusieurs fois menacé durant cette période. Mais face à la mort, il explique que « c'est curieux, non, je n'avais pas peur de mourir, je pensais que j'allais mourir de toute façon. Et je me disais : » ok, s'il s'agit de mourir, autant mourir de façon utile au moins...c'est ça...ne pas faire ça, c'est cesser d'être humain et je n'avais pas envie de cesser d'être humain ! ».

Il ne faut pas oublier que ce génocide de 1994 s'est déroulé dans un contexte de guerre. Guerre civile, déclarée le 1^{er} octobre 1990 par des exilés tutsi (ou leurs fils), qui voulaient à tout prix rentrer dans leur pays, ce que leur refusait le régime Habyarimana. Ces exilés se sont constitués en parti politique (le Front Patriotique Rwandais) et en armée, et ils sont entrés au Rwanda par l'Ouganda.

Très vite, la guerre civile est devenue une guerre de maquis qui s'est prolongée, offrant un terrain propice à toutes les peurs et à toutes les propagandes. Cette guerre a évidemment servi de toile de fond au génocide. D'où cette question : l'un aurait-il pu se dérouler sans l'autre ?

Jacques Sémelin, spécialiste des crimes de masse : « Vous avez toujours ce processus de double menace qui me semble être une logique, bien souvent, de « guerre totale », c'est-à-dire qu'on a une représentation d'un « ennemi total », interne et externe, et on retrouve là la problématique de la sécurité : il faut les tuer avant qu'ils nous tuent ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 11 : L'infinie douleur des rescapés

Les rescapés sont 300.000 au total, selon les chiffres officiels. Surtout des Tutsi, mais aussi des Hutu dont les familles étaient visées ; 300.000 personnes, qui vivent dans des conditions de précarité extrême. Précarité matérielle et morale : ils sont souvent sans abri, sans emploi et sans ressource, sans aucune famille, en proie à un sentiment d'insécurité intense... Le fait de devoir vivre, sur la colline, au milieu des « tueurs » pour qui ils sont toujours des témoins gênants leur fait encore redouter aujourd'hui d'être tués à leur tour. Conditions de vie, voire simplement de survie, absolument dramatiques et qui sont le lot commun de tous les rescapés de tous les génocides. Aujourd'hui, les témoins parlent.

Spéciose Mukayiranga est à la barre... Elle a perdu sa famille dans le génocide. Comment a-t-elle survécu ? « J'étais couverte par les cadavres, en fait. Et alors quand ils devaient me torturer ou me prendre comme une vivante ou me taper avec des marteaux, j'étais couverte par des cadavres et ... sur les genoux, j'avais des cadavres qui jonchaient le sol à côté de moi. A mes côtés. En dessous de ma tête donc j'en avais partout partout et alors, ils m'ont pris pour morte... ».

Spéciose Mukayiranga est la première partie civile à s'exprimer devant la Cour d'assises. Elle accuse Vincent Ntezimana d'être responsable de la mort de ses deux enfants. Leurs noms étaient inscrits sur la liste établie par l'universitaire, comme ceux des membres de la famille Karenzi, chez qui ils se croyaient à l'abri des massacres.

Patrick May, journaliste et écrivain belge évoque son témoignage au procès : « pour la première fois, on avait un véritable témoin victime de ce génocide. Et alors elle a fait une déposition d'une sobriété exemplaire sur les faits proprement dits, c'est-à-dire, la disparition de ses enfants et donc c'est un témoignage qui a électrisé le public et je pense aussi les jurés ».

Annette Viewiorika, historienne « Ce qui différencie des rescapés d'un génocide de personnes qui ont réchappé à la guerre par exemple...de personne qui a vécu dans les tranchées et qui a vu éventuellement tous ses

camarades mourir. C'est que, effectivement, tout ce qui relie la personne à sa famille, à son ascendance et à la personne qui appartient au même groupe ethnique n'existe plus. C'est-à-dire qu'il y a, probablement, c'est du moins ce qu'ils disent le sentiment d'être « le dernier des ».

Le Rwanda étant l'un des 10 ou 15 pays les plus pauvres du monde, l'assistance aux rescapés est minimale. Pas de subsides : chacun doit se débrouiller, en comptant sur des solidarités de voisinage qui n'existent pas toujours. Les orphelins isolés sont encore nombreux, les enfants des rues constituent un réel problème. Beaucoup de rescapés sont mutilés, aveugles et en tout cas traumatisés psychiquement, mais très peu peuvent se faire soigner. 2 femmes sur 3 ayant été violées pendant le génocide, celles qui ont survécu sont souvent porteuses du virus du SIDA et elles meurent aujourd'hui, victimes tardives du génocide.

Spéciose Mukayiranga : « La vie ne va pas s'arrêter, chaque jour, chaque heure, chaque minute, on ne doit pas s'attacher aux survivants des rescapés. Ce qui est contraire chez le rescapé, c'est que lui vit seul, tout ça, chaque heure, chaque minute... On ne peut pas oublier ce qui est arrivé à chacun de nous. (...) On a un petit centre ici à Kigali, un seul centre, on n'a pas de maisons d'écoute, on n'a pas où aller le soir pour dire tout ce que l'on a sur le cœur sauf il y a un petit centre où travaille le Docteur Naasson, c'est tout. Et c'est ça qui manque aussi, on n'a pas eu d'encadrements moraux, (...) Plus les années passent, plus ça fait mal parce que la neuvième année maintenant, on a beaucoup de douleur plus que l'année passée donc chaque année, c'est encore davantage plus fort, toujours plus fort. Ça grandit, au lieu de fléchir, ça grandit donc cela montre qu'on est dans la solitude morale ».

La douleur grandit... et pourtant, on dit qu'elle s'atténue, avec le temps ; Peut-être, mais pas au Rwanda. Parce que le présent vous ramène toujours au passé et à

l'horreur. Et puis chaque année, au mois d'avril, c'est le cauchemar. Pendant la semaine de deuil national, la télévision diffuse en boucle des images du génocide. Les commémorations, officielles ou familiales, se multiplient, ravivant le chagrin. En fait, les rescapés ne peuvent pas échapper au souvenir du génocide, alors que les autres, les rapatriés par exemple souhaitent qu'on tourne la page.

Naasson Munyandamutsa, psychiatre et rescapé ... « Je crois que les rescapés du génocide ont la trouille, que ce n'est plus de mode de continuer à se plaindre. Et ils s'enferment encore de plus en plus. Parce qu'ils savent très bien que les gens ont autre chose à entendre, ont autre chose à parler et ils s'enferment. Et plus ils s'enferment, plus la douleur devient difficile. Parce que la douleur n'est supportée que si nous ne sommes pas seuls. Parce qu'on ne peut pas, on ne peut pas survivre seul ; il faut trouver des tendres gens qui nous aident à survivre ; il faut qu'on trouve des tendres gens qui puissent nous prêter une oreille attentive... (...) C'est très difficile de consoler quelqu'un pour qui on a pris l'essentiel. C'est difficile de consoler quelqu'un qui n'a plus d'assise. On peut juste soulager et quand on soulage, quand on soulage au moins, la personne, personne consolée elle-même et arriver, à des moments donnés, à trouver des cadres qui puissent le consoler (...). Les gens se sont alcoolisés, ils ont fui dans l'alcool, ils ont perdu leur existence de cette façon. Les gens se sont laissés mourir et sont morts de maladies...

« Et puis chaque année, au mois d'avril, c'est le cauchemar. Pendant la semaine de deuil national, la télévision diffuse en boucle des images du génocide »

Les gens se sont mis à la prostitution à tout bout de chemin parce qu'ils n'aimaient plus leur corps. Il y a énormément de jeunes qui se sont prostitués. Ils n'aimaient plus leur corps, donc ils l'ont laissé à qui veut le prendre. C'est une sorte de suicide. (...) C'est ça qui est très très compliqué de ce qui se passe ici ; il y a

de tendres gens qui vivent et de tendres gens qui ne vivent pas, parce que c'est difficile de vivre avec l'horreur. Il faut pouvoir partager l'horreur pour pouvoir vivre parce que quand on la partage, on a l'occasion de se voir parler, on a l'occasion de se voir vivre, quand on a un tiers écoutant. C'est très important mais quand on n'a pas ces occasions, c'est difficile de vivre, on fait semblant de vivre mais on ne vit pas, on est quasiment comme, j'allais dire, comme des tombeaux qui sont des places... ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 12 : Les medias de la haine

Pendant le génocide, le langage a été l'autre tranchant de la machette, dit-on...

Mais avant le génocide, on a utilisé certains mots à des fins de propagande, ou alors, on les a détournés, pour leur donner un sens nouveau, connoté, péjoratif.

Travailler, nettoyer... ce vocabulaire codé, était en fait explicite pour tous les Rwandais. C'est le vocabulaire qu'utilisaient les médias du génocide, pour fabriquer, entretenir et développer la haine. Des medias qui se sont appuyés sur toute une littérature, produite en amont du génocide.

Jean de Dieu Karangwa, linguiste ... *Mais les mots rwandais sont, la plupart du temps, polysémiques. Par exemple, nous prenons le verbe « travailler », « Gukura », tous ces sens la plupart du temps, les Rwandais les connaissent et savent à quel moment les utiliser (...). Dans les médias, quand on écoute ça, on se dit, ben...travailler, pendant cette période, c'était quoi...ben...c'était aller tuer les gens, aller chercher, aller débusquer ceux dont on ne voulait pas. Bon...aller travailler...ça dépend de qui le disait et de la manière dont il le disait et des circonstances. Il faut tout analyser selon les circonstances. Quel travail il y avait pendant le génocide ? Si on veut qu'il y ait des malentendus, on peut les créer. »*

Le Président de la Cour d'assises de Bruxelles, **Luc Maes** fait venir à la barre l'historien Jean-Pierre Chrétien et le journaliste Jean-François Dupacquier, pour parler du rôle des medias dans le génocide. Mais avant, arrêtons-nous un instant sur leurs éclairages sémiologiques.

Jean-Pierre Chrétien : « Le mot « travailler », « *gukura* » est employé dans un sens que tout le monde comprenait au Rwanda, parce que ce n'était pas la première fois (...). C'est-à-dire que « travailler » avait déjà été employé depuis même la révolution de 1959-1961 ».

Et **Jean-François Dupacquier** ajoute : « Je pense, Monsieur le président, que ces termes sont clairement utilisés pour dire qu'il faut liquider les Tutsi. On va d'ailleurs bien au-delà puisqu'on emploie même le terme « arracher les racines ». Alors, il faut savoir « qu'arracher les racines », cela veut dire tuer les bébés ».

Extrait radio

« ...Nous sommes donc aujourd'hui le dimanche 5 juin 94, nous sommes là toujours à Kigali avec vous, pour la population de Kigali, ne vous effrayez pas, les quelques dires sporadiques que vous avez entendus ce matin... nous sommes en train de faire la fête aux *inyenzi* Demain, le débarquement... et le débarquement, vous savez ce que ça veut dire... »

A propos du rôle proprement dit des médias, entendons les approches suivantes.

Celles de **Jean-François Dupacquier** qui relève qu'« un journal qui est vendu en Belgique ou en France, notamment un quotidien, va être lu, on le sait, par en moyenne trois personnes. Un mensuel c'est déjà beaucoup plus. Mais un mensuel au Rwanda peut être lu par plusieurs centaines de personnes. La preuve, c'est que lors de nos enquêtes menées au Rwanda après le génocide, on a trouvé partout des exemplaires de *Kangura*. L'exemplaire de *Kangura* n° 6, il était dans toutes les maisons (...). C'est un journal qui est très solide. Alors, cela n'a l'air de rien, mais il faut savoir que c'est un pays humide, tropical. Il a une couverture cartonnée qui paraît presque plastifiée. (...) c'est du papier qui dure très longtemps, qui se tient très bien et qui permet une énorme diffusion. Je

Extrait radio

« Je salue, les gens de Gikongoro,... j'estime que vous avez renforcé votre barrière pour bloquer toute pénétration du FPR. Donc tout habitant de notre pays, soyez forts, ... et si vous ne déposez pas les armes, les Tutsi seront toujours exterminés jusqu'au dernier. Alors, je conseille aux soldats du FPR de déposer les armes et d'accepter la défaite parce qu'aucun ne va survivre ».

crois que l'impact au Rwanda a été considérable ».

Parmi les nombreuses réflexions évoquées par **Jean-Pierre Chrétien**, citons la suivante : « La radio en quelque sorte, a donné alors une ampleur inouïe à la propagande déjà présente dans un organe comme *Kangura* ou dans d'autres organes. *Kangura* n'est pas seul. Ce qui nous a frappé d'ailleurs, c'est qu'il y a des échos entre la presse écrite et cette radio, c'est-à-dire qu'il y a des formes d'injures à l'égard des Tutsi mais aussi à l'égard des opposants démocrates hutu que l'on retrouve à la radio. Dans *Kangura*, on fait la propagande, en 1993, de la nouvelle RTL, on voit des dessins où on voit les figures des principaux acteurs de la RTL, donc ils se donnent la main si on peut dire. Il y a comme un prolongement. Or, comme pendant le génocide, la presse écrite s'est interrompue, la situation de violence extrême a interrompu toute diffusion de presse écrite, c'est la radio qui a pris le relais de façon décisive à ce moment-là ».

José Kagabo, historien : « Evidemment la radio devient un instrument puissant de propagande, distribuée gratuitement, écoutée sur tous les points de barrage et donc euh, effectivement, la manipulation est assez évidente. Et je pense que ça s'est joué sur une courte période mais avec un arrière-fond déjà assez ancien (...) ce qui a été fatal au Rwanda, c'est que il n'y ait pas eu de voix pour s'y opposer. C'est tout. Mais n'importe... partout ailleurs, si vous n'avez que cette voix-là, ben les gens ne prennent que cette voix-là. Et là, il y a pas eu d'esprit critique ».

Jacques Sémelin, spécialiste des crimes de masse nuance : « Disons que on tue à l'avance avec des mots.(...) La propagande, de mon point de vue, crée un climat, crée une ... euh, à travers le langage, une autorisation, une influence, commence à lever les inhibitions. Et c'est le pouvoir qui l'indique. Pour moi, la propagande donne le ton. Elle permet, déjà à travers les mots, de s'autoriser à la violence. (...) Cette permissivité sociale à la violence, cette culture de la violence mais en même temps, j'ajouterais que ... elle crée une identité ; elle permet ...au pouvoir, de se définir, de se donner une identité (...) c'est le thème du complot... (...) La propagande, c'est encore...et c'est par là qu'elle est le plus terrible, dans une situation de crise c'est la menace de la sécurité qu'elle met en scène : « Si vous ne les tuez pas, ils vous tueront ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 13 : Des idéologues sans conscience

Cette émission se penche sur la responsabilité des planificateurs. Le président **Luc Maes** interroge pour la première fois Vincent Ntezimana, sur sa responsabilité intellectuelle dans la préparation du génocide. Des textes lui sont attribués. Des textes qui datent des années 90 à 94 et qui ont circulé en Belgique, où il vivait à ce moment-là. Il lui est reproché d'avoir participé intellectuellement au génocide par son engagement politique et son action au sein de l'université ou d'un groupe de notables locaux, d'avoir organisé et financé le génocide et d'avoir laissé des écrits incitatifs...

Des listes établies à l'initiative de **Vincent Ntezimana**, devaient soi-disant permettre d'organiser l'évacuation des personnes menacées. En fait, elles ont servi à tuer.

Principal accusateur de Vincent Ntezimana : **Gasana Ndoba**, chef de file des parties civiles au procès de Bruxelles et parmi les premiers plaignants dans ce dossier. Appelé à la barre, il explique qu'il a progressivement acquis la conviction que Vincent Ntezimana est bien responsable de la mort de son frère : « Il n'y a rien entre Ntezimana et moi sinon qu'il a été le rouage de quelque chose, qui est infiniment plus large que lui et qui a fait infiniment plus de victimes que mon frère, ma famille et d'autres (...) Le génocide n'est pas une anecdote, ce n'est pas une affaire de conflits interindividuels, c'est le résultat d'un projet monstrueux mais qui est machiné, qui est organisé par un ensemble d'individus (...) Mais, jamais, quand on analyse un génocide, on ne doit perdre de vue cette dimension collective, cette dimension qui dépasse largement l'individu. Notre problème, c'était de porter devant un tribunal, le crime du génocide commis au Rwanda et de l'illustrer concrètement à travers ce qui était arrivé à nos familles et d'obtenir justice au moins de manière limitée et symbolique pour quelques-unes des victimes ».

Témoin à charge contre Vincent

Ntezimana : Emmanuel Bugingo, professeur d'anglais à l'université. En 1994, c'est un Hutu, sans appartenance politique précise, mais il est considéré comme un modéré et à ce titre, il se sent menacé. Il se fait donc inscrire lui aussi sur une liste d'évacuation. A la barre des témoins, il explique aujourd'hui ce qu'étaient ces listes...

« Le génocide n'est pas une anecdote, ce n'est pas une affaire de conflits interindividuels, c'est le résultat d'un projet monstrueux mais qui est machiné, qui est organisé par un ensemble d'individus »

Par ailleurs, le système de défense de l'accusé est simple. Et il n'est finalement que le reflet d'une attitude généralement adoptée par les organisateurs, propagandistes et autres idéologues du génocide. En justice, il s'agit de dénégation. Pendant le génocide, il s'agissait d'une inversion des rôles et des situations.

Et c'est toute l'habileté des auteurs du génocide : ils disent qu'ils vont faire une chose et ils en font une autre. Ils disent qu'ils font une liste pour évacuer et ainsi sauver des Tutsi menacés, et en fait, ils la remettent à celui qui va les tuer... Comment est-ce possible ?

Explication de **Gasana Ndoba** : «...Je sais aussi que Ntezimana comme Higaniro sont les produits d'un système ; le système politique rwandais, le système éducatif rwandais, et le système belge où ils ont aussi évolué... (...) Ces gens ont évolué dans un système où l'impunité était devenue une tradition. (...) Mais la composition personnelle, le profil que ces gens s'étaient progressivement construit en faisant des acteurs potentiels d'un génocide... incontestablement ».

La conjugaison de tous ces facteurs montrerait-elle qu'au niveau collectif, aucune des valeurs auxquelles on se réfère habituellement ne fonctionne ? Réponse de **Pierre Vincke**, directeur de RCN Justice & démocratie « Non, les valeurs ont fonctionné... les valeurs, c'était

tuer... » (...) c'est utile de revenir à l'idée d'Habermas, qui dit que vous avez un tissu de relations sociales qui, en soi, fonctionne plus ou moins bien avec ces valeurs. Si ce tissu se fragilise, s'il est abîmé (...) enfin si cette première barrière casse, il en reste une seconde, c'est la barrière de la Loi. Si ceux qui font la Loi inversent la Loi et construisent une Loi « folle », euh... ben, il ne restera plus pour résister que la conscience individuelle de la valeur fondamentale... (...) Les « justes » résistent, euh... en leur nom, pour quelque part continuer à dire « non, non, ma vie a moins d'importance que la valeur à laquelle je crois et pour cette valeur-là, je suis prêt à donner ma vie ».

Et de la même manière que l'Etat est petit à petit devenu un anti-Etat édictant des anti-lois, prônant le meurtre au lieu de l'interdire : dans tous les milieux, intellectuel compris, des individus consentants se sont ralliés et ont contribué au génocide, sans qu'aucun frein, ni moral ni culturel, n'agisse ou n'interfère... bien au contraire !

Jacques Sémelin, spécialiste des crimes de masse ...« comme l'une des rescapées du génocide rwandais le dit à Jean Hatzfeld : « L'homme instruit devient plus efficace, l'équipement intellectuel, c'est un équipement pour penser, éventuellement, la destruction de l'autre ». Et donc pour moi, le rôle de l'intellectuel, il est

« c'est toute l'habileté des auteurs du génocide : ils disent qu'ils vont faire une chose et ils en font une autre. Ils disent qu'ils font une liste pour évacuer et ainsi sauver des Tutsi menacés, et en fait, ils la remettent à celui qui va les tuer... »

d'abord là. (...) Si le massacre est d'abord un processus mental, c'est normal que l'on va repérer plutôt en amont de ce processus, des intellectuels (...) il faut avoir une conception un petit peu générale de l'intellectuel, pourvu qu'il intervienne dans l'espace public, pourvu qu'il défende ses idées. (...) Donc ils proposent une lecture, ce sont eux qui ont justement les outils d'analyse pour dire au peuple, pour dire à des gens illettrés, par différents canaux : « voilà ce que nous proposons, voilà ce que vous nous demandons de faire ». Et c'est le contexte... c'est le contexte global et notamment le contexte de guerre, dans le cas du Rwanda, qui va faire que telle lecture des événements va prendre le dessus sur l'autre ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 14 : Ces signes qu'on n'a pas voulu voir

Cette émission évoque les indices visibles ou non, de la planification du génocide. Aujourd'hui, devant la Cour, **François Xavier Nsanzuwera** témoigne. Ancien magistrat rwandais, rescapé du génocide et réfugié en Belgique depuis 1995, c'est un *Hutu modéré* comme on dit, qui - bien, avant 1994 - sait se montrer critique vis-à-vis du régime. En tant que responsable d'une organisation de défense des droits de l'homme, il est prompt à dénoncer - y compris dans des écrits - ce qui doit l'être. Comme Procureur de la République de Kigali, il a connaissance de quelques dossiers liés justement à la préparation du génocide. C'est à ce titre qu'il fait sa déposition aujourd'hui.

Le génocide rwandais a été planifié, organisé et préparé. A la fois en secret et de manière visible. Les complications ont été multiples, à tous les échelons de la société et nombreuses. Et pourtant, personne ne s'est élevé pour l'empêcher, pour dénoncer les projets en cours. En fait, personne n'a eu conscience que cette fois-ci, ce qui se préparait dépassait le « cadre habituel » entre guillemets des massacres commis au cours des mois, des années et des décennies précédents. Pourquoi cette non-conscience ? Parce que l'idée même d'un génocide ne s'impose pas facilement, hormis dans l'esprit de celui qui la conçoit.

José Kagabo, historien franco-rwandais : « Comment imaginer qu'un tel déferlement puisse se concevoir et se réaliser devant les forces des Nations Unies et au vu au su de la France, de la Belgique, des Nations Unies, etc. (...) Donc je pense que les Rwandais se sont laissés abusés un peu par la confiance qu'ils avaient placée dans ce qu'il est convenu d'appeler la communauté internationale. Il est absolument impensable que l'on puisse massacrer à grande échelle et si ouvertement et si violemment devant les forces de la MINUAR. Aucun Rwandais ne pouvait prévoir que la première action sera d'abord évacuer les Blancs, ensuite, départ des militaires des Nations Unies. Personne ne pouvait l'imaginer, je veux dire, même l'esprit le plus sensé ne pouvait l'imaginer » (...) Tout de même, dans cette fameuse

communauté internationale, certains de ses représentants avaient des données que les Rwandais ordinaires n'avaient pas, notamment, des données précises sur les circuits de distribution d'armes, sur les lieux de cache d'armes. Les Rwandais simples ne le savaient pas, ils ne pouvaient pas le concevoir. Donc la question mériterait plutôt d'être renvoyée à ces fameux observateurs, notamment dans les chancelleries présentes à l'époque ».

« Personne n'a eu conscience que cette fois-ci, ce qui se préparait dépassait le « cadre habituel » entre guillemets des massacres commis au cours des mois, des années et des décennies précédents »

On le sait, les ambassades et les services de renseignements ont fait remonter des informations pour alerter leur ministère ou leurs supérieurs, en France, en Belgique et ailleurs, mais en vain. L'énormité inconcevable du projet d'extermination a aveuglé les observateurs. En revanche, certains ont pu constater de visu des préparatifs inquiétants et avertir qu'un génocide se préparait. Un exemple éloquent choisi ici est le rapport alarmiste en janvier 93, c'est-à-dire 15 mois avant le génocide, a même eu les faveurs du « 20 heures » de France 2...

Bruno Mazure : « Invité de notre journal, Jean Carbonare, Président de l'Association Survie, vous avez passé 32 ans en Afrique sur des projets de développement rural, vous connaissez très très bien ce continent, vous faites partie d'une mission de la Fédération Internationale des droits de l'homme, qui a passé quinze jours au Rwanda, vous venez juste de rentrer, on vient de voir des images tout à fait effrayantes et vous avez d'autres témoignages à nous donner sur ces missions de droits de l'homme assez terribles... »

Jean Carbonare : « Oui, ce qui nous a beaucoup frappé au Rwanda, c'est à la fois l'ampleur de ces violations, la systématisation, l'organisation même de ces massacres parce qu'on a parlé d'affrontements ethniques mais en réalité, il s'agit de beaucoup plus que d'affrontements ethniques. C'est une politique organisée que nous avons pu vérifier malheureusement. Ce que nous avons découvert aussi et c'est à l'image de la

Yougoslavie, toutes les femmes de la minorité tutsi voient leurs maris, leurs frères, leurs pères tués ; elles sont ensuite comme des bêtes abandonnées, violées, maltraitées et un prêtre me disait dans un camp de réfugiés, de personnes déplacées, où il y avait 350 000 réfugiés qui étaient là et il m'a dit « vous ne pouvez pas savoir la souffrance de ces populations, ça va bien au-delà de ce que vous pouvez imaginer » et j'insiste beaucoup, nous sommes responsables, vous aussi Monsieur Masure, vous pouvez faire quelque chose, vous devez faire quelque chose pour que cette situation change parce qu'on peut la changer si on veut. On a trouvé des femmes qui sont terrées au fond de la forêt depuis des semaines, avec leurs enfants, on peut faire quelque chose, il faut qu'on fasse quelque chose pour elles ».

Bruno Mazure : « Merci Beaucoup Jean Carbonare pour ce témoignage, nous avons tous perçu votre émotion, vous revenez, je le rappelle de ce pays, le Rwanda où vous avez enquêté sur les violations des droits de l'homme avec toute une équipe de la Fédération Internationale des droits de l'homme, merci beaucoup pour votre témoignage sur ce pays ... Autre nouvelle... »

Alors, pourquoi cette surdité, cet aveuglement et ce silence assourdissant... en Europe et ailleurs ? **Jacques Sémelin**, spécialiste des crimes de masse : « cette conscience que des choses graves se produisaient ou allaient se produire au Rwanda était faible.

« Je pense que les Rwandais se sont laissés abusés un peu par la confiance qu'ils avaient placée dans ce qu'il est convenu d'appeler la communauté internationale »

Distinguons la perception à distance que nous pouvons avoir de telle ou telle tragédie, euh... qui va se dérouler ou se déroule dans une partie du monde. Et distinguons les mécanismes de perception politique dans le pays qui

peuvent être apportés par les chercheurs, relatées éventuellement par des ambassades, de telle sorte qu'il puisse y avoir une mobilisation étatique, une mobilisation internationale. Il a fallu un peu de temps pour que je me mette dans la tête que les Etats n'ont pas vocation, dans leur fonction même, à secourir des ressortissants qui ne dépendent pas d'eux-mêmes. Voyez, ... (...) Et par conséquent, c'est dur à dire, mais il ne me semble pas être dans la vocation des Etats dans l'organisation internationale actuelle, de prévenir un génocide ou de prévenir des massacres ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 15 : En quête d'une preuve impossible

Qui a commandité l'attentat contre le Président Habyarimana ? Aucune enquête n'a encore abouti. La question de la découverte de preuves est ici centrale. Les ordres sont exécutés par la Garde Présidentielle, l'Armée et la gendarmerie. Mais qui les donne ? En fait, personne ne peut dire aujourd'hui avec certitude qui est le cerveau du génocide. On avance souvent le nom de Théoneste Bagosora, un colonel attaché au ministère de la Défense. Mais... dire que le génocide a été planifié au sein de l'Akazu, c'est proposer la thèse d'une responsabilité collective donc diluée. Et dire de quelqu'un qu'il est membre de l'Akazu, c'est faire peser sur lui une présomption de culpabilité. C'est ainsi qu'on présente **Alphonse Higaniro**.

Ce jour-là, le Président **Maes** doit l'interroger. Mais avant cela, il appelle à la barre des témoins de moralité, qui vont dire tout le bien qu'ils pensent de l'accusé. Par exemple, **Alphonse Ntilivamunda**. Cet homme n'est pas n'importe qui : c'est le gendre de feu le président du Rwanda... Au regard de l'acte d'accusation, Alphonse Higaniro est soupçonné d'avoir planifié le génocide à Butare, d'avoir dirigé une Commission politique de fonctionnaires qui a laissé des écrits compromettants, incitant au génocide..., d'avoir financé la terrible milice Interhamwe, d'avoir fourni à des miliciens un entraînement paramilitaire et enfin, d'avoir commandité l'assassinat d'une famille tutsi, la famille Rwamaniwa, dont le seul survivant, Olivier, fait à la barre le récit de son calvaire. Le jeune homme n'avait que 13

ans à l'époque.

Le président entame alors l'interrogatoire de l'accusé, pièces à conviction en mains. En ce tout début de procès, les avocats d'Alphonse Higaniro ont fait connaître sa position par rapport à l'accusation. L'ancien ministre a choisi de nier, comme ses trois co-accusés d'ailleurs. Mais bizarrement, lui... semble le faire sans aucune conviction. C'est l'avis du journaliste belge **Patrick May** que nous pouvons entendre dans cette émission.

En marge de l'interrogatoire d'Alphonse Higaniro, le Président appelle de nouveaux témoins, à charge comme un économiste de l'université de Lille, **André Guichaoua**, qui a notamment étudié le financement du génocide, ou à décharge comme Martin Dusabe, directeur technique de la Sorwal en 94.

Par ailleurs, les historiens sont parvenus à la conclusion qu'un génocide a bien eu lieu, au Rwanda. Pour cela, ils ont étudié des documents, dépouillé des archives, écouté des émissions de radio, lu des journaux, entendu des témoins, recoupé des récits, croisé des informations provenant de sources multiples voire secrètes, rwandaises et étrangères. Cette vérité-là, qui peut se déduire d'éléments multiples, existe bien, elle. Néanmoins, les historiens ne souhaitent pas pour autant être confondus avec les juges.

José Kagabo, historien franco-rwandais distingue : « Il n'appartient pas, je pense, à l'historien, d'établir la responsabilité, encore moins la culpabilité, mais on peut raisonner en terme de chaîne ou d'enchaînement de responsabilités, non pas

juridiques, mais d'engagement dans l'action entre la personne qui tient la plume pour caricaturer, enfin, pour dessiner une caricature suggestive ou explicite, appelant explicitement à la haine et aux massacres. La personne qui va acheter l'arme avec son argent, qui distribue les armes sans tuer elle-même entre les commanditaires, les organisateurs qui vont planifier, entre le préfet qui va donner les ordres et le pauvre Rwandais qui va tuer, on peut établir cette chaîne de participation, cette chaîne de complicité. Maintenant, il y a aussi un autre aspect. Je ne pense pas qu'il faille simplement s'en tenir à l'aspect judiciaire ou l'aspect historique ; il y a aussi l'aspect moral. Et je pense aussi que du point de vue moral, on peut dégager des responsabilités qui ne soient pas pour autant juridiquement parlant criminelles. (...) Le fait de ne pas trouver un ordre écrit complique singulièrement les choses. Je sais que c'est la ligne de défense d'un certain nombre de prévenus, que ce soit à Arusha ou dans les tribunaux nationaux. Mais ça ouvre aussi euh... ça ouvre aussi la porte à toutes sortes d'attitudes qui vont jusqu'au négationnisme ».

Dans le cas des tueurs, la preuve peut être évidente, incontestable : un, deux ou trois témoins visuels, une photographie... et la condamnation définitive est prononcée. Dans le cas des planificateurs, la preuve irréfutable n'existe pas. Et c'est donc à la justice de valider les éléments de preuve qui sont en sa possession.

S'il y a un crime inavouable, c'est bien celui d'avoir conçu, organisé ou prêté son concours... à un génocide. Aucun des quatre accusés de Bruxelles n'a reconnu la moindre participation aux événements de 1994.

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 16 : La faillite du message de l'Eglise

« On estime à une centaine le nombre de prêtres et autres religieux qui ont participé au génocide, de manière plus ou moins active »

Dans cette émission, c'est au tour désormais des deux religieuses, **Sœurs Gertrude et Kizito**. C'est la première fois, en Belgique, que deux bonnes sœurs comparaissent devant une cour d'assises. Sœur Gertrude était prieure au couvent de Sovu en 1994, Sœur Kizito était novice. L'émission se distancie de ce cas pour interroger l'Eglise plus largement.

Le Président de la Cour d'assises Luc Maes s'apprête à interroger les deux religieuses. Les charges qui pèsent contre elles sont très lourdes : on les accuse de n'avoir rien fait pour accueillir, nourrir, protéger et sauver des milliers de Tutsi, femmes, enfants et vieillards surtout... tous venus chercher refuge au monastère. Au contraire, elles s'en seraient débarrassées, elles les auraient renvoyés vers le centre de santé, distant de 300 mètres, où environ 7.000 personnes sont mortes, massacrées à la machette par des miliciens et des villageois ivres de haine et de violence. Pour tenter d'échapper à la mort, 200, 300 ou 500 personnes (on ne sait pas exactement) se retranchent dans un petit garage en briques, le garage de l'ambulance... Elles y meurent brûlées vives. L'essence qui a servi à mettre le feu aurait été fournie aux miliciens par l'une ou l'autre des deux religieuses. **Damien**

« Les Tutsi, lorsqu'ils étaient menacés, lorsqu'ils en avaient la possibilité, se réfugiaient dans les églises...(.) un très grand nombre d'églises ont été des lieux...euh...de massacres »

Vandermeersch, juge d'instruction relate son récit à la barre. Ensuite, le Président Maes interroge tour à tour les deux sœurs sur la manière dont elles ont pu à ce point trahir les préceptes de leur foi, en une inversion totale des valeurs chrétiennes.

Leur cas est exceptionnel certes, mais sans l'être totalement. On estime à une centaine le nombre de prêtres et autres religieux qui ont participé au génocide, de manière plus ou moins active. Ce qui soulève une foule de questions sur le rôle historique de l'Eglise (et notamment de l'Eglise belge) en amont du génocide et sur la responsabilité morale et idéologique des missionnaires en particulier.

Alain Destexhe, sénateur belge : « Ce qui m'a moi, personnellement frappé, comme beaucoup d'observateurs, c'est que le Rwanda était, grâce aux missionnaires belges, le pays le plus évangélisé de toute l'Afrique et que le génocide, s'est essentiellement déroulé dans les églises ; donc, les Tutsi, lorsqu'ils étaient menacés, lorsqu'ils en avaient la possibilité, se réfugiaient dans les églises...(.) un très grand nombre d'églises ont été des lieux...euh...de massacres. Or, c'est quand même quelque chose, je crois, qui doit interroger tout chrétien... (..) Donc pour moi, c'est l'illustration la plus flagrante, bon, de la faillite globale du message de l'Eglise au Rwanda, puisque finalement le message catholique a débouché sur un génocide. Ce qui est quand même un élément d'interrogation fondamentale mais c'est encore plus particulièrement la faillite de l'Eglise belge, de l'Eglise catholique belge et en particulier des Pères Blancs... euh... qui ont joué un rôle central dans cette histoire en Belgique (...). Certains Pères Blancs comme le Père Greindl ou d'autres qui ont été interrogés par la Commission au Rwanda, ont eu un rôle... euh... tout à fait toxique, je n'hésite pas à employer le mot, notamment en encourageant des miliciens aux barrages en leur disant : « il faut surtout pas laisser passer les Tutsi, vous allez résister... » ... et donc un certain nombre de Pères Blancs, si vous voulez n'étaient plus du tout dans une logique de messages chrétiens, de messages d'amour mais étaient précisément dans une logique militante, ethnique, combattante et... et... et selon moi, donc porte au moins une forme de complicité intellectuelle dans... dans... dans le génocide ». Réponse du Père Blanc **Léopold Greindl**, face à la division de la société rwandaise : « Je ne l'assume pas, je ne l'assume pas... je constate. Elle existe, il ne faut se faire d'illusions... vous alliez... il y avait des européens qui vous

« Ce qui soulève une foule de questions sur le rôle historique de l'Eglise en amont du génocide et sur la responsabilité morale et idéologique des missionnaires en particulier... »

disaient : « oh mais non, nos boys s'entendent très bien entre eux, il n'y a pas de problèmes ». C'est pas vrai, il y a un espèce de non-dit permanent, qui est très difficile à surmonter et en Belgique, les politiciens, que ce soit Anne-Marie Lizin, ou que ce soit Monsieur Desthèxe ou d'autres, puisque vous l'interrogez aussi... et bien je passe pour un Interamhwe parce que j'ai le malheur de dire qu'on a tué dans les deux camps et on ne peut pas dire ça parce qu'alors on ne peut plus parler de génocide ».

Les Belges jugent donc, à Bruxelles, deux religieuses rwandaises. Mais les Rwandais ont eu à juger, eux aussi, des ecclésiastiques et notamment un de leurs évêques. Comment l'ont-ils fait ? Réponse du prêtre rescapé **Eustache Butera** : « Au Rwanda, il y a eu des procès qui engageaient des ecclésiastiques, mais à part le cas de « ... » dont on a beaucoup parlé, les autres sont passés presque euh... euh... incognito... C'est sensible parce que l'Eglise est comme une institution fort influente mais qui se trouve dans une position extrêmement délicate parce que, étant justement quelque part un garant de la moralité ; quand ses agents, ses membres sont impliqués dans des procès aussi horribles, c'est aussi sa respectabilité qui est en jeu. Alors souvent, ils préfèrent ne pas trop ébruiter ce genre de procès ».

« C'est sensible parce que l'Eglise est comme une institution fort influente mais qui se trouve dans une position extrêmement délicate parce que, étant justement quelque part un garant de la moralité... »

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 17 : L'Eglise et l'omerta

Une Institution parfois contestée, parce qu'elle n'a pas su prendre de position nette ni pendant, ni après le génocide. Là encore, comment l'expliquer ? Peut-être, l'Eglise s'est-elle trop investie au Rwanda, dans un véritable processus de colonisation religieuse, reposant en fait sur des postulats erronés (en l'occurrence, la question ethnique).

Christian Terras, directeur de la revue catholique progressiste Golias : « L'Eglise s'enorgueillissait que le Rwanda était le pays le plus catholique d'Afrique, voire le pays le plus catholique du monde. Et l'Eglise a énormément investi sur ce pays comme porte-drapeau, j'allais dire, au cœur même de l'Afrique, de l'évangélisation catholique. C'est un pays minuscule mais qui est au cœur stratégique et géopolitique de cette région qui s'appelle la région des Grands Lacs. Et l'Eglise, à partir de ce bastion, a développé, je dirai, au niveau de ses missionnaires une stratégie missionnaire qui a fait ses preuves. C'est-à-dire, qu'est-ce que je reproche, moi, à l'Eglise catholique, c'est qu'elle a, dans les années... au début du siècle dernier, jusqu'à la guerre des indépendances en Afrique, elle a soutenu les Tutsi, qu'elle considérait comme la race supérieure aux Hutu. Et lorsque les Tutsi ont, dans la foulée des indépendances de l'Afrique dans les années 50, ont considéré que le Rwanda devait prendre son indépendance dans le cadre d'un Etat laïc, où la séparation de l'Eglise et de l'Etat serait consommée dans la constitution, ou en tous cas serait reconnue dans la constitution, l'Eglise a changé de stratégie et elle s'est tournée complètement vers la majorité, qu'elle considérait comme servile, comme au service des Tutsi, elle a changé d'alliance et elle s'est mise du côté des Hutu. Et elle n'a eu de cesse, à partir de là, d'éradiquer la présence tutsi dans le cadre d'une idéologie ».

L'Eglise et ses missionnaires (les Pères Blancs), envoyés à la conquête religieuse des Rwandais, qu'il fallait convertir. Depuis (et aujourd'hui encore), les Rwandais sont catholiques à 90 %. Mais

avant leur conversion, qui était leur Dieu ? Quelle était la religion traditionnelle des Rwandais ?

Laurien Ntezimana, théologien : « Alors, Imana, c'est Dieu, c'est le Dieu du Rwanda, Imana, mais les missionnaires refusaient de ce mot-là, parce qu'ils estimaient qu'il recouvrait beaucoup plus que Dieu. Parce que par exemple, si vous alliez dans ... parce que dans la religion traditionnelle, il y a aussi la divination traditionnelle ; tu ne vas faire le culte que parce qu'un devin t'a dit. Donc en fait, si vous voulez, tout part de l'idée de bonheur ; le bonheur à la rwandaise, c'est avoir une vie heureuse et longue, donc en bonne santé, une descendance nombreuse, des biens et de bonnes relations. Des biens, ça veut dire la richesse et donc de bonnes relations dans la société, ça, c'est le bonheur à la rwandaise. Alors, lorsque tu as des problèmes de santé, ça, c'est le premier ingrédient du bonheur qui est attaqué, lorsque tu as des enfants qui meurent, ça, c'est la progéniture qui est attaquée ; lorsque tu as des problèmes de biens, par exemple, il y a des vols, il y a des catastrophes qui font que tu n'as plus beaucoup de biens, ou bien que tu as de mauvaises relations dans le voisinage, ça, ce sont des signes que tu es attaqué, que tu es attaqué par quoi, par quelque chose d'invisible (...). Des esprits. Alors tu vas chez le devin qui va t'indiquer la nature de l'attaque et la nature de la défense. Et généralement, il va te dire que l'attaque vient d'ancêtres qui ne sont pas satisfaits de toi, de ton comportement et tu dois satisfaire à leur comportement. Donc, il va te prescrire le culte des ancêtres que tu vas faire (...). C'est que, les missionnaires quand ils sont venus, ils ont fait table rase, de la culture traditionnelle. (...) Vous voyez... mais alors les missionnaires disent non, non, ça c'est pas pur ; ils ont rayé le mot « Dieu ». Ils l'ont remplacé par le mot swahili « Mungu » et ce remplacement-là signifie « tout »... ça veut dire que toute la culture a été ... mise de côté et on a essayé d'apporter une autre culture (...). Nous avons essayé de critiquer l'Eglise de

l'intérieur. On nous a fait taire. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai du démissionner ».

Ces questions sont au centre de cette journée d'audience, au procès de Bruxelles. Les témoignages se succèdent et l'émission en relate certains. Mais loin d'être unie, la communauté est alors au comble de la division. D'un côté, celles qui accusent. De l'autre, celles qui excusent et défendent Sœurs Gertrude et Kizito. Et au milieu, un témoin qui a reçu des confidences : c'est Marie-Claire Duch, une laïque de 64 ans, qui a passé deux ans à Sovu où elle enseignait le français aux Bénédictines ; c'est donc une amie de la communauté.

Et on le voit, en dépit des accusations portées contre elles, les deux accusées ont toujours reçu le soutien indéfectible de leur ordre, de leur congrégation, de leur hiérarchie...

Christian Terras : « Et l'Eglise avait intérêt, cette congrégation et l'Eglise belge, par derrière, avait intérêt à ce que son image de marque, je dirai par rapport à l'Eglise missionnaire de l'évangélisation, mais je dirai plus largement comme fer de lance civilisationnel en Afrique ne pouvait pas supporter d'être questionné, d'être épinglé, d'être mis en procès dans le bon sens du terme par rapport à des actes aussi graves. (...) Je crois qu'aujourd'hui l'Eglise commence à réfléchir sur cette évolution, sur ce développement-là, malheureusement, elle n'en a pas tiré les conséquences aujourd'hui par rapport à sa présence toujours actuelle au Rwanda où les prêtres, où les missionnaires qui ont quitté et qui ont abandonné les populations au moment du génocide dans les années 94, sont en train de revenir aujourd'hui. Ils n'ont de cesse de dire aux gens, et notamment aux survivants, ils n'ont de cesse de leur dire « il faut que vous pardonniez », en oubliant la dimension de la justice pour que le pardon puisse se faire... ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 18 : Résister et sauver

L'Eglise et le génocide, comme thématique principale de la semaine. Avant-hier, l'Eglise belge. Hier, l'Eglise catholique en général.

Aujourd'hui, l'Eglise rwandaise. L'Eglise comme victime, quand des prêtres, des religieuses et des paroissiens sont massacrés. Quand des couvents, des monastères et autres bâtiments religieux sont profanés, détruits, pillés et incendiés.

L'Eglise, dont le message d'amour et de charité a été totalement dévoyé et bafoué, lors du génocide, par une population pourtant chrétienne à 90 %.

Dans une inversion totale des valeurs, les auteurs et complices innombrables du génocide ont enfreint, dans l'allégresse parfois, le 6^{ème} des 10 commandements : « tu ne tueras point ».

Cette émission un instant se retranche, vers des actes de résistance (individuelle ou collective), même rares et isolés.

Jacques Sémelin, chercheur et spécialiste de la résistance ... « Qu'est-ce qui reste pour dire l'interdit du meurtre dans un pays dans une telle situation ? (...) qu'est-ce qui se passe à ce moment-là... quand le repère politique s'effondre, quand le repère religieux s'effondre par rapport à cet interdit du meurtre ; comment voulez-vous que la résistance s'organise, sinon à un niveau individuel ? (...) Donc, on va avoir des micro-résistances ».

Il faut savoir que le plus souvent, toute tentative de résistance (individuelle ou collective) a immédiatement été brisée dans l'œuf. Ceux qui refusaient de se solidariser visiblement avec les génocidaires et de tuer eux aussi, étaient exécutés sur le champ. L'Eglise n'a pas officiellement appelé à la résistance, ni à la désobéissance quand l'ordre était de tuer tous les Tutsi jusqu'au dernier.

A la barre des témoins, le Père Vénuste Linguyeneza, un Hutu dirige le centre de formation des prêtres de Kabgayi, le Vatican rwandais. Ce site a servi de refuge à de nombreux Tutsi. On estime que 30.000 personnes ont ainsi échappé à la mort.

Certains ont donc réagi. Ils ont su dire non. Ils ont eu le courage de s'opposer, de

résister. Le cas de **Laurien Ntezimana** est éloquent. Il explique à la Cour ce qui lui a donné la force de résister : « Ce qui m'a aidé à ce moment et qui continue à m'aider, c'est que pour moi, il n'y a pas deux façons de vivre. Ou bien on cherche à être un homme et alors on assume jusqu'au bout et le bout, ça peut être la mort. Mais je me vois mal en train de tuer quelqu'un ou de trahir quelqu'un. C'est peut-être la... ma spiritualité, euh... ma formation, comme théologien. Pour moi, la vie, c'est de vivre ensemble. Et pour moi, chaque être humain est sacré. Et je ne peux pas passer... si je vois que quelqu'un est en train de risquer sa vie, je ne peux pas passer, je reste. Je peux risquer la mienne à côté de la sienne. Voilà. C'était comme cela, en ce temps-là.

Et ça reste la même chose aujourd'hui ».

« L'Eglise rwandaise. L'Eglise comme victime, quand des prêtres, des religieuses et des paroissiens sont massacrés »

Jean Hatzfeld, écrivain : « Aucune de ces personnes, aucun de ces Justes ne sont vivants, c'est-à-dire qu'ils ont tous été tués, et ils ont tous été tués immédiatement (...). Ça a été vite réglé, c'est-à-dire qu'il ne pouvait pas y avoir d'opposition morale et dite au génocide. Ça c'était impossible et impensable dans cette région ».

Aujourd'hui, **Laurien Ntezimana** a retrouvé sa ville de Butare et sa vie d'animateur pastoral. Quel regard jette-t-il sur son passé récent ? Se considère-t-il comme un Juste ? : « Moi, je distingue entre justice et justesse. Alors la justesse pour moi, c'est la droiture. Et la droiture, c'est quoi ? C'est de se dire : « voilà, la vie je la conçois comme ceci et alors j'essaie de coller à la conception que j'ai de la vie ». Parce que ce que je vous disais du bonheur à la rwandaise, on l'appelle en Kinyarwanda « ... », et « ... », ça veut dire en même temps « vertical », ça veut dire « à l'endroit » et ça veut dire « heureux » : les trois dans un seul mot. Je suis « vertical »...et vertical, ça veut dire la tête vers le ciel, le ciel étant considéré comme le trône de Dieu, les pieds sur la terre, la terre étant considérée comme le royaume des choses et alors les yeux et les mains ouverts horizontalement...ce qui est le monde des humains.

Donc, ça veut dire : « je contemple Dieu, je me sers des choses et je rencontre mes frères et mes sœurs ». Ça veut dire que les humains sont des frères et des sœurs et alors là, on dit : « tu es vertical et tu es à l'endroit ».

Le contraire de l'endroit, c'est l'envers, ça veut dire que tu as la tête vers les choses, les pieds vers le ciel et que donc, tu es fasciné par le monde. Ils étaient fascinés par le monde, les gens qui étaient des frères et des sœurs, deviennent des rivaux et vous entrez en compétition.

Ce que vous désirez, l'autre aussi le désire, alors l'un d'entre vous doit mourir et c'est le commencement de la violence mais ça, ça ne vient que lorsque vous êtes à l'envers ; dans ce que nous appelons en Kinyarwanda « ... ». « ... », c'est dans la divination, « ... » c'est le devin du malheur, c'est la cause du malheur. La cause du malheur, c'est que vous êtes à l'envers, vous n'êtes plus à l'endroit.

Alors pour moi, être Juste, la justesse... c'est l'endroit, la verticalité. Alors ça veut dire que, par exemple, quand on dit de moi que je suis un juste, pour moi, je me dit : « Tiens, peut-être que j'essaie, effectivement, de rester vertical, de ne pas me mettre à l'envers ».

Disons que entre moi et toi, je fais en sorte qu'une chose ne puisse pas nous opposer à mort parce que je te considère toujours comme étant plus important que cette chose-là. Cette chose-là peut être mon pouvoir politique, ça peut être un pouvoir économique ». Vous voyez ? Donc, quand on dit que Laurien est un juste, je me dis : « Bon, ça ne veut pas vraiment dire que je suis vraiment juste mais ça veut dire que je tâche de respecter la verticalité et donc de

« L'Eglise n'a pas officiellement appelé à la résistance, ni à la désobéissance quand l'ordre était de tuer tous les Tutsi jusqu'au dernier »

contempler Dieu »... parce que pour moi, tout vient de là et alors là on pourrait discuter quel Dieu contemples-tu ? C'est pas nécessairement le Dieu de Jean-Paul II ou le Dieu Allah... l'Allah des Musulmans...mais chacun a ce que j'appelle « le Dieu de sa compréhension ».

Donc le Dieu de ma compréhension, c'est celui qui nous libère et celui qui nous appelle à exprimer la divinité en nous et tu manifestes ta grandeur en faisant grandir les autres ; tu manifestes la vie qui t'habite en défendant la vie d'autrui ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 19 : Pour en finir avec la culture du mensonge

Aujourd'hui, les 24 jurés vont voir défiler à la barre celles qu'on appelle les veuves de Sovu... ces paysannes rwandaises, qui viennent directement de leurs collines pour dire ce qu'elles ont vécu, ce qu'elles ont subi, qui elles ont perdu dans le génocide. Certaines n'ont jamais quitté leur village. D'autres portent des chaussures pour la première fois. Courageusement, elles font face à la Cour, dans ce pays inconnu, dont elles ne comprennent pas la langue.

Et avec leur témoignage, c'est la question de la vérité et du mensonge qui est soulevée, par la Défense. Parce qu'elles font toutes le même récit, mais avec d'infimes variantes, certains avocats s'interrogent - et interrogent la Cour - sur la fiabilité de ces témoins.

Laure de Vulpian pose la question de la culture du mensonge au Rwanda. Réponse du psychiatre **Naasson Munyamutsa** : « Je ne pense pas qu'il y a un quelconque pays qui a le monopole du mensonge et les menteurs sont en Belgique, en France, à Kigali, en Ouganda et le fait, c'est que le mensonge se trouve, non pas chez les petites gens, il se trouve bien ailleurs, les petites gens sont beaucoup plus proches de la vérité que les autres. Je ne crois pas du tout que le Rwandais a une culture du mensonge, pas du tout, mais le Rwandais, comme tout peuple se défend comme il le peut. Quand on a une épée sur la gorge, parfois, on est amené à mentir. Mais je ne suis pas sûr qu'une paysanne de Sovu peut être à même de fanfaronner des mensonges ; ils seraient démontés même par un non juriste à l'intervalle de quelques minutes ».

Pierre Vincke, directeur de RCN Justice & Démocratie : « il y a l'expression et puis il y a le sens. Si une culture est une culture vue de l'extérieur comme une culture du mensonge, en tout cas, pour les membres de cette culture, les codes restent compréhensibles, c'est-à-dire que si vous « mentez bien » entre guillemets, on sait ce que vous mentez ; si on sait ce que vous mentez, vous ne mentez pas. Et donc on est pris dans une logique, une espèce de

dialectique où si je dis que ma culture est une culture du mensonge, au moins je dis la vérité quand je dis ça. Donc, je conteste absolument l'idée « culture rwandaise, culture du mensonge » parce que c'est vrai mais ça n'a aucun intérêt, c'est insensé, c'est vrai, oui, c'est vrai, ok et alors ? Je rappelle aussi que Machiavel, c'est quand même la culture de l'Occident et que toute la politique est basée sur l'art du mensonge, ça ne me pose pas de problème par ailleurs donc je ne vois pas pourquoi ça poserait problème dans notre entendement d'autres cultures. Ca, c'est la première chose par rapport à la vérité. Alors, c'est vrai que les vérités sont multiples donc je pense que personne ne peut prétendre comprendre la vérité. Néanmoins, en droit et en justice, il y a une vérité qui peut être établie ; il y a des procédures, il y a un rituel qui est organisé et qui permet à certains mécanismes de se passer. Et notamment dans les récits, entre le récit sincère et le récit fermé et ne permettant pas la communication, il y aura une différence manifeste qui permettra à la justice de se passer ou qu'il ne lui permettra pas de se passer. La justice est une proposition, en tout cas, de sincérité, en tout cas de dénoncer, en toute quiétude et en toute sécurité de ce à quoi on croit ».

Gasana Ndobu, partie civile au procès réagit. Son frère Pierre Karenzi a été tué pendant le génocide, avec sa femme et ses enfants : « ... à propos du génocide, je voudrais tout de même dire que, à mon avis, ce genre de choses, ces témoignages sollicités, fabriqués, qui existent, sont marginaux, tout à fait marginaux, et ne représentent pas une organisation ou des organisations, un caractère systématique ou une forme instituée, comme beaucoup de gens ont tendance, du côté des accusés ou du côté de leurs amis, à le dire. Nous sommes devant une évidence. Il y a eu autour d'un million de morts. On n'a pas besoin d'imaginer. La réalité est ce qu'elle est, elle est atroce. Et nous

souvent, de la part des personnes qui sont accusées, parfois avec des preuves tellement évidentes qu'on ne devrait même pas discuter ou oser mettre en cause les témoignages, nous avons parfois des attitudes incroyables de déni. C'est une réalité ici en Belgique ; c'est une réalité au Rwanda également ».

Jacques Sémelin, chercheur : « Qu'est-ce qui se joue après un génocide, sinon d'abord le traumatisme, un traumatisme à la fois individuel et un traumatisme de masse ; un traumatisme physique, parce qu'on peut être blessé, mutilé etc. mais aussi un traumatisme psychologique. La seule « solution » entre guillemets, pour tenter de surmonter le traumatisme, c'est probablement de parler. Parler, élaborer, mettre en récit reste la voie essentielle, pour prendre de la distance avec ce qu'on a vécu. Mais parler à qui ? Parler pour qui ? Donc et pour dire quoi ? Sa vérité ? Pour dire quelle vérité ? Est-ce qu'il y a une vérité, bien sûr que non. (...) Les mêmes personnes ont vécu le même événement mais ont un souvenir différent. Il n'y a évidemment pas une vérité, il y a plusieurs vérités, il y a ... il n'y a pas une mémoire mais plusieurs mémoires et l'enjeu, mais c'est pas l'enjeu judiciaire là, c'est d'arriver à articuler mémoire individuelle et mémoire collective. C'est euh... de faire en sorte qu'on pense des processus de médiation, de telle sorte que ces mémoires puissent cohabiter, en quelques sortes, dans l'avenir, si l'on peut parler d'un avenir de ce pays. Si on disait auparavant que l'imaginaire contribue à créer les conditions des massacres et bien, ne peut-on pas dire aussi qu'il s'agit d'inventer un autre imaginaire pour sortir de cette violence extrême et du traumatisme. Pour que cette mise en récit soit une manière de lire le passé, bien sûr, mais aussi de se projeter dans l'avenir. Alors ça, bien sûr, c'est une affaire individuelle mais c'est aussi une affaire collective, c'est une affaire politique. Mais ceci passe, alors Paul Ricœur l'a développé notamment par des rites de réconciliation, pas de réconciliation, c'est pas un mot que j'aime beaucoup, mais de commémoration. Mais tout dépend du sens que l'on va donner à ce terme de commémoration... ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 20 : Un génocide sans nom.

Comment en est-on arrivé à ce procès ? C'est tout simple : les accusés et des proches des victimes se trouvaient dans le même pays, la Belgique et il leur arrivait de se croiser dans les rues de Louvain, Bruxelles ou Namur. Rencontre inconvenante et insupportable, en ce qu'elle renvoie à l'impunité dont les auteurs de massacres ont toujours bénéficié au Rwanda. La Belgique, ancienne puissance coloniale du Rwanda jusqu'en 1962, généreuse en matière d'asile et jusqu'à une période récente, assez peu regardante sur l'octroi du statut de réfugié.

Jean Pestieau est professeur à l'Université Catholique de Louvain la Neuve, l'UCL. En juillet 1994, il apprend que Vincent Ntezimana demande de l'aide et une bourse à l'université, où il a déjà fait une partie de son cursus. Et cela, alors que des rumeurs circulent déjà à son sujet. Une querelle naît à ce sujet, entre professeurs. L'université doit-elle - ou non - accueillir et soutenir Vincent Ntezimana ? Question sur laquelle Jean Pestieau s'oppose particulièrement à son collègue, Jean-Pascal Van Ypersele.

Nous n'entrerons pas ici dans des considérations polémiques et difficilement nuancables dans le choix de ces extraits.

Sans poser directement la question du révisionnisme, ces deux témoignages montrent que le génocide des Tutsi rwandais n'échappe pas à la règle qui veut que tout génocide secrète sa contestation, ou du moins des interprétations nouvelles qui peuvent prêter à caution. Ces révisions reposent notamment sur le fait que ni la vérité historique, ni la vérité judiciaire ne sont encore totalement établies.

Dans ces conditions, c'est la porte ouverte, en effet, à la production de thèses qui sont en contradiction avec ce qu'on tient déjà pour acquis : à savoir qu'un génocide, c'est-à-dire une entreprise d'extermination, a visé les Tutsi du Rwanda, en 1994. Et que des Hutu qui résistaient et des opposants politiques, non tutsi, ont aussi été tués à l'occasion de ce génocide.

Mais il faut reconnaître malgré tout que certains faits laissent perplexes (s'ils sont avérés). Charles Karemano est un sociologue hutu. En avril 1994, il est l'un des responsables du PSD, un des partis d'opposition. D'abord traqué par les génocidaires en tant qu'opposant, il réussit à échapper au massacre. Après le génocide, il reprend ses activités, avec la bénédiction du FPR qu'il a toujours soutenu... Mais ensuite, des membres de sa

famille sont tués : semble-t-il, sur ordre du FPR. **Charles Karemano** quitte son pays pour la Belgique. Il décide ensuite de porter plainte auprès du TPIR contre le FPR, il est donc désormais *persona non grata* au Rwanda. Récit...

Pour Charles Karemano, l'assassinat des membres de sa famille s'inscrit dans un plan, mûrement réfléchi et planifié. Conséquence : il soutient *de facto* la thèse du double génocide... Thèse qui ne serait pas une forme de négationnisme, mais

plutôt de révisionnisme.

José Kagabo, historien : « Il y a à la fois un problème de sémantique et de posture. Je prends par exemple tout un paquet de publications, sur le génocide, bon, les

toutes premières notamment, on a utilisé des mots bien pesés pour esquiver le débat sur le génocide, on parlait d'hécatombes, on parlait de tragédie etc. Cela rejoignait d'ailleurs et rejoint toujours hélas, l'impossibilité à forger une sémantique du côté rwandais, compris en langue rwandaise. Et donc il y a un révisionnisme d'ignorants, mais il y a un révisionnisme d'autodéfense, c'est-à-dire, il n'est pas facile au bourreau d'admettre qu'ils sont trempés dans un crime et il y a fâcheusement un révisionnisme politique ; d'abord en France, en particulier, dans les milieux médiatiques et dans certains réseaux politiques, on a voulu cultiver un peu ce que j'appellerai un principe de symétrie. Donc les Hutu ont tué, les Tutsi ont tué donc match nul. Maintenant, après les invasions des forces armées rwandaises au Congo et les massacres

qui s'y sont produits, maintenant, on dit, bon, les Rwandais ont attaqué etc. Donc, la difficulté, c'est de parler parallèlement de deux affaires qui n'ont strictement rien à voir. Alors, ça pousse fâcheusement à des tendances un peu révisionnistes, voire parfois négationnistes... ».

Révisionnisme, que toutes ces thèses ? Pour l'historienne Claudine Vidal, ce qui fait le lit du révisionnisme, c'est avant tout ce préjugé occidental, qui consiste à dire que le génocide au Rwanda n'était qu'un massacre tribal de plus et seulement de plus grande ampleur. Préjugé raciste, partagé aussi par les Africains qui, dans un premier temps, n'ont pas pris la mesure de l'événement-génocide. Préjugé décrypté par un écrivain sénégalais, **Boubacar Boris Diop** : « Le révisionnisme concernant le génocide au Rwanda est fortement teinté de mépris raciste parce que ça repose sur l'idée finalement, dans ces pays-là, la différence entre la vie et la mort, ce n'est pas quelque chose de très important. Le pays a des catastrophes, a des massacres, a la famine, les gens meurent tout le temps, que l'on tue 10 000 personnes par jour pendant trois mois, oui, c'est peut-être un peu fort, mais bon, ils en ont vu d'autres. C'est un peu ce que dit

Mitterrand à Biarritz
 « Que voulez-vous que fasse la France quand des chefs africains décident leur problème à la machette ? ». J'ai cité textuellement, il y en a eu d'autres, Pasqua qui dit en juin 94 alors que les massacres font rage

au Rwanda, alors qu'il y a des cadavres partout à Kigali, à Butare, à Gitarama, je ne sais où, qui dit aux journalistes, au journal télévisé, « Monsieur, il ne faut pas croire que le caractère horrible de ce qu'il est en train de se passer là-bas a la même signification pour eux et pour nous », bref, je découvre le racisme. Et aujourd'hui, je vous dis aussi hein, qu'en Afrique même, cette attitude-là était très fortement présente et vous savez, si après s'être rendu complice des génocidaires, un pays comme la France a pu se tirer d'affaire, si j'ose dire... c'est que finalement, le Rwanda est un pays... lointain sans ressources, sans importance stratégique, mais par-dessus tout, c'est juste... un pays africain. Et donc on peut faire des trucs... ça passe pas trop mais quand même, il y a des chances que ça marche... et ça a marché ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 21 : Ce génocide qui nous habite

Ce mardi 22 mai 2001 est une longue journée, entièrement consacrée au réquisitoire de l'avocat général **Marc Winants**.

Particularité du système judiciaire belge : de la même manière qu'il y a deux verdicts (un sur la culpabilité, un autre sur la peine), il y a deux réquisitoires. Singularité supplémentaire de ce procès, le ministère public prend la parole *avant* les avocats des parties civiles.

Un génocide par la nature même de son projet est pour chacun d'entre nous une énigme... L'acte global est-il rationnel ou insensé ? Il n'y a vraisemblablement pas de réponse. Et c'est pour cela que ces événements radicaux et absolument dramatiques exercent sur nous une attraction étrange....

Celui qui se penche sur l'histoire du génocide rwandais se fait vite prendre par son sujet. Dès lors, le Rwanda ne le lâche plus, il l'habite... il nous habite.

Jacques Sémelin, spécialiste des crimes de masse : « Je crois que l'attitude première serait plutôt celle euh... presque du refus de voir... Il y a une sorte de sidération de la pensée. On est débordé par l'émotion. Alors d'où vient cette première attitude ? Probablement un mélange à la fois de répulsion et de fascination, de répulsion parce que c'est l'horreur absolue, parce que c'est l'innommable, comme on dit ; mais aussi peut-être de fascination, et reconnaissons-le... euh... on est surpris par cette capacité de destruction invraisemblable de l'être humain et donc ceci nous renvoie à nous-même parce que ce sont des hommes qui ont commis tout cela. Peut-être que cette relation de fascination et de répulsion est euh profondément liée à notre rapport à la mort, au spectacle de la mort de masses. Nous sommes nous-mêmes, même, après coups, comme anéantis par ce que nous entendons (...) et donc il s'agit de dépasser cette sidération de la pensée. Bien sûr certains disent : « on ne peut pas comprendre ».

Moi, je ne suis pas de ceux-là, j'ai le sentiment qu'ils disent « on ne peut pas comprendre », parce qu'ils craindraient peut-être quelque part, justement, que cet effort d'analyse vienne à... euh... excuser les

bourreaux. Alors, moi, j'ai l'expérience inverse, c'est-à-dire que plus j'essaie de comprendre, plus ça consiste à montrer l'épaisseur de la conduite humaine dans la barbarie et en quelques sortes, ça conduit à charger la part de la responsabilité de l'homme dans ce qu'il se passe. Donc, au lieu de déresponsabiliser l'homme, si vous voulez, c'est au contraire, montrer qu'il est bien souvent impliqué dans ce qui se produit (...) donc euh... accepter qu'il y aura peut-être

qu'il vous habite sinon on ne mérite pas sans doute d'y avoir accès. Plus loin, il dit que « la compassion a évidemment avoir là-dedans, mais c'est une compassion, au fond, pour notre propre humanité, hein, c'est un, c'est un doute consubstanciel, hein...sur notre humanité, et c'est là que s'il y a une compassion, elle se situe ».

« Je crois qu'il y a une position éthique qui est recommandable... » ... **Pierre Vincke**, directeur de RCN Justice et Démocratie ... « ...et là, je nous parle à nous ; enfin je veux



PHOTO : Isabelle Plumat

toujours une zone d'opacité, qui est l'énigme de notre propre barbarie ».

Stéphane Audoin-Rouzeau, historien des guerres contemporaines : « ... tout simplement, ce qu'il y a de fascinant, c'est que dans ce genre d'objet, hein... comme le génocide rwandais, c'est que on ne voit plus ensuite les êtres humains de la même manière et on ne se voit plus soi-même de la même manière. On a accès au fond... c'est une initiation, c'est une sortie de l'inconscience. Nos sociétés sont des... nos sociétés sont profondément inconscientes hein... et je crois que s'intéresser à quelque chose comme le génocide rwandais, c'est sortir de cette inconscience et une fois qu'on en est sorti, et bien c'est à ses risques et périls en quelques sortes, hein, je crois que c'est ça qui fait qu'on ne peut être qu'habité par ce genre de sujet. Ce ne sont pas des sujets qui constituent un travail de recherche comme d'autres, c'est des sujets qui vous habitent et il est sain et normal

dire je parle à tous ceux qui, comme ONG ou à nous, aux membres de notre ONG, ce qui est recommandable, c'est de ne pas se construire sur, ou de ne pas construire sa conscience, de ne pas... de ne pas... en permanence nager dans les eaux du génocide. Il y a des mécanismes de ce type qui... qui se produisent quand on est au Rwanda... euh... c'est qu'on finit toujours par parler du génocide et il y a, parfois, quelque chose... malsain est un grand mot, mais en tout cas de fascinant dans cet inexplicable génocide qui fait que, au fond, on y plonge tous euh... avec une certaine fascination, avec euh toute notre incompréhension, tout notre empathie...notre empathie... On y plonge, on n'y résiste pas et je pense qu'il faut se méfier de ça quelque part dans l'approche qu'on a du Rwanda et du génocide. Essayez aussi de ne pas, à chaque fois, être sur-déterminé dans ses analyses, sa pensée par cette espèce de... de... de... de... par l'image de l'horreur ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 22 : « Donner un cercueil aux morts »

Les Rwandais ont vécu l'indicible, l'innommable. Ils l'ont subi ou ils l'ont agi. Auteurs, complices, témoins ou victimes, ils sont forcément l'un ou l'autre. Aujourd'hui encore, qu'ils le veuillent ou non, tous les Rwandais sont déterminés par le génocide. Certains sont brisés pour toujours, d'autres sont animés par l'instinct de survie et la volonté farouche de dépasser le traumatisme. D'autres encore font des cauchemars ou tombent malades, parce que leur sentiment de culpabilité ne trouve pas à s'exprimer autrement.

Ce procès touche maintenant à sa fin. Après le réquisitoire de l'avocat général, ce sont les plaidoiries des 10 avocats des parties civiles, étalées sur 3 journées d'audience...

Confrontés à la solitude et aux difficultés économiques, beaucoup de rescapés se sentent laissés pour compte, comme exclus de la société.

Abbé Butera, rescapé du génocide : « *je pense que la seule chose peut-être que réclame le survivant du génocide, c'est cette justice qui est presque impossible. Où toute les personnes, qui, d'une façon ou d'une autre ont participé à son malheur, par la justice mais devant l'immensité de la tâche, parfois, les décisions des politiciens suivent des voies, vous savez, pas trop claires, pour les survivants et c'est à ce titre, je pense, que le survivant a, des fois, le sentiment d'être délaissé. On a envie, une envie folle, de connaître la vérité : qui a fait quoi ? Qui m'a fait ça ? Et, on vit d'espoir maintenant que les gacaca finiront peut-être par établir la vérité et pourront nous aider à connaître les vrais coupables, les vrais, ceux qui nous ont fait ce mal* ».

Spéciose Mukayrianga est une rescapée du génocide. Si elle est la douleur incarnée, elle est aussi le combat contre la douleur. Ce procès a été un long cheminement, pour elle, toute entière tournée vers son exigence de justice et de vérité : « *... après le procès, je me suis dit, quand même, ma survie vient de faire quelque chose, vient d'apporter un maillon à la justice donc ça, ça a été un grand cadeau pour nous ce procès de Bruxelles parce que ça nous a rendu la valeur de survie parce que finalement, tous les survivants du génocide, beaucoup beaucoup se sentent*

inutiles devant les leurs parce qu'ils n'ont pas pu enterrer, parce qu'aucun procès n'a abouti donc quand ce procès a abouti, pour nous, ça a été vraiment un grand cadeau de la part de la Belgique, de nous avoir fourni ce cadeau et j'ai été très très heureuse et très contente de ce procès. C'est un petit apport... c'est pas que... ça essuie les douleurs mais ça allège un peu,

constituer une preuve et peut être entendu comme un témoignage au contraire convaincant ».

Naasson Munyandamutsa est une victime indirecte du génocide. En 1994, il était en Suisse, à l'université de Genève. Au Rwanda, presque toute sa famille a été

massacrée. Il n'a rien vu du génocide, mais il n'en a pas moins subi un réel traumatisme. Comment ce psychiatre a-t-il vécu, de loin et surmonté la mort des siens ? : « *j'ai l'impression de faire une espèce de cheminement côte à côte avec les gens qui viennent me voir. Je crois que c'est une situation qui ... qui me... qui me reconforte plutôt que ça me fragilise mais je peux pas vous cacher que certains soirs, quand je rentre, je suis comme quelqu'un qui a bu beaucoup d'alcool, ça m'arrive, mais après, en parlant aux gens, en m'approchant des autres et en parlant aux patients aussi. J'ai l'impression que la vie est possible parce qu'il y a des tas de patients qui m'apprennent que la vie devient possible quand on a pris le temps de parler ou le temps de se taire ensemble, parce que c'est terrible de se taire seul. Mais quand on se tait ensemble, quand on porte le silence ensemble, on est très fort, voilà. Je suis encore en route* ».

Victime de la 2^{ème} génération, à l'occasion de la shoah, l'avocate **Michèle Hirsch**. Cette qualité particulière l'a rapprochée des

survivantes rwandaises qu'elle a rencontrées sur les collines du Rwanda. Ces deux événements séparés par un demi siècle ont constitué un lien entre ces femmes : belge et juive d'un côté, rwandaise et tutsi de l'autre : « *... je savais que le deuil, on ne le fait jamais, on ne fait jamais le deuil de ce traumatisme-là, jamais mais qu'il y a un moyen, par la parole et peut-être par le processus judiciaire de - c'est l'expression que j'avais donnée - donner un cercueil aux morts, c'est-à-dire d'élaborer un processus de deuil, pas de faire le deuil, de l'élaborer en nommant les choses, en nommant son vécu en parlant. Et aussi, en parlant en justice ou en faisant parler son avocat en justice dans un processus qui prend du temps. Le témoignage n'est que l'aboutissement d'un processus, c'est un accompagnement de parfois plusieurs années, d'arriver à cela* ».



PHOTO : Isabelle Plumat

c'est tout... Ce n'est pas beaucoup mais quand même».

Michèle Hirsch est l'avocate de Spéciose et s'est beaucoup investie dans le procès : « *Ce qui est le plus important, c'est le « dire » en justice, c'est la parole qui est entendue ; pas nécessairement jusqu'à la condamnation, c'est un petit peu la même chose que pour n'importe quelle victime d'inceste ou de viol qui est amenée, finalement, à témoigner en justice. La sphère du judiciaire sert un petit peu de cadre, de contenant au témoignage. Par contre, effectivement pour le jury, les témoignages, consécutifs, parfois contradictoires ou parfois trop évidemment les mêmes apparaissent comme quelque chose d'irréaliste et peut-être de peu convaincant. Mais je pense qu'il appartenait alors aux avocats d'expliquer cela, après, au jury, d'expliquer que finalement, même un témoignage reconstitué peut*

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 23 : Des bourreaux sans repentir

Le génocide est un crime qui ne vieillit pas... C'est ainsi que les Rwandais traduisent la notion particulièrement abstraite d'imprescriptibilité.

Autrement dit : le génocide est un crime qui ne s'effacera jamais et dont les auteurs ne seront jamais quittes.

Dans cette logique-là, la Justice est sur le point de passer au procès de Bruxelles, quatre jours durant, la parole à la Défense.

Les 10 avocats des accusés vont tenter d'obtenir l'acquiescement de leur client ou cliente. Défendre ici... des personnes accusées de génocide. Mais attention, cette qualification est un abus de langage. Même si le contexte est bien celui du génocide, les poursuites judiciaires portent, selon la loi belge, sur des crimes de guerre. Certains en ont déduit que le procès était politique.

Était-ce un procès politique, c'est-à-dire un procès pour l'exemple ou un procès exemplaire... ?

Aujourd'hui encore, le débat n'est tranché : « Inévitablement, il allait y avoir des aspects politiques qui allaient devoir être dévoilés... » ... **Luc Maes**, Président de la Cour d'assises ... « Inévitablement... mais on ne faisait pas le procès de la politique, ce qu'on a fait, c'est le procès de quatre personnes et uniquement ça. Et je n'ai donc fait que mon travail et mon métier du mieux que j'ai pu ».

Charles Karemano, sociologue rwandais, témoin de contexte au procès : « C'était un procès politique ; on savait déjà dès le début que les personnes accusées allaient être condamnées et on savait déjà que le procès était organisé pour soulager ou la conscience belge ou pour réconcilier le gouvernement belge avec le gouvernement rwandais. Parce que, autrement, comment accuser... comment condamner, par exemple, des bonnes sœurs... moi je disais des idiots sœurs ? Des accusés, dire qu'ils avaient... qu'ils ont conçu le génocide... tout ça... c'est surréaliste. Je ne dis pas « ... », c'est pas mon affaire. Mais leur dire qu'ils ont pris part au génocide, qu'ils ont organisé le génocide alors que, on le voit même

pendant le procès, ils ne savaient même pas, ni en France, ni... ils étaient dépassés par la chose. Donc le procès était politique, il a eu ses résultats politiques. Que les politiciens s'en félicitent mais du point de vue juridique... justice... pour moi il n'y a pas eu justice ».

Le Président a ensuite interrogé les quatre accusés afin qu'ils ajoutent des éléments à leur défense.

« Le génocide rwandais est un génocide de proximité. Les Rwandais ont tué leurs voisins. Et s'ils ne tuaient pas eux-mêmes, ils aidaient à tuer »

En Belgique, il s'agit de défendre deux instigateurs et deux religieuses, mais au Rwanda, ce sont des tueurs et des bourreaux. La plupart du temps, ils nient. Mais si par hasard ils avouent, c'est avec parcimonie et par

intérêt, en échange d'une réduction de peine.

Jean Hatzfeld a longuement écouté des tueurs parler de leurs actes : « Il y a la vérité du tueur, des tueurs ; elle, elle est simple à comprendre : plus ils parlent, plus ils s'accusent et plus ils risquent d'être pénalisés, c'est-à-dire d'être condamnés, d'être euh... je sais pas quoi... Donc eux, ils ont une démarche totalement différente, psychologique et intellectuelle différente. C'est... et ça se voit beaucoup dans la manière de parler, dans le ton de leur voix, dans le vocabulaire qu'ils emploient euh... (...) Le tueur, lui, il parle d'une voix très très calme, très très monocorde, très très monotone et il maîtrise toujours ce qu'il dit. Lui, alors, par contre, il a une mémoire quasi exacte de ce qui s'est passé. Mais, alors lui, il calcule ; contrairement aux rescapés qui ne calculent pas. Le rescapé, il dit : « je parle, je parle pas, je dis un peu n'importe quoi, je ... souvent d'ailleurs je dis des choses vraies m'enfin pas toujours... » etc ; le tueur lui il dit : « qu'est-ce que je dois dire et qu'est-ce

que je dois pas dire... »

Le génocide rwandais est un génocide de proximité.

Les Rwandais ont tué leurs voisins. Et s'ils ne tuaient pas eux-mêmes, ils aidaient à tuer. Ces petites mains du génocide étaient des centaines de milliers. Sans leur concours, indispensable, le génocide n'aurait jamais eu la même efficacité. Toutes choses évidemment inavouables, même si beaucoup ont agi sous la menace ou la contrainte...

Et cette absence d'aveux signifie aussi absence de regrets, de remords, de repentir.

Dans ces conditions, on peut se demander si une réparation morale des bourreaux et de leurs complices est - ou non - possible...

Naasson Munyandamutsa, psychiatre rwandais : « Être assassin dans un contexte comme le génocide, c'est en fait renier sa qualité d'humain, donc c'est perdre un peu l'essentiel de l'être humain, c'est ne plus être humain. Alors on s'accroche à devenir... à

« Être assassin dans un contexte comme le génocide, c'est en fait renier sa qualité d'humain, donc c'est perdre un peu l'essentiel de l'être humain, c'est ne plus être humain. Alors on s'accroche à devenir... à rester humain et on a difficile à avouer qu'on a été tueur parce qu'on a peur de s'effondrer »

rester humain et on a difficile à avouer qu'on a été tueur parce qu'on a peur de s'effondrer. Quand on est plus humain, on peut s'effondrer effectivement. (...) J'ai réfléchi longuement à cette question en disant : mais est-ce que ce n'est pas aussi prostituer la justice ? Est-ce que c'est possible ? Est-ce qu'au niveau éthique, est-ce que c'est vraiment compréhensible ? (...). Donc, il faut trouver des solutions qui puissent tenir compte de ça. Nous avons nos juridictions

« Gacaca » déjà. Même les juges... les juges au niveau de la base, certains sont probablement des gens qui ont été compromis et probablement pas peu. Dans le génocide, on pense, malgré tout que cet espace doit exister, que cette façon doit exister parce que cette société puisse partir, même si il part sur des bases absolument douteuses mais il faut faire repartir la société ».

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 24 : Une culpabilité collective non assumée

L'idéologie officielle, radicale et extrémiste, n'a rencontré aucun obstacle nulle part. On parle de 250 000 tueurs, violeurs et tortionnaires - voire le double - auxquels il faut ajouter les complices : pillards et autres dénonciateurs... un ou deux millions de personnes, aucun chiffre précis n'existe.

Depuis sa mise en place, le nouvel Etat rwandais manifeste sa volonté de lutter contre l'impunité. Impunité promise par les responsables du génocide et qui était la règle depuis 1959. Aujourd'hui, la justice fonctionne selon des standards généralement admis. 8 000 jugements ont été rendus en 9 ans et les gacaca commencent à fonctionner. La justice apparaît donc comme un moyen, un outil et une méthode... de reconstruction de la société. Cette émission fait émerger, à travers la fin du procès des « Quatre de Butare », la question de la culpabilité collective.

Concrètement, **Colette Braeckmann**, journaliste au quotidien belge *Le Soir* nous plonge dans l'atmosphère des derniers jours : « La délibération du jury avait duré très longtemps, il était 3h00 du matin, et c'était un spectacle complètement irréel dans... la ville était plongée dans l'obscurité, le Palais de Justice était illuminé et dans la salle de... dans la salle d'audience, les Rwandais étaient dans deux groupes absolument séparés ».

Le greffier va ensuite lire le verdict du jury ainsi que l'arrêt rendu par la Cour.

Réaction de **Laurien Ntezimana**, théologien hutu : « La conclusion du procès pour moi, ces sœurs-là auraient dû être punies, c'est vrai mais pas pour le génocide... ces sœurs-là n'ont pas commis de génocide, ces sœurs ont été des inconscientes dans une situation qui les a utilisées, c'est-à-dire que les tueurs les ont vraiment utilisées, dans leur inconscience, pour tuer des gens. Mais alors, pour moi, c'est en même temps un moins et un plus, c'est en même temps moins. Pourquoi c'est moins ? Parce que la conscience, elle n'y est pas et c'est un 'beaucoup plus' parce que justement la conscience, elle n'y est pas, encore une fois. Je ne sais pas si vous saisissez la

nuance... Pourquoi est-ce que des sœurs sont formées de façon que cette conscience-là n'y est pas ? Je me demande, pour moi c'est sûr, auraient dû mourir littéralement. Je dis : « elles auraient dû mourir en protégeant ces gens-là ».

(...) Il y a crime quand il a conscience de mal faire. Il y a une conscience que lorsque le mal se passe sous vos yeux, vous ne vous rendez même pas compte. Alors pour moi, il ne s'agit pas de vous punir, mais de vous réveiller... vous dormiez totalement ! Ces sœurs-là, en les punissant, je sais pas si on les a réveillées ou si on les a endormies encore un peu plus ».

M a d e l e i n e Mukamabano est journaliste franco-rwandaise. Elle palpe du doigt un point

sensible du Rwanda : « Une sorte de culpabilité, oui... euh collective aussi, je ne sais pas si elle est consciente ou inconsciente mais elle n'est pas dite parce que justement, pour se positionner politiquement, il faut se servir du génocide.

Ce qui fait qu'il n'y a pas une réflexion qui est menée au sein de la communauté hutu de dire : « mais qu'est-ce qui s'est passé ? Comment cela se fait que, en notre nom, on ait tué un million peut-être plus, de gens... comment ça se fait qu'en notre nom, peut-être des dizaines et des centaines de milliers de simples citoyens sont devenus assassins ? ». Ca, c'est une question qui est posée à la communauté hutu... qui n'a jamais... qui n'a jamais été mise sur la table... C'est une situation, pour moi, lourde de danger euh parce qu'elle pousse la communauté hutu à se comporter en victime, victime parce qu'ils sont hutu, victime parce qu'ils sont assimilés à la communauté qui a tué ». Quand à tout le non-dit, elle répond : « Je crois que c'est lourd, c'est lourd à porter, c'est lourd de s'identifier, d'accepter euh de dire « on fait partie de cette communauté qui a massacré des gens sans

aucune raison euh enfin qui a conçu l'idée du génocide. (...) Il y a une condamnation du génocide, bien sûr, il y a eu des condamnations individuelles du génocide, mais personne n'a osé prendre la parole au nom des Hutu. Et c'est là où se trouve le problème.

(...) Et tout simplement, je pense, parce que les choses n'ont pas été dites, parce que les choses ont été traitées politiquement alors que la question du génocide, il y a un aspect politique d'accord, mais euh il y a un aspect de la psychologie sociale de l'histoire du Rwanda qui est quelque chose qui demande à ce que les énergies rwandaises soient mobilisées pour en parler autrement que en termes politiques ». Plus loin, elle ajoute que « le pays se reconstruit petit à petit ou encore une fois, comme je l'ai dit, plus vite qu'on ne l'aurait cru mais je pense qu'il se construit, qu'il se reconstruit sur un non-dit. Moi, je vois, par exemple, j'ai un ami hutu (...). Il m'a dit : « j'ai un malaise, j'ai un malaise et j'ai envie de faire profil bas chaque fois que je suis dans ce pays-là. Et lui me disait que c'est dur d'être Hutu au Rwanda.

(...) Le problème, c'est que tout le monde est tellement culpabilisé qu'on préfère esquiver ; l'Eglise est tellement culpabilisée qu'elle aurait pu jouer ce rôle-là, mais qu'elle préfère prêcher une sorte de pardon collectif et réciproque : demander au victimes de demander pardon aux assassins. Et on se dit : d' où va venir le groupe de Rwandais qui vont dire : « ça suffit maintenant, on s'assoie et on regarde notre problème en face, pourquoi on en est arrivé là ? Qu'est-ce qui se passe entre les Hutu et les Tutsi ? Quel est ce contentieux ? ». (...)

Et c'est quoi ce fantasme ? C'est quoi cette différence ? Enfin quand on s'intéresse à ce pays-là, quand on y est né comme moi, c'est difficile de ne pas espérer que les gens arrivent à dépasser la situation actuelle et pour moi la dépasser, c'est pas seulement vivre ensemble tranquillement comme ils vivent ensemble aujourd'hui, c'est aller au fond des choses ; c'est essayer de solder ce contentieux que moi j'ai du mal à comprendre entre les Hutu et les Tutsi ».

« Le pays se reconstruit petit à petit ou encore une fois, comme je l'ai dit, plus vite qu'on ne l'aurait cru mais je pense qu'il se construit, qu'il se reconstruit sur un non-dit »

« Il y a une condamnation du génocide, bien sûr, il y a eu des condamnations individuelles du génocide, mais personne n'a osé prendre la parole au nom des Hutu. Et c'est là où se trouve le problème »

DOSSIER SPECIAL RWANDA

Emission 25 : Le pardon impossible ?

Plus jamais ça : c'est la nouvelle Constitution rwandaise qui le dit. Sans reprendre à la lettre la célèbre formule, elle en porte la marque. Promulguée en juin, la Loi Fondamentale rwandaise prévoit évidemment des garde-fous contre un nouveau génocide. Elle garantit la protection du peuple contre les divisions ethniques. Elle est une succession de références explicites et implicites au génocide de 1994.

Réconciliation, un mot qui va de pair, au Rwanda, avec celui de *pardon*. Le pardon peut être imploré, demandé ou dans l'autre sens accordé ou refusé. Au Rwanda, ce mot de *pardon* ne laisse personne indifférent... parce qu'il fait forcément référence au génocide. **Madeleine Mukamabano**, journaliste franco-rwandaise soutient que « le pardon, c'est quelque chose d'individuel. On ne peut pas imposer aux gens de pardonner. C'est quelque chose que chacun ressent en soi, a cette force, cette capacité de pardonner. Et le mot « pardon », comme « réconciliation » d'ailleurs, moi je coïrns qu'ils sont trop galvaudés dans le cas du Rwanda. J'ai assisté à des séances qui sont menées par plusieurs sortes d'Eglises, ça va de l'Eglise catholique aux sectes venues des Etats-Unis, à tous les mouvements pentecôtistes et autres, avec des séances de demandes de pardon. J'ai trouvé pratiquement, franchement je vous le dis, moi j'ai trouvé indécent de voir des gens à qui on demande par exemple, je donne un cas concret : il y a une femme, qui se lève et qui demande pardon parce que c'est elle qui servait d'indicateur aux tueurs, elle traquait les gens et elle savait où telle ou telle personne s'était cachée. Elle demande pardon, à une voisine, en disant « écoute, euh... », la voisine portait des traces de machettes, le front défoncé de massue, il lui manque des doigts, parce qu'on l'a laissée pour morte donc la voisine se lève et demande pardon en disant « quand personne ne t'avait retrouvée, c'est moi qui t'ai dénoncée, c'est moi qui leur ai dit où tu étais ». En retour, la voisine tutsi, avec les doigts en moins, avec des traces de machettes sur tout le corps, sur le visage se lève et devait demander pardon à la femme hutu pour avoir eu de la haine, avoir ressenti de la haine à son égard.

Donc, il y a cette tendance dans ces séances de pardon menées par les religieuses de tout bord, à mettre tout sur le même pied d'égalité et je pense que c'est quelque chose de dangereux personnellement parce que c'est banaliser le génocide d'une part, c'est, comme le disait un prêtre, cauteriser les consciences un peu trop tôt alors que la tentation de la solution finale

n'est pas encore tout à fait éradiquée dans le pays. Ca ne veut pas dire que je voudrais que les gens s'enferment dans leur culpabilité parce que la culpabilité c'est pas bon non plus, mais quand on parle de pardon, de réconciliation, on demande aux victimes de faire oublier aux assassins ce qu'ils ont fait et moi je crois que c'est ça qui a mené le Rwanda où il est aujourd'hui».

Le pardon n'est jamais accordé par la Justice. Par la victime, éventuellement, par Dieu si l'on y croit, ou encore par l'Etat, qui amnistie ou gracie. La Justice, elle, condamne et punit. Et justement, aujourd'hui, nous voilà revenus, une toute dernière fois, devant la Cour d'assises de Bruxelles. Après le verdict, les débats au procès sont relatifs à la peine qu'il convient d'appliquer aux accusés.

Bernadette, Rwandaise de naissance et Belge d'adoption, a quitté le Rwanda il y a 25 ans. Elle avait laissé là-bas sa famille et ses amis, aujourd'hui disparus dans le génocide. Comment le verdict a-t-il été perçu ? : « Oui... oui... oui... à partir du moment où on a prononcé le mot « coupable » enfin, pour les quatre accusés, c'était... on s'est... il y a eu comme ça... une émotion extraordinaire. Je n'avais jamais connu une émotion aussi profonde ».

Spéciose Mukayiranga, partie civile au procès, n'était pas à Bruxelles à l'énoncé du verdict, elle n'a pas vécu cette émotion. Elle était déjà rentrée à Kigali au Rwanda, après son témoignage devant la Cour d'assises. Aujourd'hui, 2 ans après, peut-elle dire que ce jugement l'a « un peu consolée » ? : « Nous sommes inconsolables, ça nous console pas, non... seulement, ça euh... (...) c'était la vérité qui gagnait et ça montrait bien que ces gens, ils étaient comme les autres donc c'est un peu de plaisir mais ce n'est pas consolable. Sinon, si c'était consolé, on ne pleurerait plus comme maintenant... donc... ça a été un passage mais quand même très important ».

Jean Hatzfeld, écrivain : « Disons que cette permanence dans l'idée génocidaire entretient cette peur qui empêche la cohabitation, mais elle n'est quand même pas, comme on l'a dit, dangereuse ». Plus loin, il ajoute : « Ce qui n'est pas normal, c'est qu'il n'y a pas de réconciliation au sens vrai du terme, c'est-à-dire, qu'il n'y a pas eu de pardon,

ni de demande de pardon, ni d'octroi de pardon. Ca, c'est quelque chose, qui, au sens vrai du mot « pardon », il y a beaucoup de tueurs qui disent « pardon », ils disent « pardon ». Mais ce n'est pas ça, le pardon. Le pardon, c'est quelque chose qu'on demande et qui vous est accordé ou non. C'est un échange. La première

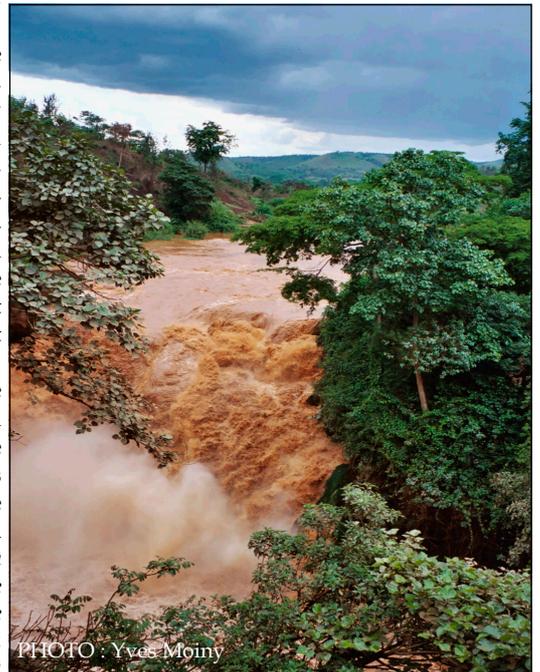


PHOTO : Yves Moïny

chose qui a été échangée, c'est la vérité. On ne peut pas demander pardon à quelqu'un sans accepter de lui dire toute la vérité, pour qu'au moins... au moins, son travail de deuil puisse se faire (...). Parce que ces gens-là, les rescapés, on le sait, ils ont été tellement traumatisés par ce qu'il s'est passé qu'ils vivent et qu'ils continuent de vivre avec la peur au ventre, la peur que ça puisse se reproduire, une peur un peu surnaturelle, un petit peu mystique, d'ailleurs, elle n'est pas forcément réelle, elle n'est pas concrète mais du coup, cette peur diminue encore les chances qu'ils puissent pardonner ».

Finalement, **Laure de Vulpian de conclure** : « Ce « génocide oublié »... l'est-il vraiment ? Ce génocide occulté, déconsidéré... génocide au rabais, disait Madeleine Mukamabano... Il est censé avoir atteint au plus profond d'elle-même l'humanité entière et globalement, il n'intéresse quasiment personne ! Soyons optimistes, comme l'écrivain sénégalais Boubacar Boris Diop, qui disait il y a un mois déjà : « la mémoire d'un génocide est une mémoire paradoxale : plus le temps passe, moins on oublie... ».

BURUNDI

Le point géopolitique

Une période de transition vers l'Etat de droit est en marche au Burundi depuis les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation du 28 août 2000. Ils établissent deux périodes de 18 mois au cours desquelles le pays est dirigé par un Tutsi puis par un Hutu. La transition est aujourd'hui dans sa seconde phase. Elle s'achèvera en novembre 2004 et sera suivie d'une élection législative et présidentielle.

Un pas important a été franchi le 8 octobre 2003. Le Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), principal mouvement armé, et le Gouvernement de transition ont signé un accord pour mettre en marche le cessez-le-feu conclu en décembre 2002. Le 16 novembre 2003, les négociations de paix se terminent avec un accord qui prévoit le partage du pouvoir politique, militaire et la sécurité.

Par ailleurs, la force de paix de l'Union Africaine a été entièrement déployée le 18 octobre 2003. Le 24 novembre, le président Ndayizeye a recomposé son gouvernement pour incorporer la CNDD-FDD.

Récemment, les Forces Nationales de Libération (FNL) ont montré leur volonté de participer au processus de paix. Le 20 décembre 2003, la fraction du FNL de Mugabarabona est devenu un parti politique. Après avoir été accusé de l'assassinat du nonce du vatican, l'autre fraction du FNL, dirigé par Rwasa, a donné suite à l'invitation du président Ndayizeye et des négociations ont eu lieu aux Pays-Bas du 18 au 20 janvier. Elles n'ont pas abouti à un compromis mais les deux parties ont déclaré être ouvertes à des négociations futures. Cependant, le processus est aujourd'hui dans une impasse, les combats ne sont pas terminés et le FNL accuse le gouvernement de ne pas respecter l'accord.

L. B.



Depuis novembre 2000, Isabelle BROUILLARD est coordinatrice de programmes au Burundi. Elle esquisse ici un "bilan" sur le fonctionnement de la justice burundaise aujourd'hui.

JUSTICE CRIMINELLE AU BURUNDI Avant et après la transition : quels changements ?

3 CHAMBRES CRIMINELLES : 1 PAR COUR D'APPEL

13 ans avant la crise de 1993, un décret loi du 19 août 1980 avait organisé le fonctionnement des chambres criminelles. Le législateur souhaitait s'interposer à l'époque à des bandes organisées qui faisaient rage depuis 1978. Deux attentes étaient escomptées: 1° célérité des affaires criminelles de manière à ce que le jugement puisse être rendu le même jour que l'audience ; 2° composition par des magistrats de carrière et des représentants du peuple burundais. Ceux-ci étaient conviés à rendre justice dans les affaires pouvant créer un grand retentissement ou une certaine opinion publique.

Depuis la crise en 1993, la criminalité liée à la guerre s'est aggravée tant en termes de volume de dossiers que des infractions commises. Si bien qu'en 2002, 1108 dossiers étaient pendants devant les 3 chambres criminelles des Cours d'Appel (situées à Gitega, Ngozi et Buja) ; auxquels s'ajoutaient 262 dossiers toujours en instruction pré juridictionnelle. A côté du problème d'engorgement de ces chambres criminelles, leur fonctionnement fait l'objet de nombreuses critiques. Parmi ces critiques, celles de l'absence d'un double degré de juridiction, le déséquilibre de la représentativité de la magistrature d'un point de vue ethnique, ainsi que la défaillance de la qualité juridique des décisions.

17 Tribunaux de Grande Instance ayant reçu compétence en matière criminelle.

La politique sectorielle du ministère de la Justice, adopté par le gouvernement de transition en mai 2002, prend en considération ces dernières critiques en s'appuyant sur les principes et réformes de l'appareil judiciaire préconisées dans l'Accord d'Arusha.

Dans le domaine de la justice criminelle, la proposition est de décentraliser ces chambres au niveau provincial, en augmentant son nombre à 17, et en y nommant de nouveaux juges pour assurer la représentativité en genre et ethnique.

La loi portant attribution de compétence répressive aux Tribunaux de Grande Instance en matière criminelle, adoptée le 22 septembre 2003 entérine cette dernière proposition.

La mise en œuvre de cette loi a été le point prioritaire de l'agenda de l'actuel ministre de la Justice (M. Didace KIGANAHE), nommé suite à la réorganisation du gouvernement en application du nouvel accord de cessez le feu, conclu avec le CNDD (8 octobre 2003). Si bien qu'au début de l'année 2004, la liste des magistrats nommés pour équilibrer la magistrature des Tribunaux de Grande Instance était connue. La promotion de ces 70 magistrats des Tribunaux de Résidence s'est basée sur les cotations attribuées par leur supérieur hiérarchique.

CONTINUITÉ DE L'APPUI DE RCN: « POUR UNE JUSTICE INDÉPENDANTE, OFFRANT UNE ÉGALE PROTECTION DEVANT LA LOI »

Depuis le début de la mission au Burundi, en décembre 2000, la Justice criminelle fait partie intégrante de son programme d'appui. Les dossiers criminels étaient constitués -pour la majorité des cas- des faits liés à la crise de 1993.

Ce choix se fondait sur la convergence des sollicitations de la société civile et du ministère de la Justice (avant la transition) à propos de ce contentieux.

Les associations de défense des droits de l'homme (Ligue Iteka, ABDP,.....)

BURUNDI

sollicitait RCN pour les aider au transport des parties civiles et témoins. Tandis que le ministère de la Justice, souhaitant rationaliser l'important besoin en déplacement, généré par cette catégorie de procès, adressa à RCN à plusieurs reprises une demande aux sessions d'itinérance de deux des trois chambres criminelles (Ngozi et Gitega).

L'argumentation de l'itinérance était basée sur le rapprochement des magistrats des parties civiles et témoins, de manière à diminuer le nombre important de remises, liées à l'absence de ces acteurs durant les procès. Dans un cas comme dans l'autre, le soutien de RCN a eu un impact positif sur la diminution des remises et le nombre de dossiers clôturés.

Par contre, les critiques relatives à la qualité de la justice rendue et la partialité des juges demeuraient. De même, un mouvement de refus des détenus de se rendre aux audiences commença à se dessiner (notamment après le passage de la commission internationale chargée de la question des prisonniers politiques).

Ainsi, dans le nouveau contexte de la mise en œuvre des institutions de transition, RCN cessa l'appui aux sessions d'itinérance des chambres criminelles pour privilégier un appui conforme aux réformes de l'appareil judiciaire inscrites dans l'accord d'Arusha. C'est-à-dire un appui à la décentralisation des dossiers au niveau des Tribunaux de Grande Instance, avec nomination de juges représentatifs en ethnies et genre. Cette dernière réforme offrait en outre l'avantage d'assurer un double degré de juridiction (avant les Cours d'Appel jugeaient en premier et dernier ressort).

RCN a dès lors reformulé son appui dans le cadre du programme 2003-2005, en cours actuellement, autour de deux axes : a) appui en équipement aux 17 TGI et b) formation des magistrats des Tribunaux de Résidence dans le domaine pénal (candidats à la nomination aux TGI).

a) l'équipement prévoit : armoire, bureaux, chaises, bancs, machines à écrire, photocopieurs et consommables de bureau (rubans, papier duplicateur, papier carbone, papier pelure, registres), ainsi que des toges pour les magistrats, greffier, et le représentant du Ministère Public qui

siègeront en matière criminelle.

b) dans le cadre de la formation des magistrats, un accord a été passé avec l'ONG Avocats Sans Frontières afin de répartir le travail : ASF prendrait en charge la formation des magistrats nommés dans les chambres décentralisées ; RCN assurerait une sensibilisation au droit pénal et droits humains de l'ensemble des magistrats des Tribunaux de Résidence constituant des candidats potentiels à la nomination.

Cette proposition a reçu une attention particulière de la part de la Coopération autrichienne. Elle a également reçu le soutien des deux autres bailleurs de RCN au Burundi : les Coopérations belge et suédoise.

DE NOMBREUSES QUESTIONS ENTOURENT ENCORE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 22.09.2003

Souhaitant sans doute ajuster l'agenda politique à celui relatif à la Conférence des bailleurs pour le Burundi, qui s'est déroulée à Bruxelles le 14 janvier dernier, le ministère de la Justice a annoncé le lancement des premières audiences criminelles devant les Tribunaux de Grande Instance le 26 janvier 2004. Cet agenda a pu être tenu pour une province, celle de Bujumbura Mairie. Pour les 16 autres TGI concernés, cela suppose la résolution d'un certain nombre de questions.

Sur l'initiative de RCN, un appel a été adressé pour la coordination de l'ensemble des intervenants dans la mise en œuvre de cette nouvelle loi (les signataires de la loi sont ASF, APRODH, ABDP, Ligue Iteka, PRI et RCN). L'Office du Haut Commissariat des Droits de l'Homme soutenait également cet appel (par sa propre voie). Le Ministre de la Justice a pris la balle au bond et a invité toutes ces organisations non gouvernementales à une table ronde à ce sujet.

Au cours de cette réunion, le ministre de la Justice a explicité certains choix dans le domaine d'application de la loi :

- Les audiences seront programmées en alternance et par région judiciaire, de manière à ce que l'assistance judiciaire puisse être couverte.
- Une circulaire concernant les limites du

recours à la procédure de remise (nombre de témoins, par exemple) et autres instructions sera rédigée très prochainement.

A ce dernier sujet, le ministre de la Justice a signalé l'accord de l'Union Européenne de mettre à la disposition des magistrats un véhicule dans le cadre de ces itinérances. Par ailleurs, il reviendrait au gouvernement d'assurer les frais de mission de ces magistrats. En outre, le gouvernement a mis dans son programme la construction de maisons d'arrêt dans les 8 provinces qui n'en disposent pas.

Enfin, le ministre de la Justice a donné écho d'un autre projet en cours pour diminuer le nombre de personnes détenues: celui relatif aux « prisonniers de la crise ». A côté d'une autre mesure d'ordre légal, à savoir le recours à l'application de la loi relative aux libérations conditionnelles, trois mesures d'ordre politique sont en cours : la création de la Commission Vérité et Réconciliation, la requête d'une commission internationale d'enquête ainsi que la libération des ex-combattants CNDD, détenus pour participation aux bandes armées (cfr; accords de cessez le feu conclu entre le gouvernement et ce mouvement).

LA QUESTION SUBSTANTIELLE : LA PROTECTION DES NOUVEAUX JUGES

La plupart des observateurs des droits de l'homme s'accordent sur le fait que, d'un point de vue théorique, la nouvelle loi devrait offrir plus de garanties à la mise en place de procès équitables. En pratique, la difficulté substantielle demeure celle de la capacité du nouveau juge à s'intégrer dans cette nouvelle juridiction et à ne subir aucune pression. Il va devoir traiter des dossiers les plus complexes, dont les faits ont eu lieu au sein même de la province de la juridiction où il a été affecté.

Quand on connaît le contexte de violence actuelle et les capacités des autorités locales (services de polices, etc) à y répondre, cette question devrait éveiller la communauté internationale qui souhaite s'investir dans le processus de paix en cours.

Isabelle BROUILLARD,
Responsable de programme
Appui Institutionnel

BURUNDI

Dans le précédent Bulletin, nous avons approché la préparation du futur spectacle de Frédérique LECOMTE avec la troupe de théâtre burundaise mise en place grâce à RCN Justice & Démocratie. Aujourd'hui, changement de cap pour l'équipage... l'auteur nous conte ses retrouvailles avec Bertold Brecht, nous éclaire sur l'"émulsion" qui les prolonge et nous en livre ici quelques extraits.

Je voulais écrire une tragédie et j'ai écrit une comédie musicale

Il faut bien rigoler un peu tout de même quand on a pilé mon enfant, coupé les mains de ma mère, jeté mon petit frère dans les latrines, vraiment la catharsis...! Donnez-moi de la musique que j'oublie Donnez-moi des chansons, que j'oublie Mais peut-on en rire ?

Je sais moi, que j'ai beaucoup pleuré. J'ai pleuré avec les victimes mais j'ai pleuré avec les bourreaux, j'ai pleuré avec les combattants, j'ai pleuré avec les orphelins. Le lac Tanganika déborde des larmes salées versées au Burundi.

Alors, qu'est-ce qui s'est passé dans cette création pour qu'elle devienne autre que tragique, quels sont les mots qui ont pesé, quelles sont les références qui m'ont guidées?

C'est BB qui m'est revenu. Je veux dire Bertold Brecht. Quoi de surprenant pour quelqu'un qui a été baignée de culture coco, de distanciation, de théâtre à message vociféré sur des caisses à savon dans des réunions syndicales houleuses! Oui, j'avais jeté Brecht avec l'eau du bain et le voilà qui me revient. Sans doute, a-t-il toujours été là : les passages distancés dans mes spectacles sont toujours les fruits de Brecht, mais je l'avais oublié. Je suis heureuse de ces retrouvailles. Alors je relis la distance et je la mets en face de la catharsis. Je secoue et qu'est-ce que j'obtiens ? Un spectacle en devenir entre distance et catharsis, c'est drôle ça ! Mais est-ce possible ?

Petite leçon de théâtre

Distanciation : procédé de mise à distance de la réalité représentée. Appliqué au théâtre, ce principe esthétique concerne des techniques « désillusionnantes », on n'entretient pas l'artifice mais l'attention du spectateur se porte sur la fabrication de l'illusion. « *L'effet de distanciation transforme l'attitude approbatrice du spectateur fondée sur l'identification, en une attitude critique* », dit Bertold Brecht. L'effet d'étrangeté permet une désaliénation idéologique. Plusieurs techniques permettent la distanciation : la fable dans la fable. Pour ce qui nous



PHOTO: Frédérique Lecomte

occupe : les comédiens (fable 1) vont nous jouer un procès (fable 2), le jeu de l'acteur tient le personnage à distance, le chanteur, par ses adresses au public et les changements de costumes à vue rompent l'illusion.

Catharsis : purgation des passions suscitant pitié et crainte chez le spectateur, qui s'identifie au héros tragique. Une évacuation de la décharge affective, d'où résulte un « lavage » et une purification par régénérescence du moi. La psychanalyse l'interprète comme plaisir pris à ses propres émotions au spectacle de celles des autres.

Pour le spectacle qui nous occupe : il y aura les deux, dans une structure distancée (le théâtre dans le théâtre), l'appel des témoignages fera ressurgir la catharsis. Le « compris » sera en rapport dialectique avec « l'éprouvé ».

Il y a du travail encore parce que le spectacle soulève des problèmes : j'ai écouté la parole des tous les souffrants. Il faut qu'elle ressorte avec la même humanité et intensité avec laquelle je l'ai entendue dans les improvisations.

Voilà où nous en sommes. Le spectacle devrait sortir, si tout va bien, en mai 2004.

Il raconte quoi :

*Un grand cercle rouge au milieu des collines
 Les spectateurs sont rassemblés au son du*

tambour.

Ils viennent nombreux, par centaines, parfois par milliers.

Au loin, on entend des tambours, les comédiens arrivent en dansant. Ils sont habillés de costumes rouges, vivants, chatoyants.

Poussés par le vent qui les transporte loin loin au-delà des frontières pour, de la cimes des arbres, voir s'étaler les problèmes, dix comédiens sont à la recherche de...

Nous sommes venus pour trouver le mot conscience

Nous sommes venus pour nettoyer les plaies de vos cœurs

Nous sommes venus avec le vent

Nous sommes venus pour chercher la justice

Nous sommes venus pour éloigner vos peurs

Nous sommes venus pour faire du théâtre.

Dans chaque colline, ils s'arrêtent, ils vont jouer le procès, celui sous étoiles, sous la lune. Le procès des morts, des vivants, du sang, des témoins, des crimes. Il y a un juge, pas un vrai juge, un juge de théâtre, il y aura des criminels, pas des vrais, des criminels de théâtre, il y aura des victimes, pas de vraies victimes, des victimes de théâtre, il y aura des jeux, du rire, des chansons. Ce sera la distanciation, il y aura des larmes, des témoignages racontés et des moments douloureux revécus, ce sera la catharsis. Il y aura des rires et des larmes.

Vont-ils trouver cette justice sous la lune et les étoiles ? La Justice avec un grand J et la vérité avec un grand V ?

Vont-ils pouvoir juger ? Comment vont-ils juger ?

C'est un théâtre universel et direct qui devrait faire courir le rire sur l'échine d'un spectacle émouvant.

Le pays:

Oublier, il faut oublier

Moi je suis le pays

Le pays vous donne l'ordre d'oublier

Vous devez oublier tout

Vous devez oublier tout

Je vous ordonne d'oublier

BURUNDI

Le chœur:

On ne peut pas oublier
Je ne peux pas oublier les enfants brûlés dans
les collines
Le pays ne peut pas nous obliger à oublier
Le pays ne peut pas oublier les enfants morts
Je ne peux pas oublier
On appelle ça le passé

Le pays:

Moi, je vis dans le présent
Je ne vis pas dans le passé

Le chœur:

Qu'est-ce qu'on va raconter comme histoire à
nos enfants si on oublie tout ?
La mémoire doit être écrite quelque
part
Si on oublie c'est comme si rien ne
s'était passé
Alors que tout s'est passé
Il faut parler du passé
Il faut se souvenir
Pour que le passé ne s'échappe pas!
On ne se souvient pas seul
On se souvient ensemble
On doit partager la mémoire
Il faut établir les faits, les actes, poser
les responsabilités
On ne peut pas oublier en masse
Ce qui a été fait en masse

Le pays:

Le pays vous oblige à pardonner
Je suis le pays et je vous oblige à pardonner
Pardonnez, pardonnez, pardonnez
Non, je change
Je vous demande de pardonner provisoirement
C'est ça, pardonnez provisoirement

C'est sans doute la partie la plus
didactique du spectacle. C'est encore à
l'état brut. Le discours va s'assouplir.

Les combattants

Nous avons été, Melchiade et moi dans un
camp de cantonnement. A la suite des trois
entrevues avec les commandants du camp
et cinq enfants-soldats, j'ai écrit ce texte.

Le combattant:

J'ai déposé les armes
J'ai fait la guerre
J'ai arrêté mes études
J'ai quitté ma famille
J'ai tout laissé
Pour vivre là-bas, dans la forêt
J'ai donné ma vie
Quand on entre dans la guerre,
On donne sa vie
On est déjà mort.

Je n'ai plus mon père ni ma mère
Toi, tu as encore ton père ?
Ma famille est déplacée.
J'ai beaucoup perdu.

On a dit de moi que j'étais une bête.
On a dit que j'avais une queue,
Une queue comme le diable.
Je ne suis pas le diable
Je suis un homme tout simplement
Je suis un combattant
Je ne sais pas si je suis un héros
Dieu m'a laissé en vie
Je veux faire reculer la peur
Je ne veux plus faire peur.



PHOTO : Frédérique Lecomte

Les prisonniers

Et on a fait parler les prisonniers criminels
aussi. Les criminels parfaits : ceux qui
reconnaissent leur crime et demande
pardon ; les criminels imparfaits : ceux qui
ne demandent pas pardon et les criminels
insupportables : ceux qui nient leur crime

Le criminel parfait:

Ne me demandez pas de tout dire
Je ne peux pas me mettre nu devant vous
Je ne peux pas tout vous expliquer
Laissez moi de la pudeur
Ne me demandez pas de tout dévoiler
Ne me demandez pas de noms
Je ne vous direz pas les noms (...)

Le criminel qui ne demande pas pardon:

Moi, demander pardon !
Et si je demande pardon, où est-ce que j'irai
vivre avec ce pardon ?
Qui pourrait me donner ce pardon ?
Comment moi je pourrais vivre avec eux ?
Comment moi je pourrais vivre avec ma
culpabilité ?
Demander pardon !
Comment est-ce qu'on demande pardon ? (...)

Le criminel insupportable:

Moi, je n'ai rien fait. Je n'ai rien fait
Tous ceux qui m'accusent sont des menteurs
Je me promenais dans les collines
Est-ce qu'il est interdit de me promener dans
les collines ?
Ceux qui disent que j'avais une machette dans
ma main
C'était pas pour tuer
J'étais parti chercher des bananes pour nourrir
mes enfants
Est-ce que je n'avais pas le droit de prendre ma
machette ?
Pour aller faire l'entretien de mon champ de
bananiers. Qui m'a vu ?

Un comédien:

Autrefois tout était simple
Ceux qui étaient blancs étaient
blancs
Ceux qui étaient noirs étaient
noirs
Le criminel était criminel
Le coupable était coupable
La victime était victime
Mais maintenant, tout est devenu
autre chose
Ce qui est blanc est devenu noir
Ce qui est noir est devenu blanc
Le criminel est habillé en blanc
La victime est devenue meurtrier
Tout est devenu compliqué
Tout est à l'envers

Le juge

Alors, qu'est-ce qui a manqué ?
Qu'est-ce qui a manqué ?
Oui, j'ai trouvé : « Conscience »
Le mot » conscience »
Est-ce que vous n'avez pas de conscience ?
Lorsque vous marchez, est-ce que vous
entendez la conscience vous parler ?
Quand vous dormez ou bien quand vous vous
réveillez ? Quand vous êtes dans votre famille ?
Est-ce que vous n'entendez par votre
conscience vous parler ?
Vous n'entendez jamais votre conscience ?
Mais, répondez-moi
Quand vous causez autour du feu ? Vous
n'entendez pas la conscience vous parler ?
Mais répondez-moi
Vous n'avez pas de conscience ?
Vous avez perdu votre conscience ?
Tant pis pour vous
Si vous avez perdu votre conscience, ça vous
regarde

On va aller chercher ailleurs où se trouve la
justice. Voilà, une création en cours. Une
écriture en brouillon. Une étape du travail.

Frédérique LECOMTE,
Auteur, metteur en scène

CONGO

Le point géopolitique

Le 30 juin 2003, un gouvernement de transition a été installé en exécution de l'accord de paix inter congolais signé le 17 décembre 2002 à Pretoria par le gouvernement congolais, les différents mouvements rebelles et l'opposition politique non armée. Cet accord met fin à une guerre de quatre ans qui aurait fait environ 2 500 000 victimes. Les gouvernements rwandais et angolais avaient, au préalable, accepté de retirer leurs troupes de l'est du Congo Kinshasa.

La formation du nouveau gouvernement d'unité nationale a été rendue possible grâce à la signature d'un accord sur la gestion de la future armée nationale. Tous les anciens belligérants sont représentés au sein du nouveau gouvernement et chaque mouvement s'est vu attribuer un certain nombre de ministères.

Le Président Joseph Kabila et les quatre Vice-Présidents ont commencé à préparer les élections générales prévues en 2005, mais plusieurs acteurs dénoncent les retards déjà attrapés qui risquent mettre en danger le calendrier prévu.

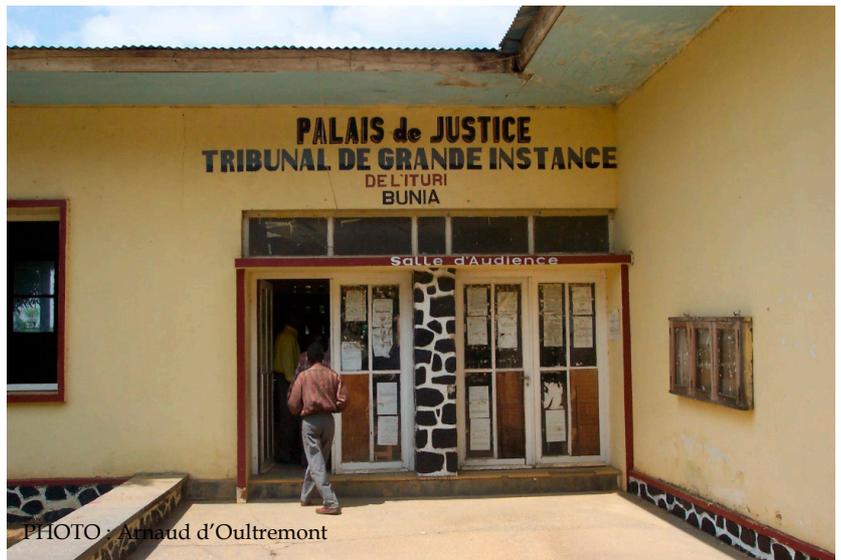
Sur le terrain, la situation reste très tendue en Ituri - province du nord-est du pays - même si les milices tribales, instrumentalisées par les « ex-belligérants », ont signé un accord de désarmement. Les immenses richesses minérales de l'est de la RDC expliquent en partie pourquoi tant d'acteurs - locaux et internationaux - sont impliqués dans cette région et pourquoi il est si difficile d'y maintenir la paix.

La MONUC est toutefois parvenue à sécuriser une partie du périmètre de Bunia et concentre actuellement ses troupes à l'est du Congo à la suite de l'évolution favorable de la situation sécuritaire dans le reste du pays.

L.B.



Le programme récent s'installe petit à petit à Bunia. Pierre HERBECQ, de retour d'Ituri, apporte ici son "petit compte-rendu". On ne "force pas l'oubli" et les magistrats et le personnel judiciaire à Bunia "forcent l'admiration". Récit.



Hommage aux magistrats de Bunia et à leurs collaborateurs

Décidément le projet de renfort, pour lesquels se poursuit la restauration d'une justice pénale à Bunia n'offre que des défis : me voici conduit à faire le point d'une situation qui évolue au jour le jour, pour un article qui ne paraîtra que dans deux - trois semaines

Acceptons dès lors qu'il ne s'agit que d'une photo instantanée, qui ne présage en rien de l'avenir, qu'il s'agisse du meilleur ou du pire.

En l'état donc, le Président du Tribunal, le Procureur, plusieurs magistrats, inspecteurs de police judiciaire et greffiers ont pris leurs fonctions à Bunia, prêté serment lors d'une émouvante cérémonie et commencé à travailler sans attendre.

Ils examinent la situation des personnes en détention, pour régulariser leur détention, lorsqu'elle est justifiée, trient les anciens dossiers et constituent peu à peu les nouveaux dossiers en vue des jugements à venir, sans attendre l'arrivée de collègues en

Les audiences pénales ont été fixées aux mardis et jeudis. Le mardi 17 février, devait se tenir la première audience, avec 8 personnes poursuivies de crimes divers ...

"Avant même le début des activités, la rumeur véhiculait déjà des menaces d'enlèvement et d'assassinat"

A noter que l'une d'entre elles, bénéficiant d'une complicité dans la place, s'était évadée, deux jours avant, des c a c h o t s d u

commissariat, avec cinq autres détenus !

Si besoin en était, cette évasion atteste des embûches qui guetteront la prison, à sa réouverture au début du mois d'avril.

Afin d'optimiser les chances d'un fonctionnement à la fois humain et sécurisé, un expert en matière pénitentiaire, Jacques Ollion, arrivera à la fin du mois pour identifier les besoins de la prison et former le personnel.

CONGO

Epiphane Zoro, magistrat ivoirien réfugié politique en Belgique, a rejoint, comme responsable du projet, Serge Guichandut, administrateur - financier, et Gwenaël Béranger, logisticien.

L'équipe congolaise se constitue peu à peu, avec notamment l'arrivée d'un Chargé de programmes de Kinshasa, Me Rombaut Muzodi, qui s'occupera de la sensibilisation et de l'assistance judiciaire.

Les relations se construisent de manière tout à fait positive entre l'équipe RCN et le personnel judiciaire, qui fait montre d'une détermination remarquable, dans des conditions matérielles qui restent

casque bleu perdait la vie le 12 février.

On parle de collusion entre milices par ailleurs rivales, contre la force des Nations-Unies.

L'instant est dès lors charnière : la capacité de la Monuc de reprendre l'initiative va conditionner toute la dynamique des semaines à venir, entre une recrudescence exponentielle des violences, ou un retour à un processus de pacification, sans doute lent et laborieux, mais qui gagnera sa crédibilité précisément en résistant à ces épreuves.

On dit que le parquet de la Cour Pénale Internationale à La Haye a fait du dossier congolais une de ses priorités.

C'est une bonne chose, indispensable, et urgente !

"Manifester que la Loi est revenue a déjà un impact symbolique essentiel"

Mais on sait aussi qu'une « paix des braves » doit parfois pouvoir s'accompagner d'un certain nombre de pardons.

Pourquoi pas, mais sachant par ailleurs qu'on ne force jamais l'oubli. Le chantier sera vaste aussi d'un travail de mémoire, dont les modalités appartiennent aux



PHOTO : Pierre Herbecq

minimalistes et dans un environnement peu rassurant.

Avant même le début des activités, la rumeur véhiculait déjà des menaces d'enlèvement et d'assassinat.

Le contexte reste incertain. Après une période où elles semblaient marquer le pas, les milices paraissent avoir repris une activité offensive, ce qui s'est notamment manifesté par des accrochages en dehors de Bunia, avec la Monuc, dans lesquels un

C'est dans cet esprit que se déploie le projet RCN. Manifester que la Loi est revenue a déjà un impact symbolique essentiel, même si, au début, son œuvre ne pourra être à la taille de tous les défis.

"On dit que le parquet de la Cour Pénale Internationale à La Haye a fait du dossier congolais une de ses priorités. C'est une bonne chose, indispensable, et urgente !"

Comme, par exemple, ceux posés par les War Lords, des criminels qui devraient dépendre d'une justice militaire, ou encore d'une justice ad hoc, conçue pour répondre plus précisément aux crimes contre l'Humanité qui prolifèrent en Ituri.

Congolais.

Même s'ils ne sont donc que des pionniers de ce long travail qui permettra aux habitants de l'Ituri de revivre ensemble, pacifiquement, ou précisément parce qu'ils en sont les pionniers, les magistrats et le personnel judiciaire qui sont partis à Bunia forcent notre admiration.

C'est un honneur pour moi de le souligner en conclusion de ce petit compte-rendu.

Pierre HERBECQ,
 Responsable de programmes

CONGO

De retour d'une mission achevée, Arnaud d'Oultremont et Sophie Mareschal nous ont confié certains éclairages de la vie d'expatriés en République Démocratique du Congo. Centré sur un cadre et un rythme de vie inscrits dans un temps différent, cet entretien nous plonge dans les certitudes et les interrogations du côté du terrain. Quel plaisir de puiser des éléments d'un réel parfois difficilement palpable d'ici !

Être Belge expatrié au Congo ?

Est-ce que chacun de vous peut un peu parler de son propre parcours avant d'arriver chez RCN ?

Arnaud : J'ai fait des études de droit à Namur et LLN et puis j'ai fait un semestre à Tilburg en Hollande où j'ai fait du droit international comparé et puis j'ai commencé le barreau à Liège pendant 6 ans, donc j'ai fini mon stage après 3 ans et puis à partir de janvier 2002, j'ai commencé à chercher une autre orientation et plus spécialement dans le domaine de la coopération mais tout en voulant rester dans le domaine judiciaire et donc ça m'a amené chez RCN où grâce à un concours de circonstances... il y avait des places libres à ce moment là et donc au mois de mai 2002, je suis parti comme RP, responsable du programme institutionnel et suite au départ de Jean-Paul fin décembre 2002, je suis passé coordo. Mais je ne considère pas que ce soit très éloigné en fait, c'est juste que ça se fait sur un autre continent.

Envisages-tu de poursuivre cette voie de la coopération ?

Arnaud : Oui, j'aimerais bien, là je recherche en priorité à continuer encore un peu... en tous les cas, une chose est sûre, c'est que je veux rester dans le domaine juridique. En priorité je continue à chercher dans la coopération mais je reste assez large quand même. Je ne voudrais pas refermer complètement la porte là maintenant, après deux ans, j'aimerais encore... j'ai pas l'impression d'être au bout, d'avoir fait le tour de la question donc j'aimerais bien rester un peu là dedans. On verra aussi ce qui est possible.

Sophie : Moi, j'ai fait la philosophie à Namur et à l'UCL et puis un troisième cycle en études de développement pour

ouvrir un peu cette discipline, la philosophie, pour l'appliquer un peu à quelque chose de bien réel. J'ai toujours essayé de faire ça pendant mes études, ne pas faire que de la métaphysique mais d'appliquer la méthode philosophique à des questions bien précises... Donc le développement, ça m'a vraiment ouvert cet espace-là, cette opportunité-là.. Après le développement j'ai fait un voyage, un

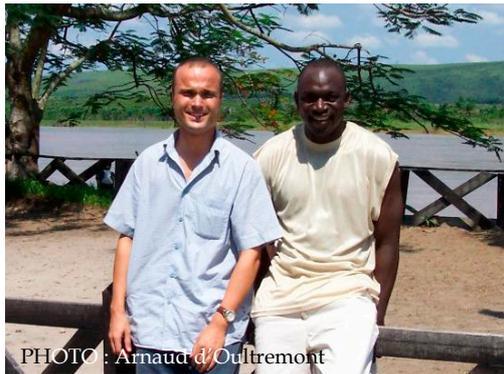


PHOTO : Arnaud d'Oultremont

séjour au Burkina Faso. Ensuite j'ai cherché du travail et c'est chez RCN que j'ai trouvé un écho positif.

Qu'est-ce qui peut animer une philosophe à approcher le secteur judiciaire ?

Sophie : Là, ce qui me plaisait dans ce domaine, c'est que c'était un programme qui était directement lié à l'action et l'action est liée aux sciences humaines. Il y avait une matière, il y avait des formations, il y avait tout un contenu et ce travail était intéressant parce que même si c'était du droit et que je n'étais pas juriste, nous étions dans le domaine du développement appliqué à une dimension précise et là, on était dans de l'interdisciplinarité, dans un lien entre différentes sphères qui m'intéressaient et sur lesquelles je pouvais réfléchir. Donc il y avait en même temps de la réflexion, de la conceptualisation mais aussi de l'action. Et ça c'était vraiment complet, je

ne pouvais pas désirer mieux. Avec une gestion d'équipe, donc un travail de groupe qui m'intéresse beaucoup aussi.

Le droit « positif », ou bien ce qu'on appelle parfois le droit « formel » en Afrique, c'est un droit hétérogène, exogène plutôt, qui provient d'une source occidentale et son application, son vécu posent énormément de questions. C'était très intéressant car on n'a jamais fini de réfléchir à ces choses-là, donc... C'est vraiment stimulant

Comment avez-vous géré l'image du blanc ? Que représente le fait d'être belge au Congo ?

Sophie : C'est vrai que c'est un enjeu constant quand on est là-bas, il y a des images, des stéréotypes, des imaginaires, mais surtout une histoire qui est là et une histoire qui est entretenue malheureusement par certaines personnes. Donc une histoire de domination, de rapports de force, même plus au Congo, et souvent les blancs continuent d'avoir des attitudes révoltantes. Cette domination peut aller très loin donc euh... Quand on arrive et on est blanc, on a tout ça à gérer, on a ce poids de l'histoire et de l'actualité à gérer. Donc c'est essayer tant bien que mal d'avoir une autre attitude, donner confiance aux gens, de briser les stéréotypes. Tout en étant conscient de la place qu'on a. Il y a cette histoire qu'on doit assumer d'une manière ou l'autre, mais aussi l'actualité. Ces rapports de forces de force du type « maître-esclave » continuent de manière encore plus perverse maintenant, donc l'exploitation, elle est là, le rejet, il est là.

Arnaud : On représente souvent une certaine aisance matérielle. Pour moi, il y a un truc qui m'a frappé : le lien, quand même, entre les Belges et les Congolais est encore très très présent. Enfin, c'est un

CONGO

lien d'affection, ils aiment bien les Belges, dans 90% des cas on a des réactions positives quand ils voient qu'on est belge. Parfois c'est assez incompréhensible, incompréhension liée à la colonisation. Même des vieux qui ont vécu les horreurs qui ont été commises, demandent aux Belges de revenir parce qu'il sont dans une situation de détresse matérielle telle qu'ils se rappellent que à l'époque, ok il y avait des atrocités mais ils mangeaient, ils avaient des soins de santé jusqu'au fin fond de la brousse, il y avait des hôpitaux, il y avait des écoles, il y avait une certaine sécurité. Maintenant il n'y a plus rien de tout ça. C'est vraiment au jour le jour. Ils ne savent pas ce qu'ils vont manger le lendemain et ce qu'ils vont donner à manger à la famille. J'ai l'impression, de manière générale, que les Congolais ne sont pas rancuniers. Ils retiennent surtout les bonnes choses. Or, maintenant, par rapport aux autres nationalités, les Belges ont toujours eu un contact plus agréable avec eux. Si on doit comparer, ils préfèrent les Belges aux Français, aux Américains.

Pouvez-vous nous parler de cette forme de reconstitution d'un microcosme occidental entre expatriés à Kinshasa ?

Sophie : En général, c'est un phénomène que j'ai rencontré là où je parlais. C'est que de fait on se regroupe, on se retrouve, on recrée un univers quasi-familial avec des expatriés. Nous, au Congo, je pense qu'on avait un petit groupe très chouette avec beaucoup de Belges, des gens très sympa. Donc ça, je ne l'ai pas mal vécu. Ce sont des gens justement simples, qui ont adopté l'attitude « profil bas » et qui se rendaient compte de leur place dans la société congolaise et qui le vivaient simplement. Mais, par contre il y a d'autres qui se comportent comme des cow-boys. Ils n'ont rien en Belgique ou pas grand-chose en Belgique et puis ici ils ont un nouveau statut. Ils sont les maîtres, ils ont une villa, un 4x4, ils se font servir. Ça monte à la tête de certaines personnes. C'est encore pire dans le monde de business, qui est fort présent à Kinshasa. Là, il y a beaucoup de gens qui sont là depuis des générations et qui sont tout à fait aigris. Alors, c'est un état d'esprit qu'on rencontre souvent dans le chef de certains expatriés : « l'aigreur ».

Rien ne va plus pour eux. C'est une attitude où on se déresponsabilise par rapport à ce qui se passe, aux activités qu'on mène, « C'est l'horreur au Congo », « Il n'y a rien qui marche », « les Congolais, ils sont comme ceci, ils sont comme cela ». Ils ont une attitude un peu fataliste, comme ça, où rien ne va plus et donc c'est une attitude de plainte continue.

C'est ça que j'ai parfois rencontré et ce



PHOTO : Arnaud d'Oultremont

que j'évitais tant que possible. Et c'est l'attitude que j'ai toujours essayé d'éviter. Moi-même, dès que je sentais l'aigreur venir, je me disais, oh lalala, il y a un problème et j'essayais de me repositionner, de réfléchir etc. Donc il y avait une vie d'expatriés que j'ai évitée et il y avait une vie d'expatriés que j'ai vécue de manière tout à fait positive.

Arnaud : Je crois que malheureusement peut-être mais c'est inévitable, il y a un regroupement et qui pour moi, parfois était « salutaire », dans le sens où j'avais un certain besoin de me retrouver avec des expatriés pour en quelque sorte me sentir un peu « chez moi », parler de la Belgique, parce que c'est un milieu qui est fatiguant, on avait énormément de boulot. Dans l'expatriation, tu mélanges toujours privé et boulot, t'es toujours dedans. C'était un peu ma bulle d'air. Face aux personnes aigris, tu avais envie de leur dire « casse toi, va-t-en, si c'est comme ça, si tu le vis comme ça, va-t-en mais ce serait difficile de partir pour eux parce qu'ils ont acquis un certain statut là-bas, et qu'ailleurs, ils retomberaient dans l'anonymat. Par ailleurs, dans les relations d'amitié avec les congolais ce

que j'ai regretté, c'est souvent la difficulté de gérer un certain décalage au niveau matériel.

Pourquoi avez-vous décidé de revenir en Belgique et avez-vous le projet de repartir ?

Sophie : C'est quelque chose que je sentais depuis longtemps. Je m'étais fait cette promesse, le jour où je sens que je deviens fatiguée, je crois que c'est mieux de partir. Et alors j'ai choisi la fin du PAJ pour m'en aller, je pensais que c'était une période charnière et propice à mon départ, une bonne occasion de tout boucler, de terminer, conclure et prendre le temps de passer la main à quelqu'un d'autre. Je pense que c'était un bon moment pour partir.

Arnaud : Moi, c'était la fin de mon contrat et j'étais épuisé, vraiment épuisé. Je n'aurais plus pu donner suffisamment d'énergie, il fallait que je passe la main, vraiment, c'était au risque de tout laisser filer, de ne plus être assez exigeant avec moi-même, avec les autres, peut-être irritable, aigri, oui, vraiment. Oui, voilà. Un épuisement général. Maintenant, je me suis dit, je pourrais me reposer pendant trois mois et je retourne, pourquoi pas ? Je suis prêt à recommencer. Mais de nouveau, parce qu'on garde que les meilleurs souvenirs mais si je me replace au moment où j'avais décidé de partir, je considère que c'était la meilleure décision! Bon, retourner, oui... A Kinshasa, pourquoi, pas ? Mais peut-être dans d'autres conditions quand même, avec des programmes qui tournent plus lentement, il faut plus de temps.

Sophie : Pour moi, c'est un contexte très difficile... Ma situation personnelle aussi. Lorsque j'imagine Kinshasa... je n'ai pas envie de revenir tout de suite. C'est aussi comme si c'était du respect... ne pas prendre une mission tout de suite, prendre le temps de bien, bien assimiler tout ce que j'ai vécu là-bas.

Propos recueillis par
Pascaline ADAMANTIDIS
et Lieven BROUWERS.

BELGIQUE

La poursuite du projet du groupe Dialogue a été remise en question ce dernier trimestre. Caroline PETIAUX nous en explique les tenants, les aboutissants et l'émergence - à maturer - d'un repositionnement.

Les gardiens du foyer

Depuis novembre 2002, le groupe Icyubahiro se réunissait mensuellement, parfois plus souvent. L'objectif de ces rencontres était de défricher le dialogue entre les communautés rwandaises en Belgique et de le propager. C'était un travail qui se déclinait sur trois niveaux : la mise en question personnelle des

" le groupe Icyubahiro s'arrête mais l'objectif poursuivi, celui de revivre ensemble, reste prioritaire aux yeux de RCN "

comportements et préjugés, leurs confrontations et mutations au sein du groupe Icyubahiro et le passage sur l'espace public par des activités qui concrétisaient le dialogue.

En automne, après avoir organisé une soirée culturelle et produit un CD sur les préjugés, le groupe était à la recherche d'un second souffle. Plusieurs participants se sont tournés vers d'autres priorités...sans prévenir qu'ils s'en allaient. Partir, sans vraiment partir. Un pied dedans, un pied dehors. Les participants désireux de continuer se sont donnés des règles de fonctionnement pour aider à clarifier les engagements des uns et des autres. La tendance n'a pas changé pour autant, le nombre de participants aux réunions décroissait régulièrement. Dans ces conditions, RCN a décidé d'arrêter de s'occuper de la gestion du groupe en

distinguant clairement que le groupe Icyubahiro s'arrête mais l'objectif poursuivi, celui de revivre ensemble, reste prioritaire aux yeux de l'ONG.

Pourquoi le groupe s'est-il essoufflé ? Beaucoup de raisons convergent. Une première raison tient à la constitution du groupe. Il s'est fédéré autour d'une seule personne, ce qui fut probablement une erreur car la participation de certains membres relevait alors plus de l'attachement à François-Xavier Nsanzuwera qu'à l'objectif poursuivi. Néanmoins, grand merci François d'avoir donné l'étincelle, il nous revenait de veiller au feu. Une

autre raison tient peut-être aux différents temps de l'installation en Belgique, l'insertion des participants connaît des phases ; les uns rejoignent une formation, les autres trouvent du travail, se marient... Une autre raison s'ancre chez RCN ; ouvrir un espace de dialogue, c'est ambitieux. C'est miser sur la partie de chacun qui vibre encore d'humanité, même si elle s'est racrapotée, qu'elle s'est presque endormie pour se protéger... RCN a choisi de privilégier l'humain... encore faut-il être en mesure de l'assumer tant en terme d'ouverture de cœur que de compétences. Le groupe Icyubahiro a défriché en même temps que RCN ces nouveaux chantiers. Merci à chacun des participants d'avoir osé avec nous.

La fin du groupe a suscité des réactions qui peuvent sembler étonnantes, certains participants souhaitaient la poursuite du groupe alors qu'ils n'y venaient plus

depuis plusieurs mois. A cette étape, nous comprenons que deux niveaux d'engagement se dessinent ; d'une part, une implication concrète, manifeste qui touche à la réalisation de la tâche du groupe, d'autre part, une implication plus implicite, plus inconsciente qui touche à la « circulation émotionnelle » dans le groupe. La seconde implication, qui existe dans tout projet humain, est souvent ignorée ou négligée. Le travail de citoyenneté entamé par le groupe Icyubahiro portait sur les deux dimensions. Il nécessitait une cohérence plus forte entre l'émotionnel et le concret. Est-ce pour cette raison que les femmes furent plus régulières jusqu'au bout ?

La même exigence de cohérence se retrouve au niveau des institutions. Pour rester vivantes, les institutions, quelles qu'elles soient - la famille, l'appareil judiciaire, le parti politique,...- doivent également préserver l'équilibre entre l'émotionnel et le concret, sous peine de devenir dangereuses et se mettre au service des projets les pires. Chacun de nous a le choix d'être gardien des institutions et de s'opposer aux dérives. Ce choix implique une « verticalisation » (impagarike) du citoyen, une cohérence, une détermination que nous cherchions à renforcer au sein d'Icyubahiro pour être capable d'assumer cette posture de gardien sur l'espace public, au quotidien.

Icyubahiro s'est arrêté. Ce qui a donné naissance à Icyubahiro vit toujours.

Caroline PETIAUX,
 Responsable du programme Belgique

BELGIQUE

Causes Communes suspend ses activités

Octobre 2003, « Lautresite » (le site internet créé par Causes Communes) se ferme faute de ressources. Voilà notre espace public qui se rétrécit d'autant : Causes Communes a toujours excellé dans l'art de l'impertinence pertinente et questionné le fond de la cause... En tant que citoyen, la suspension des activités de cette association doit être une mise en garde, me semble-t-il.

En 1994, Causes Communes répond à l'appel lancé par Réginald Moreels : « un génocide ne se soigne pas avec des médecins ». Des représentants de Médecins sans frontières, d'Avocats sans frontières, d'Amnesty International et de Causes Communes partent au Rwanda fin août 1994 pour rencontrer le ministre rwandais de la justice, Alphonse Marie Nkubito, et lui proposer une aide dans le cadre du contentieux du génocide : RCN est né en octobre 1994.

Causes Communes a beaucoup influencé l'éthique que RCN a développée dès ses débuts. Je souris aux souvenirs des nombreux débats que nous avons au Rwanda par rapport au fameux concept de la « double flèche ». Pendant des mois, ce symbole de Causes Communes a nourri nos réflexions ; comment collaborer plutôt qu'intervenir ? Comment participer à une relation réellement bilatérale plutôt qu'assister ? Comment assumer l'idée de la double flèche dans le contexte si démuné du Rwanda de 1994 ?

Ce symbole a aussi nourri le narcissisme institutionnel ; RCN s'enorgueillissait, à l'époque, de développer une nouvelle génération d'ong, celle qui prendrait pour point de départ la demande du partenaire du sud et qui l'accompagnerait dans la réalisation de ses objectifs. Cette ambition de jeunesse a créé l'élan porteur qui anime encore aujourd'hui les activités de RCN Justice & Démocratie. L'exigence de la double flèche reste d'actualité et continue à questionner les trois missions actuelles au Rwanda, au Burundi et au Congo.

Au fil du temps, RCN Justice & Démocratie a poursuivi son chemin et quitté les lieux longtemps partagés avec Causes Communes. La préoccupation citoyenne nous est bien entendu restée commune et s'est concrétisée encore récemment par la participation ou le soutien ponctuel de Causes Communes à certains de nos projets. Nous espérons que la suspension des activités sera brève.

A RCN Justice & Démocratie, on s'honore de la filiation à Causes Communes.

Caroline PETIAUX,

Responsable de programme - RCN Justice & Démocratie

Evénement : Commémoration Rwanda.

Une décennie a passé. Le temps est au souvenir, pas au débat. Dans cette perspective, RCN Justice & Démocratie organise une commémoration le Mardi 13 avril à 20h, au studio 5 de Flagey.

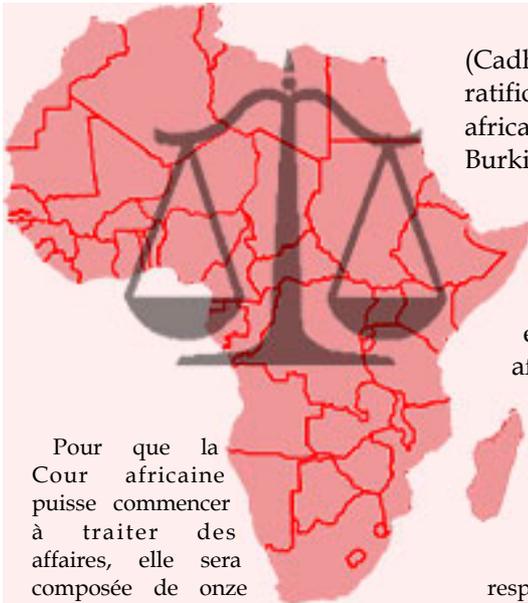
A cette occasion, nous diffuserons des extraits sonores recomposés à partir des 25 émissions de France Culture (voir dossier spécial Rwanda).

"Cette commémoration n'est pas d'écrire l'histoire mais de maintenir notre conscience dans l'état d'inquiétude, la conscience inquiète étant la seule qui puisse nous aider à vivre l'innommable d'hier, d'aujourd'hui et de demain". P.V.

JUSTICE INTERNATIONALE

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples est née

Un grand pas en avant mais tout reste à prouver



Pour que la Cour africaine puisse commencer à traiter des affaires, elle sera composée de onze juges élus par les Etats membres de l'UA et signataires du protocole. Ils auront un mandat de six ans renouvelable une seule fois. Les juges seront élus par un scrutin secret par la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union Africaine qui aura lieu en juillet prochain (1).

Il reste encore beaucoup à faire pour que la Cour devienne un véritable instrument juridique aux mains de toutes les victimes de violations des droits de l'Homme. Seulement 36 des 53 pays membres de l'Organisation de l'Union Africaine (l'OUA) ont signé le protocole, et seulement 15 pays l'ont ensuite ratifié. Les Etats membres sont à ce jour l'Algérie, le Rwanda, le Togo, le Burkina Faso, le Burundi, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Mali, l'Ile Maurice, le Sénégal, l'Afrique du sud, l'Ouganda, la Libye et le Lesotho. Le Rwanda (09/06/1998) et la RD Congo (09/09/1999) ont signé le protocole mais jusqu'à présent, leurs ratifications sont attendues.

Cette Cour vient compléter le mécanisme de protection des droits humains que l'OUA a instauré par la création de la Commission africaine des

droits de l'homme et des peuples en novembre 1987. Cette Commission avait une mission consultative et son mandat était essentiellement de s'assurer du respect par les Etats des dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Mais la Commission est soupçonnée d'être fort influencée par la politique. En plusieurs années d'existence, cette structure n'a fait aucune recommandation aux gouvernants africains d'une part, sur la violation des droits humains et des libertés fondamentales, impliquant par exemple les forces de l'ordre, ou d'autre part, sur l'impunité dont jouissent certaines personnes.

droits de l'homme et des peuples en novembre 1987. Cette Commission avait une mission consultative et son mandat était essentiellement de s'assurer du respect par les Etats des dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Mais la Commission est soupçonnée d'être fort influencée par la politique. En plusieurs années d'existence, cette structure n'a fait aucune recommandation aux gouvernants africains d'une part, sur la violation des droits humains et des libertés fondamentales, impliquant par exemple les forces de l'ordre, ou d'autre part, sur l'impunité dont jouissent certaines personnes.

africaine des droits de l'Homme et des peuples, par l'Etat partie qui a saisi la Commission, par l'Etat partie contre lequel une plainte a été introduite, par l'Etat partie dont le ressortissant est victime d'une violation des droits de l'homme et par les organisations intergouvernementales africaines. Ces saisines seront possibles du seul fait de la ratification du protocole.

Par contre, les requêtes des individus et des organisations non gouvernementales (ONG) seront soumises à des conditions un peu plus strictes. Tout d'abord, la condition classique des Cours internationales d'avoir épuisé les voix de recours internes. Ensuite, ne pourront introduire une requête que les organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de la Commission. De plus, pour que ces requêtes puissent être introduites devant la Cour, il faudra que l'Etat mis en cause ait, en plus de la ratification du protocole, fait une déclaration acceptant la compétence de la Cour pour ce type de requêtes (2). Or, à ce jour, seul le Burkina Faso a fait une telle déclaration supplémentaire au titre de l'article 34 (6) du Protocole. Enfin, la Cour « peut permettre » une requête introduite par des individus ou des ONG mais ceci reste une faveur de la Cour. Il est bien clair que ceci est le talon d'Achille de la nouvelle Cour.

Le grand apport de la Cour africaine constitue indubitablement son pouvoir de décision par rapport à la Commission

Article 3 / Compétences de la Cour

1. La Cour a compétence pour connaître de toutes les affaires et de tous les différends dont elle est saisie concernant l'interprétation et l'application de la Charte, du présent Protocole, et de tout autre instrument pertinent relatif aux droits de l'homme et ratifié par les Etats concernés.
2. En cas de contestation sur le point de savoir si la Cour est compétente, la Cour décide.

La Cour africaine aura un double mandat consultatif et contentieux. Elle pourra émettre des avis sur le fond et la forme concernant tous les dossiers qui relèveront de sa compétence.

Selon l'article 5 du Protocole, la Cour pourra être saisie par la Commission

JUSTICE INTERNATIONALE

Article 5 / Saisine de la Cour

1. Ont qualité pour saisir la Cour
 - a / la Commission,
 - b / l'Etat partie qui a saisi la Commission,
 - c / l'Etat partie contre lequel une plainte a été introduite,
 - d / l'Etat partie dont le ressortissant est victime d'une violation des droits de l'homme,
 - e / les organisations intergouvernementales africaines.
2. Lorsqu'un Etat partie estime avoir un intérêt dans une affaire, il peut adresser à la Cour une requête aux fins d'intervention.
3. La Cour peut permettre aux individus ainsi qu'aux organisations non gouvernementales (ONG) dotées du statut d'observateur auprès de la Commission d'introduire des requêtes directement devant elle, conformément à l'article 34(6) de ce Protocole.

africaine. La commission peut enquêter, se mettre à la disposition des requérants et des Etats, tenter un arrangement amiable, mais adresse son rapport pour décision et éventuellement pour publication à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Celle-ci est le véritable organe décisionnel du mécanisme régional africain de protection des droits de l'homme. Cela n'est pas sans conséquences négatives sur le fonctionnement de la Commission africaine.

Comme organe jouissant d'une indépendance fonctionnelle, la Cour est dotée de la possibilité de pallier les faiblesses du processus décisionnel de la Commission avec le caractère obligatoire de ses arrêts. Il doit être bien clair que l'exécution des arrêts de la Cour est essentiellement volontaire, à cause de la complémentarité de la Justice internationale et la souveraineté des Etats membres, mais ceci est la règle générale dans la Justice Internationale. Aux termes de l'article 30, les Etats parties au Protocole s'engagent à se conformer aux décisions rendues par la Cour dans tout litige où ils sont en cause et à en assurer l'exécution dans le délai fixé par la Cour.

Art 34.6.

A tout moment, à partir de la ratification du présent Protocole, l'Etat doit faire une déclaration acceptant la compétence de la Cour pour recevoir les requêtes énoncées à l'article 5(3) du présent Protocole. La Cour ne reçoit aucune requête en application de l'article 5(3) intéressant un Etat partie qui n'a pas fait une telle déclaration.

incontestablement un progrès important pour le système africain de protection des droits de l'homme, mais sa réussite dépendra de plusieurs facteurs. Premièrement, cela dépend surtout de la volonté des Etats à adhérer au Protocole, à faire la déclaration supplémentaire pour permettre des requêtes individuelles, à la volonté des Etats de se soumettre aux décisions et à donner à la Cour les moyens nécessaires lui permettant d'être une juridiction réellement opérationnelle.

Ensuite, la légitimité et la crédibilité de la Cour dépendront du processus d'élections des juges assurant leur indépendance, l'équité homme/femme dans la composition de la Cour et l'expertise en matière de droits de l'Homme des juges. Ces juges auront la grande responsabilité et la lourde charge d'initier le fonctionnement de la justice africaine des droits de l'homme.

Article 27 / Décisions de la Cour

1. Lorsqu'elle estime qu'il y a eu violation d'un droit de l'homme ou des peuples, la Cour ordonne toutes les mesures appropriées afin de remédier à la situation, y compris le paiement d'une juste compensation ou l'octroi d'une réparation.
2. Dans les cas d'extrême gravité ou d'urgence et lorsqu'il s'avère nécessaire d'éviter des dommages irréparables à des personnes, la Cour ordonne les mesures provisoires qu'elle juge pertinentes.

Enfin, l'exercice effectif et indépendant de la Cour dépendra de son Règlement d'ordre intérieur. Dans l'élaboration de celui-ci, la Cour devra veiller à préciser toutes les questions de procédure, les conditions de recevabilité des requêtes et la place des victimes devant cette juridiction. Elle devra aussi clarifier ses relations et sa complémentarité avec la Commission.

Pour cette lourde tâche, le soutien des ONG, de la société civile et de toute la Communauté internationale sera également indispensable. Il sera difficile mais l'histoire a montré que des institutions historiques comme la Cadhp ont souvent pu bénéficier d'un bon vent qui leur ont permis de créer un propre dynamisme qui surpasse les attentes initiales.

Sources :

- Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples <http://www.achpr.org>
- Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme <http://www.fidh.org>
- Radio France Internationale - actualité <http://www.rfi.fr/actu chaude>
- all Africa.com <http://fr.allafrica.com/>
- United Nations Integrated Regional Information Networks <http://www.irinnews.org>
- L'Association Internet pour la promotion des droits de l'homme (Aidh - Genève) <http://www.droitshumains.org>
- Le protocole additionnel relatif à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, signé à Ouagadougou, Burkina Faso, le 9 juin 1998.
- Occasional Paper "La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples" par l'Association pour la Prévention de la Torture (APT), Genève, novembre 1999

Dessin : Site internet Radio France Internationale

Notes:

(1) En lisant les articles 13 et 14 du Protocole, il semble que le droit de vote appartienne à tous les Etats membres de l'OUA. Il faut espérer qu'il s'agisse d'une faute de rédaction du texte du protocole, qui sera rectifiée dans la pratique, sinon les Etats non-parties au Protocole pourront décider de la composition d'un mécanisme auquel ils n'ont pas voulu adhérer.

(2) Avec cette disposition, le système africain n'a pas prouvé une quelconque forme d'innovation. Cette restriction d'une clause facultative pour l'accès des particuliers à la justice internationale des droits de l'homme était la règle générale jusqu'à l'entrée en vigueur le 1 novembre 1998 du Protocole n°11 à la Convention européenne des droits de l'homme. Après ce Protocole, on parle de la "nouvelle Cour" à qui est attribué une compétence obligatoire pour examiner des requêtes émanant des particuliers.

Lieven BROUWERS,

Stagiaire RCN Justice et Démocratie
Etudiant DES en Droits de l'Homme

La Cour Africaine est

COURRIER DES LECTEURS

« C'est après trois années de graduat en droit à Saint-Martin à Liège que je suis partie sac au dos visiter l'Afrique de l'ouest. Ma décision de partir avait été prise bien avant mais il fallait laisser le temps au temps.

Cette année passée au soleil dans une culture différente de la nôtre mais aussi différente de pays en pays visités m'a beaucoup appris mais aussi, confortée dans mon idée de ce que je voulais faire plus tard de ma vie, de ma carrière : il était hors de question de travailler dans une banque ou autre compagnie d'assurance. Ce que je voulais, c'était clair : intégrer une équipe dont le travail commun répondrait à mes aspirations : droits de l'homme, solidarité et surtout, respect des autres.

Le Ghana, le Burkina, le Mali, le Sénégal et la Guinée me manquent énormément, je veux repartir mais pas avant d'avoir repris tous mes repères ici en Belgique et pas avant d'avoir évolué au niveau professionnel.

J'espère pouvoir m'intégrer dans l'équipe de RCN Justice & Démocratie mais surtout apprendre et donner, c'est-à-dire partager avec tout le monde des idées, des expériences et des envies avant peut-être, de repartir vers de nouvelles aventures... »

Gloria PIQUEUR

Nouvelle assistante AFL – RCN Justice & Démocratie.

**Profitez de cet espace pour partager vos idées,
susciter des débats ou relater une expérience...
Envoyez-nous votre courrier à l'adresse du Bulletin :**

rcnbulletin@yahoo.fr

ADRESSES UTILES

SIEGE CENTRAL (Bruxelles) Avenue Brugamnn, 76, B-1190 Bruxelles Tél. 32 (0)2/347.02.70 Fax 32 (0)2/347.77.99 www.rcn-ong.be	Direction	rcn-bxl-dir@tiscalinet.be	Pierre VINCKE
	Responsable des programmes	rcnblx1.rp1@tiscali.be	Isabelle PLUMAT
		rcn-bxl-rp3@tiscalinet.be	Janouk BELANGER
		rcnblx1.rp2@tiscali.be	Pierre HERBECQ
	Administration et Finances	rcn-bxl-rp4@tiscalinet.be	Caroline PETIAUX
		rcn-bxl-adminfin@tiscalinet.be	Véronique LEFEVERE
	Communication		Jean-Pascal GODFROID
	Stagiaire	rcnblx1.stage1@tiscali.be	Gloria PIQUEUR
			Pascaline ADAMANTIDIS
			Lieven BROUWERS
			Fanny BERVOETS
RWANDA (Kigali) Tél. 00 250/51.09.03	Coordonnateur	rcnkg1-coordi@rwanda1.com	Jean-Paul PINVIDIC
	Responsable de programme		Fatima BOULNEMOUR
	Admin.-Fin.-Log.		Jean-François LEPETIT
BURUNDI (Bujumbura) Tél. 00 257/24.37.23	Coordonnatrice	rcn-burundi-coordo@cbinf.com	Isabelle BROUILLARD
	Responsables de programme		Gauthier de LOCHT
			Emilie LEFORT
	Admin.-Fin.-Log.		Stephan MARDAGA
			Olivier CARTON
RD CONGO (Kinshasa) Tél. 00 243/98. 31.31.54	Coordonnateur	rcn@ic.cd	Annick LACITS
	Responsables de programme		Roberto RESMINI
			Charlotte VAN DER HAERT
			Olivier GILLET
(Bunia)	Fin.		Virginie LIGIER
	Admin.--Log.		Epiphane ZORO
	Responsable de site		Serge GUICHANDUT
	Admin.-Fin.		Gwenaël BERRANGER
	Log.		
CONSEIL D'ADMINISTRATION	Présidente		Anne DEVILLE
	Administrateurs		Manfred PETERS
			Anne-Marie BOUVY
			Renaud GALAND
			Julie GOFFIN
			Alexis GOLDMAN
			Yves MOINY
		Marc GENDEBIEN	

Bailleurs de fonds

- EUROPE : Commission européenne
- AUTRICHE : Ministère des Affaires étrangères
- BELGIQUE : Direction Générale de la Coopération au Développement
- PAYS-BAS : Ambassade de Kigali
- SUEDE : SIDA (Swedish International Development Cooperation Agency)

Evénement : Commémoration Rwanda.

Une décennie a passé. Le temps est au souvenir, pas au débat. Dans cette perspective, RCN Justice & Démocratie organise une

Commémoration le Mardi 13 avril à 20h, au studio 5 de Flagey

A cette occasion, nous diffuserons des extraits sonores recompilés à partir des 25 émissions de France Culture (voir dossier spécial Rwanda).

Vous pouvez faire un don en versant la somme de votre choix au numéro de compte suivant :

Réseau de Citoyens Justice & Démocratie 210-0421419-06, avec la mention « don ».

Vous pouvez également remplir un ordre permanent.

Les dons, pour un minimum de 30 € par an, réalisés au profit de RCN, sont fiscalement déductibles de vos impôts.

DONS

Formulaire d'ordre permanent

(à découper, compléter, signer et remettre à votre banque)

Nom :
Prénom :
Adresse :

Par la présente, je donne ordre à ma banque
de verser **mensuellement** le montant de :

- 5 € par mois
- 10 € par mois
- € par mois

Détenteur du compte n°-.....-.....
vers le compte **210-0421419-06**, RCN Justice & Démocratie, avenue Brugmann 76, 1050
Bruxelles, avec la communication «don»

A partir du/...../.....

Je peux modifier ou annuler cet ordre à tout moment.

Date :/...../.....

Signature: